

T. A. BERNIER



LE

MANITOBA

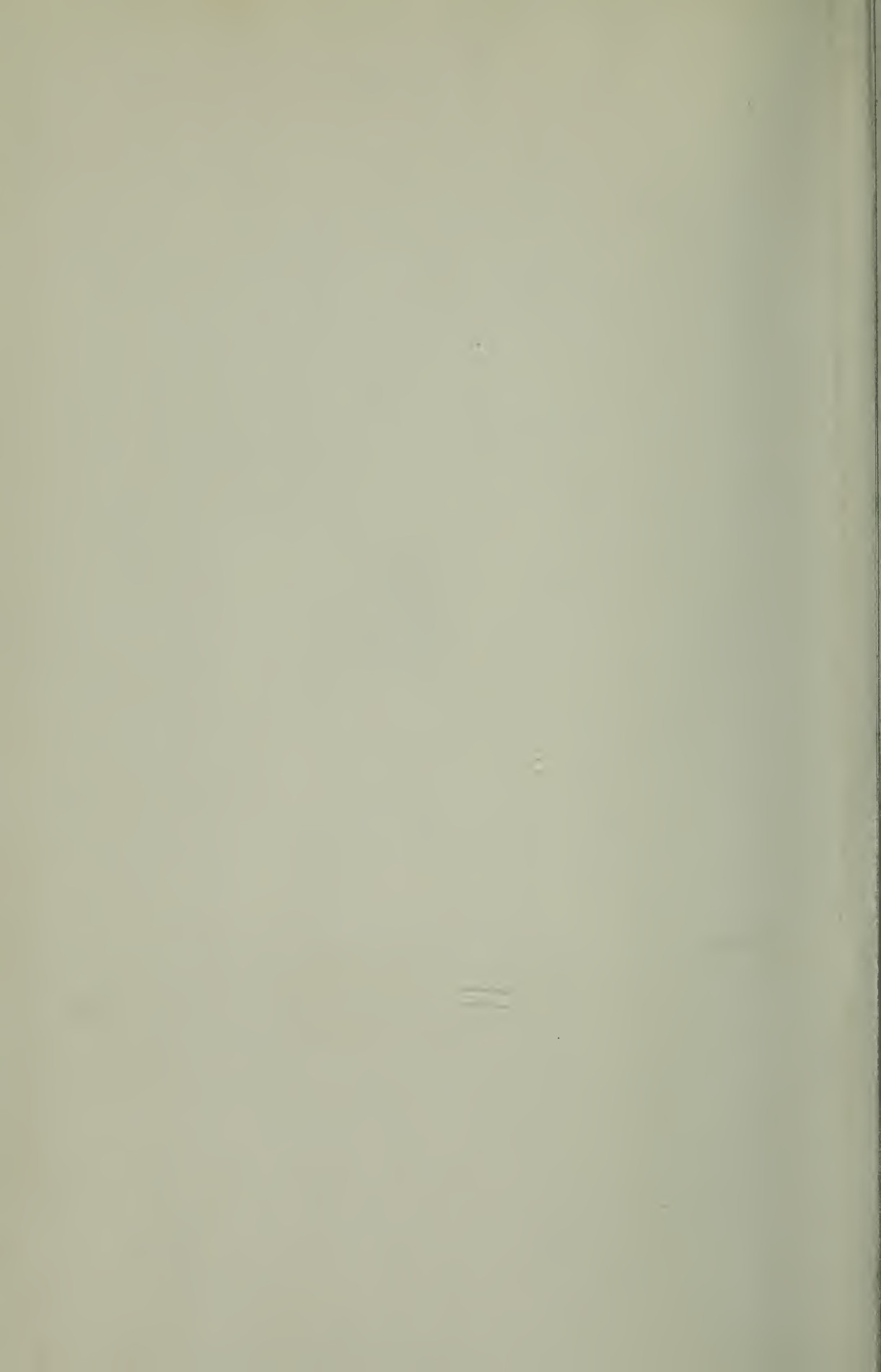
CHAMP D'IMMIGRATION

RB17872

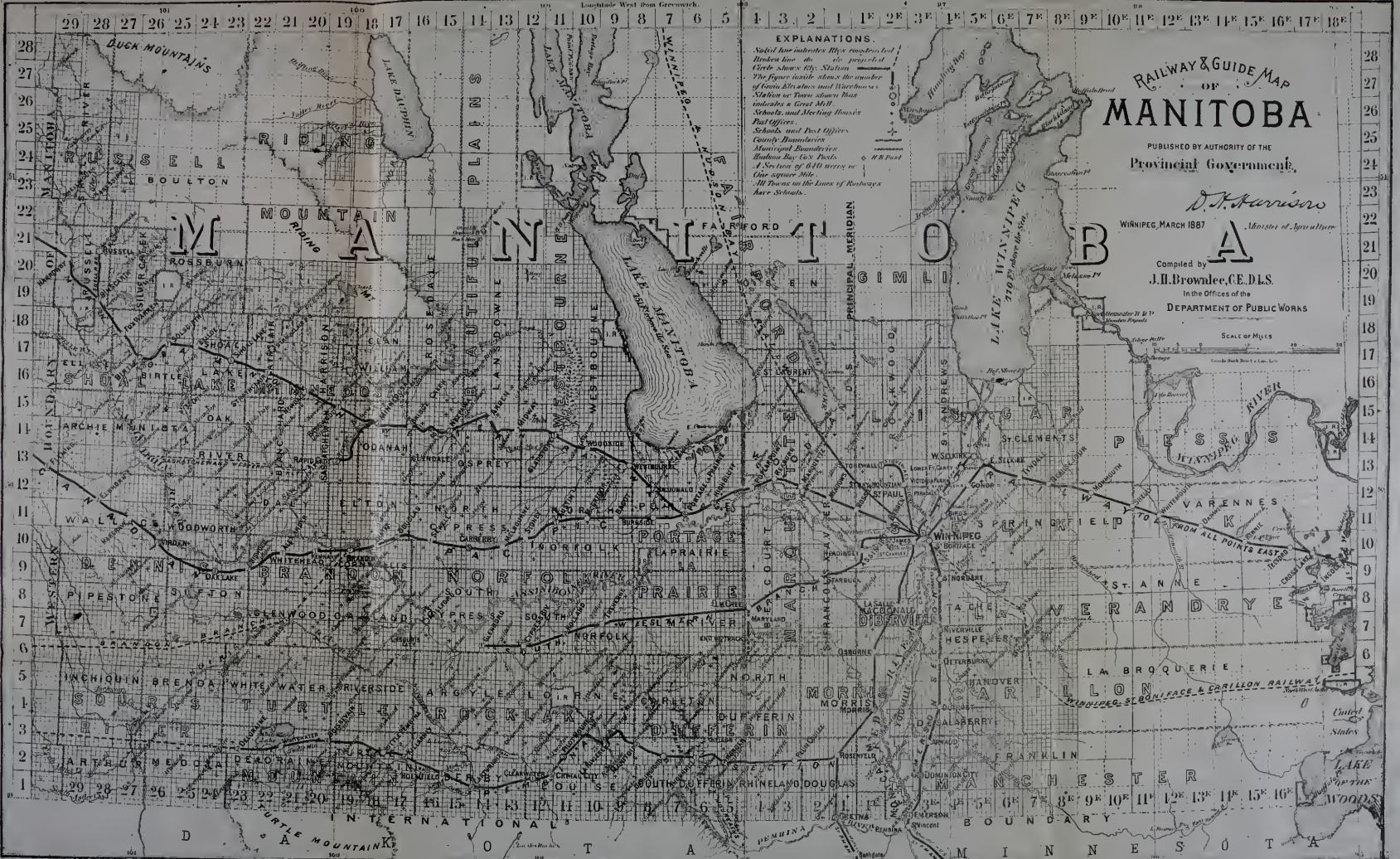


Library
of the
University of Toronto

P 727.







EXPLANATIONS.
 Solid line indicates Rlys. construction
 Broken line do do do project of
 Circle shows City Station
 The figure inside shows the number of
 of Grain Elevators and Warehouses
 Station or Town where Rlys. has
 indicates a Great Mill
 Schools, and Meeting Houses
 Post Offices
 County Boundaries
 Municipal Boundaries
 Hudson Bay (Coy. Posts)
 A Section of R.R. tracks or
 other separate Rlys.
 All Towns on the Lines of Railways
 have Schools.

**RAILWAY & GUIDE MAP
 OF
 MANITOBA**

PUBLISHED BY AUTHORITY OF THE
 Provincial Government.

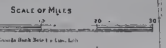
D. F. Harrison

WINNIPEG, MARCH 1887

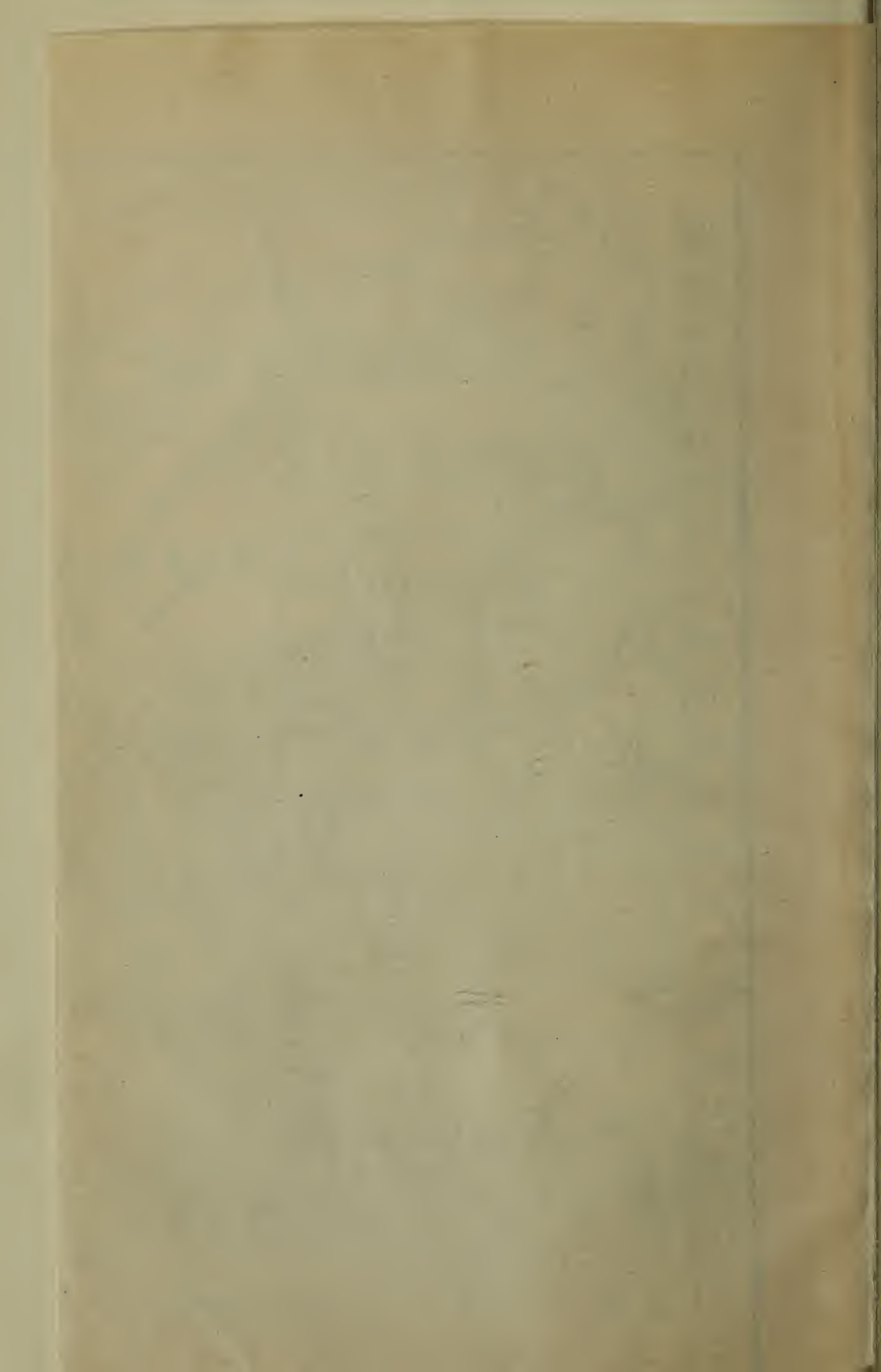
Minister of Agriculture

Compiled by
J. H. Browne, C.E., D.L.S.

In the Offices of the
 DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS



Printed according to Act of Parliament of Canada in the year 1887, by J. H. Browne, in the Office of the Minister of Agriculture.



LE
MANITOBA

CHAMP D'IMMIGRATION

PAR

T. ALFRED BERNIER

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SECTION CATHOLIQUE)
DANS LA PROVINCE DE MANITOBA



OTTAWA

1887

LE MANITOBA

CHAMP D'IMMIGRATION

Un ami distingué de notre pays nous disait un jour :

“ Votre province a été vantée sans discernement, et méprisée de même ; faites connaître le Manitoba sous son vrai jour, et vous le rendrez cher aux Canadiens.”

Nous sentions depuis longtemps la justesse de la première observation ; nous avons cru au conseil contenu dans la seconde, et à l'espoir que fait naître le mot de la fin.

C'est donc pour “ faire connaître notre pays sous son vrai jour et le rendre cher à nos compatriotes,” que ces pages sont livrées à la publicité dans la forme actuelle, après avoir passé, il y a près d'un an déjà, par les colonnes du journal *Le Manitoba*.

Elles ont été écrites sous l'influence d'un double sentiment d'impartialité et de patriotisme.

A ceux qui espéreraient trouver dans ce travail le moyen de changer les pierres en pain, de se procurer les richesses par l'oisiveté ; à ceux qui s'imagineraient qu'enfin ces pages vont leur indiquer un pays fabuleux, où les roses croissent sans épines, où les moissons et les troupeaux naissent et se propagent sans aucun soin de la part de l'homme ; à ceux là, la loyauté nous engage à leur dire : N'allez pas plus loin ; cette lecture serait pour vous peine perdue.

Mais à ceux qui comprennent qu'on chercherait en vain dans le monde entier une terre n'offrant que des ressources et point d'inconvénients ; que nonobstant certains désavantages plus ou moins sérieux, un pays peut posséder d'abondantes ressources et offrir à l'homme un champ d'exploitation digne de son travail et de son activité, et propre à satisfaire à la fois sa légitime ambition et les projets nés de sa paternelle sollicitude pour l'établissement de ses enfants : à ceux qui songent à l'avenir de la nationalité, et voudraient trouver pour nos populations hésitantes parfois entre les rudes travaux du défrichement et les appâts bien souvent trompeurs de la terre étrangère, un coin du Canada où elles pourraient éviter l'une et l'autre alternatives, et cependant se

conserver à l'agriculture, cette noble occupation, si féconde en biens inappréciables—aisance, vigueur, influence, et moralité,—à ceux-ci notre ardent patriotisme leur propose d'aller jusqu'au bout.

Certes, nous n'avons point la présomption de croire que tout le monde doive s'incliner devant nos appréciations et nos vues ; mais celles-ci, avec les renseignements que nous offrons, sont le fruit d'études et d'observations faites en toute sincérité, et condensées dans le but de servir la vérité et notre pays.

Le public aura du reste dans les lettres dont nous faisons précéder ces pages, une incontestable garantie de l'honnêteté qu'elles réclament.

En adressant, au nom de la grande cause de la colonisation, nos plus sincères remerciements à ceux qui nous ont si obligeamment adressé ces lettres, et particulièrement aux deux vénérables prélats dont les encouragements nous sont si précieux, nous sommes heureux de reconnaître qu'elles donnent à notre travail une autorité dont, autrement, il serait privé :

ARCHEVÊCHÉ DE SAINT-BONIFACE.

T. A. BERNIER, Ecr.,
Saint-Boniface.

Mon cher Monsieur,

J'apprends avec un sentiment de véritable plaisir que vous avez l'intention de réunir en brochure vos intéressantes et utiles correspondances de l'année sur Manitoba et ses avantages comme champ d'immigration. Ceux qui vous liront, outre les précieuses informations que vous leur donnez sur notre pays, trouveront aussi dans vos écrits la marque du penseur et de l'ami sincèrement dévoué aux intérêts de notre nationalité canadienne-française tant pour la province de Québec que pour notre cher Manitoba.

Bien des fois dans le passé, soit conjointement avec l'Épiscopat canadien, soit en mon nom propre, comme évêque de Saint-Boniface, j'ai tenté d'amener nos amis de la province mère à diriger de notre côté un courant d'immigration canadienne-française. Mais je dois l'avouer, ce n'a pas été sans un sentiment de tristesse profonde que j'ai dû constater la cause secrète de la presque inutilité de mes efforts. Nous marchions d'égal à égal autant par le nombre que par la position, ayant, comme vous le dites si bien, un pied-à terre sur les points principaux du Manitoba ; aujourd'hui, bien que nous ayons réussi à garder notre position, nous ne laissons pas pourtant que d'avoir été dépassés en nombre. D'autres ont compris l'importance de la position, et ils ont si bien saisi les avantages qu'offrent nos belles prairies à la charrue

du colon, que déjà leurs rangs se sont grossis au point de diminuer notre proportion numérique. Et, ie dirai-je, non seulement l'Angleterre et l'Écosse ont fourni chacune plus de colons au Manitoba que la Province de Québec, mais la Russie elle-même en a fourni autant.

Il est néanmoins temps encore : car si les distances semblent en quelque sorte effacées pour les habitants d'outre-mer, comment n'en serait-il pas ainsi pour les nôtres, vu les facilités de communication que nous offrent les voies ferrées, surtout la grande voie du Pacifique Canadien. L'échange des produits de nos campagnes, pareillement, avec les richesses des pays étrangers, n'est plus une question ; et aujourd'hui que Manitoba devient comme le point d'attraction entre les deux immenses réservoirs qui bornent la terre d'Amérique, l'un à l'est et l'autre à l'ouest ; maintenant que des années d'expérience ont montré les ressources de notre pays comme terrain propre à la culture et à l'élevage, il me semble impossible que nos frères aînés de la Province de Québec ne se déterminent pas à venir ou à envoyer leurs enfants recueillir la part d'héritage qui les attend sur la terre du Manitoba.

J'espère, mon cher Monsieur, avec d'autant plus de confiance que les illustres visiteurs, membres du clergé et autres, qui sont venus tout dernièrement voir de leurs yeux ce que nous leur disions depuis longtemps, ne sauront manquer de continuer à diriger de notre côté l'excédant au moins des heureux habitants qui vivent dans les riantes campagnes de la Province de Québec.

Je bénis donc votre entreprise, je vous souhaite plein succès dans le noble but que vous poursuivez, et je demande au ciel qui déjà m'a accordé de voir se multiplier si admirablement l'humble semence jetée par mon illustre prédécesseur, Mgr Provencher, sur les bords de la Rivière Rouge, je demande à Dieu de réjouir mes vieux jours, et de mettre le couronnement à ses miséricordes en me donnant de voir nos frères de la Province mère venir assurer ici, au Manitoba, l'avenir de notre religion sainte et de cette noble nationalité dont tous nous sommes si fiers et si glorieux.

Bien sincèrement votre tout dévoué en N. S.

(Signé,) † ALEX, Arch. de Saint-Boniface.

Saint-Boniface, le 23 novembre 1887.

EVÊCHÉ DES TROIS-RIVIÈRES, le 9 novembre 1887.

M. T. A. BERNIER, avocat,
Saint-Boniface, de Manitoba.

Mon cher Monsieur,

J'ai suivi avec intérêt les articles que vous avez publiés dans *Le Manitoba* sur les avantages que possède la Province du Manitoba comme champ d'immigration, et j'apprends avec plaisir que vous avez l'intention d'en faire une brochure afin de les répandre davantage. C'est une bonne idée, et je vous en félicite. Cette région ne peut que gagner à être connue. Pour ma part, mon opinion est arrêtée depuis longtemps sur cette province comme pays agricole. Je l'ai habitée pendant plusieurs années, et je me suis convaincu par mon expérience, que c'est l'une des régions les plus fertiles du monde. Le dernier bulletin des récoltes, faites pendant les cinq dernières années, de 1883 à 1887 inclusivement, vient confirmer ce que j'avais constaté il y a plus de 40 ans.

A la fertilité du sol et à la facilité de la culture, vient s'ajouter l'immensité et l'excellence du pâturage ; en sorte que l'on peut dire avec autant de vérité du Manitoba, ce que le grand ministre Sully disait de la France : “ Labourage, pastourage, sont les deux mamelles de la France,” et aussi du Manitoba.

La salubrité du climat ne le cède point à la fertilité du sol. S'il y fait un peu plus froid que dans la province de Québec, il y a en compensation un peu moins de neige ; l'on peut y ensemer la terre d'aussi bonne heure que dans la région de Montréal, et laisser les troupeaux aux pâturages près de deux mois plus longtemps qu'au Canada, et même y laisser hiverner complètement les chevaux dont on ne se sert point en hiver.

Vous voyez par ce qui précède que je partage entièrement vos vues sur les avantages agricoles de votre province ; et, les magnifiques fermes, les nombreux troupeaux que j'ai eu le plaisir de voir, lors de mon voyage de l'automne dernier en cette province, n'ont fait que m'affermir davantage dans la conviction où j'étais sur les avantages précieux que présente votre province, aux colons laborieux et économes qui vont s'y établir.

J'ai cru que ce témoignage, à l'appui de vos articles si intéressants pourrait vous faire plaisir. Veuillez l'agréer et me croire

Votre dévoué serviteur.

† L. F., Ev. des Trois-Rivières.

SAINT-HILAIRE, P. Q., le 25 octobre 1887.

A M. T. A. BERNIER,
Surintendant de l'Education,
Manitoba.

Cher Monsieur,

J'apprends avec un extrême plaisir que vous vous proposez de donner une forme plus durable aux remarquables articles de journaux que vous avez écrits sur le Manitoba.

Avant mon voyage au Nord-Ouest, je m'intéressais bien un peu à cette partie du pays ; mais, depuis que j'ai pu constater *de visu* les avantages que vos immenses et fertiles prairies offrent aux colons canadiens, je ne puis qu'applaudir aux nobles efforts que vous faites pour attirer chez vous ceux de nos cultivateurs qui seraient tentés d'aller chercher fortune aux Etats-Unis. Dans mon humble opinion, vous faites acte de patriotisme et je souhaite que votre œuvre soit couronnée de succès.

J'espère que vous me ferez le plaisir de m'adresser un certain nombre de brochures que je distribuerai à mes paroissiens qui seraient disposés à émigrer.

Votre tout dévoué,

(Signé,) T. BOIVIN, Ptre.

SAINT-PIERRE, le 25 janvier 1887.

Mon cher Monsieur Bernier,

Toute la province du Manitoba vous doit des remerciements pour vos lettres sur l'immigration. "Manitoba, Champ d'Immigration," formerait un opuscule très-intéressant et très-utile qui ne pourrait manquer d'éclairer l'opinion publique dans la province de Québec et aux Etats-Unis, où notre pays est encore si peu connu, ou plutôt est encore si mal connu. Vous avez traité la question de main de maître.

Aucun homme de bonne foi, connaissant notre pays, ne peut faire autrement que d'endosser entièrement votre opinion sur le Manitoba. Vous avez dit la vérité sans exagération. C'est bien là ce qu'il fallait. Trois choses sont nécessaires pour faire un riche pays agricole : un sol fertile, de l'eau et du combustible. Il ne vient plus à l'idée de personne de contester que le sol du Manitoba est d'une prodigieuse fertilité ; l'eau est en abondance dans toutes les parties de la province où

sont nos établissements catholiques. Le combustible s'offre partout dans dans les mêmes établissements, où nous avons du bois pour \$2.00 et \$2.50 la corde. Ne sommes-nous pas placés d'ailleurs entre les immenses mines de charbon de l'Ouest et les grandes forêts qui commencent à quelques milles à l'Est d'ici et se prolongent jusqu'au Lac-des-Bois, et même jusqu'au Lac Supérieur ?

Si l'on nous objecte les gelées hâtives, vous répondez juste à cette objection lorsque vous dites avec la plus stricte vérité que tout cultivateur qui profite pour faire ses semences du printemps qui nous arrive plus tôt que dans la province de Québec, n'a rien à craindre de ce côté. Pour ma part, je n'ai eu connaissance que d'une année où les céréales ont en partie souffert de la gelée ; et encore, cette année-là le grain semé de bonne heure eut le temps d'arriver à pleine maturité.

Manitoba est un admirable " champ d'immigration " avec son sol produisant toutes les céréales en abondance ; ses immenses pâturages si propres à l'élevage. Grâce à ces magnifiques pâturages, notre province verra se développer, avec une facilité qui peut défier toute concurrence, l'industrie laitière.

Le chemin de fer de la baie d'Hudson va nous mettre en communication directe avec l'Europe, Winnipeg se trouvant par cette voie aussi rapproché de Liverpool que l'est Trois-Rivières. Dans un avenir prochain, tout le commerce de l'ouest américain prendra le chemin de la baie d'Hudson et Winnipeg sera devenu un immense entrepôt où se rencontreront les importations d'Europe et d'Asie avec les exportations non seulement du Manitoba et de tout l'Ouest canadien, mais même celles du Dakota, du Minnesota, du Montana et des autres Etats de l'ouest de la grande république, notre voisine. Manitoba a cessé d'être tributaire des Etats-Unis. Une partie des Etats-Unis au contraire seront bientôt devenus nos tributaires. Oh ! si les Canadiens comprenaient enfin que c'est le moment de s'emparer des meilleures parties de cette province du Manitoba !

Agréé, cher Monsieur, l'hommage de mon respect et de mon entier dévouement.

J. M. A. JOLYS, Ptre.,
Curé de Saint-Pierre,

Cher M. Bernier,

J'ai lu avec grande attention les articles que vous publiez dans *Le Manitoba*, de Saint-Boniface, sur la fertilité et les autres avantages de la Province du Manitoba.

Tout ce que vous dites à ce sujet est parfaitement vrai. La fertilité extraordinaire de la terre dans ce pays est une chose tellement évidente, que, vouloir la nier, serait simplement absurde et ridicule. Je suis depuis bientôt huit ans dans le Manitoba : depuis le premier jour, j'ai observé et noté exactement toutes les variations météorologiques ; de plus j'ai comparé ces observations avec ce que j'avais vu en Europe, et pendant six ans dans les Etats Unis, et voici mes conclusions : J'ai trouvé que les étés sont assez chauds dans le Manitoba pour la culture du blé, de l'orge, de l'avoine, du lin et des pois. Les légumes, comme patates, navets, betteraves, carottes, radis, choux, choux-fleurs et beaucoup d'autres, réussissent mieux que partout ailleurs où j'ai passé. Le foin naturel est non seulement en grande abondance, mais d'une qualité supérieure.

On parle des années 1883, 1884 et 1885. Voici ce que je puis dire des environs de Saint-Léon. En 1883, l'avoine et l'orge n'ont point souffert de la gelée ; le blé semé de bonne heure était mûr et coupé sans avoir eu de dommages ; le blé tardif a souffert, mais il valait encore mieux que le meilleur seigle pour faire du pain. En 1884, les gelées n'ont point fait de dommages, mais beaucoup de blé fut coupé trop vert et d'autre fut endommagé par la pluie ; pourtant tout ce blé faisait d'assez bonne farine. L'année 1885 fut une des années froides et humides, causées par des perturbations générales, dont les savants ne savent indiquer les causes, et qui affectent non seulement un pays, mais bien souvent la moitié du globe. Aussi, en 1885, les mêmes nuits qu'il y avait des gelées dans le Manitoba, il y en avait aussi non seulement dans les Etats, mais même en Europe.

Je me rappelle avoir lu dans les vieilles chroniques de l'Europe, que bien des fois toutes les récoltes furent détruites dans les pays les plus favorisés par le climat. Et combien de fois en Allemagne, en Belgique et même en Angleterre, les cultivateurs ne voient ils pas tous les produits de leurs terres ruinés presque entièrement ? Qui ne connaît les terribles famines de 1817 et 1846, et d'autres années ? Ici, il n'y a jamais eu de famine.

Comme vous, j'ai consulté les anciens du pays, des hommes nés et élevés dans la Rivière Rouge, pour savoir si des gelées précoces avaient déjà détruit d'autres fois les récoltes. Tous me dirent qu'ils se rappellent *une seule année où le blé avait souffert un peu*. Encore faut-il noter que les anciens ne semaient qu'au mois de mai.

D'où je conclus que les années 1883, 1884 et surtout 1885, furent des années exceptionnelles.

Permettez que j'ajoute une dernière réflexion de la plus grande

importance, qu'un catholique, et surtout un père de famille, doit mûrement considérer avant d'émigrer dans les Etats.

Les deux grandes plaies des Etats-Unis sont : 1^o Les écoles publiques dans lesquelles les enfants perdent bien souvent tout sentiment de foi ; et 2^o le *divorce* qui tue la famille. Comment les catholiques peuvent-ils échapper aux atteintes néfastes de ces deux plaies ? Combien d'âmes se perdent, qui auraient été sauvées en restant au Canada ? Qu'on y réfléchisse un peu. Ce double danger n'existe point dans le Manitoba : cela doit être d'un grand poids pour celui qui a à cœur son salut éternel et celui de ceux que Dieu lui a confiés.

J'espère que ceux qui liront ces lignes ne diront point que je les ai écrites pour des avantages temporels ; un pauvre missionnaire comme moi a des aspirations plus hautes et plus saintes.

THÉOBALD BITSCHÉ,
Missionnaire du Précieux Sang.

Saint-Léon, le 20 décembre 1886.

SAINT-CHARLES, 16 février 1887.

T. A. BERNIER, Ecr.

Monsieur,

Ayant eu plusieurs demandes d'informations sur le Manitoba, je ne crois pouvoir mieux faire que de référer ces personnes aux articles que vous avez publiés dans *Le Manitoba* sous le titre de "Manitoba : Champ d'Immigration." Je crois que si ces articles étaient reproduits par les journaux de la Province de Québec, ça aurait pour effet de nous amener un bon nombre d'immigrants ; car, après les explications que vous avez données, et qui sont en tous points conformes à la vérité, le choix de la route à suivre sera vite fait pour tout homme sensé qui a l'intention d'émigrer.

J'espère que vous continuerez à faire connaître les avantages de notre Province, et qu'à force de dire la vérité, vous réussirez à faire disparaître les préjugés qu'on entretient contre le Manitoba et surtout contre son climat.

Malgré les histoires qu'on a inventées, il n'en est pas moins vrai :

1^o Qu'on a à peine maintenant dix-huit pouces de neige ;

2^o Qu'au 1^{er} février encore, les chars urbains à Winnipeg voyageaient sur leurs roues ;

3^o Depuis que je suis ici, nous n'avons pas eu de tempêtes pour nous empêcher de vaquer à nos affaires et de voyager de Saint-Charles à Winnipeg. Si l'on en croit les rapports des journaux sur les contrées qui nous environnent, on finira par croire que nous sommes des mieux partagés sous le rapport du climat.

Veuillez croire à ma considération distinguée.

Votre très humble serviteur,

ISAAC LAVERY.

T. A. BERNIER,
Surintendant de l'Education.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser mes félicitations au sujet des admirables lettres que vous avez écrites sous le titre "Manitoba : Champ d'Immigration," et qui sont parues dans *Le Manitoba*. Je les ai lues avec un grand plaisir et un grand intérêt. Durant une visite que j'ai faite récemment à mon ancienne cité, j'ai rencontré des personnes anxieuses d'avoir des informations authentiques sur notre province et ses grandes ressources. Vos lettres répondent à ce désir, et contiennent les renseignements voulus. Je pense qu'il serait désirable qu'elles fussent mises en brochure pour être distribuées..... Je suis convaincu que le résultat de cette publication serait tout à l'avantage du pays. Le gouvernement pourrait faire cette dépense, dans l'intérêt de la province.

Bien sincèrement,
Votre etc., etc.,

JAMES A. GREEN.

SAINT-CHARLES, 6 février.

T. A. BERNIER, Ecr.,
Surintendant de l'Education.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec le plus vif intérêt les articles que vous avez publiés dans *Le Manitoba* sous le titre "Manitoba : Champ d'Immigration," et je suis heureux de pouvoir vous rendre ce témoignage que vous avez tou-

jours *su représenter les choses sous leur vrai jour*. Ce procédé qui n'est peut-être pas le meilleur pour attirer les masses, est incontestablement plus recommandable parce qu'il nous amènera une classe d'immigrants décidés et constants, qu'aucune déception n'attend ici, et qui une fois arrivés au Manitoba nè songeront jamais à en repartir.

Cette œuvre toute patriotique que vous avez si bien commencée, est appelée à rendre d'immenses services à la cause de la colonisation au Manitoba ; mais afin qu'elle produise les résultats qu'on a droit d'en attendre, je crois qu'il serait nécessaire que ces différents articles fussent réunis en pamphlets pour être distribués aussi loin et en aussi grand nombre que possible. Cette tâche de réunir et publier vos importants écrits devrait être laissée à notre gouvernement qui aurait là une nouvelle opportunité de prouver qu'il n'entend rien négliger de ce qui pourrait contribuer au progrès de notre jeune et florissante province.

Bien à vous.

Votre très-humble serviteur,

C. GEO. CARON,
Agriculteur.

MANITOBA : CHAMP D'IMMIGRATION

A M. LE DIRECTEUR DU " MANITOBA. "

Monsieur,

" Manitoba : Champ d'Immigration, " tel est le titre d'un travail important que M. Bernier, surintendant d'éducation de notre province, vient de terminer. Ce travail ne peut passer inaperçu et se recommande de lui-même à l'attention de tous les esprits sérieux.

Je considère, cependant, que les personnes qui connaissent Manitoba font une œuvre patriotique, en donnant leur application sur ces écrits importants. C'est dans ce but que j'écris ces quelques lignes.

Voilà sept ans que j'habite cette province.

J'ai eu souvent occasion de visiter nos établissements français, et depuis bientôt deux ans, à tous les trois mois, je parcours, dans l'exercice de mes fonctions judiciaires, la plupart de nos paroisses.

Je n'éprouve aucune hésitation à affirmer que ce travail présente un tableau fidèle des ressources du pays et des avantages qu'il offre aux colons laborieux.

Le plus grand mérite de ces articles, à mon sens, c'est qu'ils sont scrupuleusement vrais, et qu'on n'y trouve rien d'exagéré ou de surfait. Les renseignements qu'on y puise peuvent être acceptés par tous ceux qui désirent se fixer au milieu de nous, sans crainte de se ménager des déceptions.

En effet, on peut considérer comme informations certaines et vraies, les conclusions suivantes de ces écrits :

- 1° La culture au Manitoba est très facile ;
- 2° Les colons ne souffrent point du manque de bois et d'eau ;
- 3° Le froid est très supportable ;
- 4° Les terrains sont actuellement à bon marché, et c'est le temps le plus propre pour s'emparer des terres ;
- 5° Les pâturages et le foin sont à l'état naturel, abondants et gratuits ;
- 6° L'élevage des bestiaux donne des profits qui dépassent encore ceux de la culture ;
- 7° Sous le rapport religieux et de l'éducation, Manitoba possède les mêmes avantages et les mêmes libertés que la province de Québec.

Il serait fort désirable que ces articles fussent publiés en brochure et distribués en grand nombre ; Manitoba, et nos compatriotes, pourraient en retirer de précieux résultats.

L. A. PRUD'HOMME,
Juge de comté.

Saint-Boniface, 19 mars 1887.

T. A. BERNIER, Ecr.,
Surintendant de l'Education,
Manitoba.

Mon cher Monsieur.

J'arrive de mon voyage, qui s'est opéré de la manière la plus heureuse. C'est encore sous le charme des impressions les plus agréables ressenties dans l'accueil trop bienveillant que l'on m'y a fait, dans l'hospitalité si cordiale, c'est-à-dire si canadienne-française, que j'ai reçue partout, que je vous écris aujourd'hui pour vous remercier de ce que vous avez fait pour moi. Je vous remercie surtout de m'avoir donné l'idée de faire ce voyage. Il me faut l'avouer ; j'avais entendu dire tant de bien, et aussi tant de mal du Manitoba, que j'étais dans le scepticisme relativement aux avantages d'une immigration vers votre

province. J'en étais là, en février dernier, lorsque notre ami commun, M. l'abbé F. Tétreau, du Séminaire de Saint Hyacinthe, me passa vos remarquables articles intitulés " Manitoba : Champ d'Immigration." Je les ai lus et relus avec avidité. La question me paraissait traitée de main de maître. Avantages et inconvénients étaient exposés sous leur vrai jour, avec tous les caractères de franchise et de vérité que peuvent fournir les témoignages des hommes les plus compétents et les plus désintéressés. Ebranlé par vos articles, invité dans vos lettres, je décidai d'aller étudier par moi-même afin de me former des convictions arrêtées.

Je partis donc, le 30 juin, encore un peu prévenu contre le Manitoba : tant un préjugé est difficile à guérir ! Aussi quelle agréable surprise pour moi en visitant vos admirables établissements d'éducation, en étudiant vos excellentes lois scolaires, marquées au coin du meilleur sens pratique.

Seule l'objection de la rareté de l'eau et du combustible se dressait encore devant moi ; une étude plus approfondie, sur les lieux visités, la fit bientôt s'évanouir avec mes autres préjugés.

Je suis converti aujourd'hui à votre idée sur les avantages immenses qu'offre le Manitoba comme champ d'immigration canadienne-française. Ah ! si nos compatriotes, au lieu d'abdiquer leurs libertés religieuses et de s'étioler dans les fabriques américaines, allaient demander aux terres inépuisables de votre belle province l'aisance, la prospérité et l'avenir de leurs enfants, quelle assistance ne serait-ce pas pour vous qui luttez si généreusement, quel avantage pour Québec de retrouver des amis fideles aux jours des luttes parlementaires ! Et ce sera en grande partie le résultat de votre travail patriotique trop longtemps isolé. Je fais des vœux pour que nos concitoyens reconnaissent d'une manière tangible les efforts et les sacrifices que vous avez faits en faveur de l'immigration au Manitoba, et qu'ils vous fournissent les moyens de travailler plus efficacement à cette grande cause.

Je fais des vœux surtout pour que vos excellents articles que je viens de relire, et qui me paraissent si bien calculés pour détruire ici les préjugés, soient mis en brochure et répandus à profusion dans la province de Québec.

Plein d'espoir dans les résultats de vos travaux.

Je demeure bien cordialement,

Monsieur,

Votre tout dévoué,

C. A. BEAUDRY, Ptre.

La Présentation, le 23 juillet 1887.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ D'IMMIGRATION FRANÇAISE,
517, rue Saint Jacques, Montréal (Canada).

MONTRÉAL, 4 octobre 1887

A M. T. A. BERNIER,
Surintendant de l'Instruction Publique,
Winnipeg, (Manitoba).

Monsieur,

La lecture de toutes les brochures publiées sur le Manitoba, celle de vos articles sur le même sujet, m'ont engagé à aller visiter votre pays pour pouvoir donner aux immigrants des informations impartiales. Comme résultat de mon voyage, je ne crains pas d'affirmer maintenant que votre travail est véridique et consciencieux, et que le Manitoba, méconnu ou calomnié jusqu'ici, offre non-seulement aux Canadiens mais aussi à une partie des émigrants français et belges, des avantages qu'ils ne pourront pas trouver ailleurs au Canada.

Veillez agréer, je vous prie,

Monsieur,

L'assurance de ma sincère considération.

A. BODARD,
Secrétaire général.

LE MANITOBA, C'EST AUSSI LA PATRIE.

Le Manitoba est une terre canadienne. LaVerandrie et ses fils, partis des Trois-Rivières, en furent les premiers explorateurs. Sur les bords de la rivière Rouge, nous pouvons, à l'égal des saines populations qui habitent la vallée du Saint-Laurent, réclamer nos droits de premiers occupants du sol ; au jour des solennités nationales, nous pouvons, ici comme là-bas, évoquer les ombres de nos ancêtres, et célébrer leur mémoire sur le théâtre de leurs labeurs, dans les champs même où ils ont moissonné leur renommée.

Ces territoites faisaient autrefois partie de la Nouvelle-France. Pendant les luttes du siècle dernier, ils s'en détachèrent pour tomber sous le contrôle de compagnies commerciales, dont la plus puissante est restée la compagnie de la baie d'Hudson.

Aujourd'hui, ces plaines immenses et fertiles ont fait retour au Canada, à la Nouvelle-France, pour ne plus s'en détacher, espérons-le.

Le Manitoba est donc notre pays ; dans ses limites, nous sommes au sein de la patrie ; le drapeau qui flotte à la citadelle de Québec, nous ombrage également, et ses ondulations laissent échapper partout le même langage ; nous jouissons des mêmes droits que nos nationaux des rives du Saint-Laurent et du Richelieu ; leurs intérêts comme les nôtres—intérêts de toutes sortes—nous imposent à tous le devoir de resserrer et de fortifier les liens qui unissent ces deux groupes de Canadiens-français, placés, l'un à la tête de la navigation océanique, l'autre, au seuil du futur grenier d'une grande partie du vieux et du nouveau continent.

Quand nous cherchons à attirer nos compatriotes vers nous, notre action ne peut donc être assimilée à celle dont le but serait d'encourager l'émigration aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis, c'est la terre étrangère, c'est l'exil ; c'est, a dit le vaillant curé Labelle, “ le cimetière de notre race.”

Le Manitoba, nous le répétons, c'est la patrie ; c'est une terre sur laquelle notre race, au lieu de s'étioler, de s'amoindrir, grandira, vigoureuse, forte, saine, vaillante, imbue des idées religieuses, sociales, patriotiques et traditionnelles, qui ont créé la nationalité canadienne-française ; c'est un sol dont il faut faire passer une notable partie dans nos mains, dans l'intérêt de notre influence future au sein de la Con-

fédération aussi bien que dans l'intérêt plus général du Canada, et de toutes les races qui l'habitent. (1)

Oui, c'est à cette hauteur que nous élevons la cause qui nous préoccupe.

Ce n'est pas l'occasion de remettre en discussion la valeur du régime sous lequel sont groupées les provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

Le régime existe, accepté de tous ; il existe avec des garanties de liberté et d'influence pour toutes les races, et les institutions qui leur sont propres.

L'intensité des luttes politiques, la diversité des intérêts, les préjugés, pourraient, nous dira-t-on, mettre tout cela en danger !

La stabilité et la souplesse de nos institutions, la vigueur et l'adresse déployées par les hommes d'Etat canadiens français dans le maniement des armes constitutionnelles, la force d'expansion de notre race, nous inspirent une confiance presque absolue.

Mais, soit ! il y a des dangers.

Selon nous, il y aurait plus grand péril encore à vouloir désagréger l'œuvre. Isolée, la Province de Quebec subirait peut-être trop fortement l'attraction des Etats-Unis, et un jour viendrait où elle serait obligée d'accepter la protection d'un drapeau qu'elle a jadis si fièrement et si loyalement refusée. Notre orgueil national éprouverait ce jour-là une bien profonde humiliation ! Ce serait un jour de deuil pour ceux qui aspirent à la fondation d'une nationalité distincte de celle qui se développe à l'ombre du drapeau étoilé, pour tous ceux qui ne croient pas que le continent américain doive nécessairement graviter autour de Washington.

Au surplus, que devrait nous inspirer l'existence de ce danger, s'il était réel ?

Le découragement ? Certes, nul ne voudrait admettre cette alternative !

Non, ce n'est pas le découragement que doit produire la présence du péril, mais plutôt un redoublement d'intensité dans le devoir.

Nous ne sommes pas les seuls dans la Confédération. Nous avons à l'égard du pays, à l'égard de tous ceux qui l'habitent, des devoirs à remplir—devoirs qui se confondent presque avec notre titre de citoyen.

(1) Depuis la publication de ces articles dans *Le Manitoba*, le révérend Père Nolin, S. J. s'inspirant de la même pensée, a dit :

Le Manitoba est une Province canadienne, et les Canadiens restent canadiens en s'y portant.

La colonie canadienne du Manitoba qui compose près de 15 pour cent des Manitobains, forme un centre français qu'il importe de développer dans les intérêts de la nationalité canadienne et de la Province de Québec elle-même.

Au lieu de calculer sur l'ébranlement de l'édifice **actuel**, nous **devons** apporter notre contingent d'efforts, de travail et de bonne **volonté**, à sa consolidation. C'est le devoir du moment ; devoir manifeste, **que** de vagues appréhensions, ou des théories plus ou moins plausibles, **ne** sauraient nous autoriser à perdre de vue.

Or, ce serait concourir à cette œuvre de consolidation—faire notre devoir, par conséquent—que de nous multiplier sur tous les **points du Dominion**, ou tout au moins, de fortifier les groupes déjà **formés**, de façon à les placer à l'abri d'entreprises intempestives et injustes **contre** les immunités qui leur sont garanties par la constitution.

Dans les états, la paix est un bien qui indique l'ordre, la **satisfaction**, et favorise l'accroissement de la prospérité.

La paix n'existerait pas dans la Confédération, si dans une **partie ou** l'autre, on voulait nous molester. La province de Québec a déjà montré jusqu'à quel point elle se sentirait blessée, jusqu'à quel point elle pourrait se soulever, si l'on persistait à ne point nous rendre justice.

Or, ces agitations propres à paralyser le développement graduel du pays, à retarder la consolidation de nos institutions, peuvent être prévenues. Il nous suffirait d'être numériquement assez forts pour imposer le respect là où nous existons. Dans ces conditions, on peut en être sûr, nous n'aurions rien à craindre pour ce que nous avons coutume d'appeler des droits et des privilèges, mais que nous croyons être tout simplement d'immenses bienfaits pour la population entière du Canada.

Les uns, n'ayant plus rien à redouter ; les autres, sentant l'inutilité de se faire agresseurs ; tous, débarrassés de ces préventions qui étouffent souvent avant leur éclosion, les meilleurs projets, finiraient par accepter sans arrière-pensée une situation qui, pour n'être point peut-être celle de leur choix, ne serait cependant pas sans exemple sur le continent américain, ni sans quelques avantages. Et, dès lors, ne voit-on pas quelle puissance de mouvement recevraient les intérêts généraux du Canada de cette harmonie entre les **rac**es diverses, forcément ancrées, les unes à côté des autres, sur ce sol nouveau. Une fois bien entrés dans cette voie, nous verrions chaque jour se consolider l'œuvre qui s'élabore sous nos yeux ; nous nous acheminerions rapidement vers l'unité nationale, nécessaire à la vie d'un grand peuple.

L'unité, elle n'existe pas encore dans toute sa force entre les provinces ; les heurts qui viennent de droite et de gauche, nous le disent assez.

Deux grandes divisions, avec des intérêts qui ne sont pas tous homogènes, sont à se créer : l'Est et l'Ouest.

Nous sommes en voie de remplir l'Ouest d'immigrants étrangers, n'ayant rien de commun avec l'Est. Quand leurs intérêts parleront trop fort, n'est-il pas à craindre qu'ils n'obéissent qu'à cela, puisque leurs sympathies seront nulles. D'où, un danger.

Si chacune des provinces de l'Est avait au Nord-Ouest un groupe important de leurs habitants, les conditions d'existence de l'Ouest à l'égard de l'est ne seraient pas les mêmes. Les souvenirs du premier âge, les sympathies naturelles que l'on conserve toujours pour les lieux où s'est écoulée la première partie de la vie, les relations de familles, les intérêts même qu'un grand nombre conservent toujours au pays natal, l'éducation, les traditions, l'attachement aux idées et au vieux drapeau, tout cela formerait comme une soupape qui empêcherait l'esprit sectionnel, l'esprit d'antagonisme, de se développer démesurément et d'éclater. On craindrait davantage de heurter la province que chacun regarderait comme sa mère-patrie. Il se produirait un courant, toujours en mouvement, assez semblable à l'affinité qui retient ensemble les molécules des corps.

Serait-ce suffisant ? Assurément non. Il faudrait encore une force supérieure, procédant d'un principe unique. Il faudrait une race qui servît de dernier ciment à cette œuvre. Or, nulle race n'est plus propre que la nôtre à remplir cette mission. Nulle n'est plus loyale, nulle n'a plus de force d'expansion, nulle n'est plus juste, plus généreuse, plus stable ni plus sympathique ; nulle n'a plus de droit à ce beau rôle, puisque ses enfants ont été les premiers occupants du sol ; nulle n'est plus attachée à ce sol et aux institutions qui le régissent.

C'est ainsi que s'exercerait sans esprit d'exclusivisme, sur des bases larges, et admettant toutes les coopérations, une influence dont notre pays tout entier, et toutes les races qui l'habitent, ressentiraient les heureux effets.

Saurons-nous le remplir, ce rôle ? Il est, en tous cas, digne de nos aspirations. Et le peuple qui a de semblables aspirations, possède une intelligence de ses devoirs, un fonds de loyauté et d'esprit national qui doivent l'élever au-dessus des misérables visées de l'égoïsme ou de l'ostracisme.

Qu'on ne nous reproche point ces observations comme une digression trop étendue.

De nos jours, on rabaisse volontiers toutes les questions, toutes les causes ; le sentiment national lui-même subit quelquefois des atteintes au contact d'une idée purement industrielle ou commerciale. Il est bon de ramener de temps à autre les esprits aux choses supérieures, aussi réelles que le terre-à-terre.

Nous avons été transplantés sur le nouveau continent pour y fonder

une nation. Ne laissons point s'affaiblir parmi nous cette tradition datant des premiers jours de la colonie ; c'est une vocation, soyons-y fidèles.

Cette vocation, elle est dévolue à toute la nation, et non à quelques individualités seulement, ou à une fraction du peuple.

Les classes dirigeantes comprennent cette vérité : et nous avons le bonheur de dire que dans notre pays, ces classes n'en sont pas encore rendues à méconnaître leurs obligations sociales. On peut donc être sûr de ne pas leur parler en vain en les conviant à faire pénétrer cette même vérité dans tous les foyers, jusqu'aux plus humbles.

L'amour national est comme l'amour filial ; il existe dans tous les cœurs. Il ne s'agit pour le rendre actif que de l'éclairer, de l'instruire, de le diriger.

Et assurément, le peuple canadien-français, ce peuple d'agriculteurs, écouterait et comprendrait les voix qui leur diraient que la nationalité est un arbre auquel chaque citoyen doit apporter sa part de soins et de travail ; et ces soins et ce travail produiraient des merveilles de fraîcheur, d'ombre, et de fruits, lesquelles retiendraient auprès de l'arbre bienfaisant ce milliers de compatriotes qui, chaque année, s'en vont dans le désert, sur la terre étrangère, laissant derrière eux des amis désolés de leur départ, une patrie affaiblie de tout le sang, de toute l'intelligence, de toutes les énergies qu'elle perd par ces abandons.

* * *

Dans ce qui précède, les éblouissements de l'ambition nationale absorbent peut-être trop uniquement les regards.

Il y a, cependant, certains intérêts plus tangibles qu'il importe de mettre en relief. Nous nous bornerons à les indiquer ; les développements auxquels ils pourraient donner lieu excèderaient le cadre de ce travail.

Quand la Confédération a été formée, on a dit qu'on faisait de la Province de Québec le pivot de la représentation en lui assurant 65 députés. C'était sa garantie contre les empiètements des autres provinces.

Mais alors la Confédération ne se composait que de quatre provinces.

Aujourd'hui, il y en a sept ; plus, des territoires qui ont obtenu récemment une représentation aux Communes.

Alors, il n'y avait que 181 députés ; aujourd'hui, il y en a 215.

Donc, déjà, l'équilibre de 1867 est rompu ; les conditions d'existence ne sont plus les mêmes ; la garantie n'a plus la même valeur. Que sera-ce donc quand il y aura onze à douze provinces dans la Confédération ; quand le Nord-Ouest sera rempli, et qu'au lieu de

200 députés aux Communes, il y en aura trois ou quatre cents. Ce serait une grave erreur de croire qu'alors la Province de Québec pourrait efficacement influencer la législation, même en supposant que ses 65 députés fussent unis.

La Province de Québec a donc un sérieux intérêt politique à se ménager des appoints dans les autres provinces ; et nulle part ailleurs qu'au Manitoba ne s'ouvre un champ plus favorable à son action en ce sens. La place est libre ; elle nous attend. En nous y précipitant aujourd'hui, elle sera la nôtre pour toujours.

Y en aurait-il qui préférerait nous condamner au procédé lent et pénible de reprendre, pouce à pouce, le terrain que nous aurions laissé couvrir du flot de l'immigration étrangère ?

Oh ! non ; on ne peut avoir l'idée de compromettre à ce point notre avenir !

* * *

Nous entendons souvent reprocher aux races anglo-saxonnes de vouloir s'emparer du Nord-Ouest et en faire des provinces anglaises.

Il faudrait se rendre un meilleur compte de notre position.

Nous avons beau dire et beau faire, nous ne pouvons empêcher que le Canada ne soit aujourd'hui une partie de l'empire britannique. L'Anglais est donc chez lui au Canada. Qu'il ait le désir de voir notre patrie s'anglifier de plus en plus, cela ne fait pas doute ; mais c'est son droit, tout comme c'est le nôtre de chercher à conserver sur ce coin de l'Amérique l'influence de notre race.

Le dernier mot n'est pas dit sur la future condition sociale du Canada.

Au lieu de récriminer, il serait pour nous plus pratique, plus juste, et plus patriotique d'imiter nos concitoyens d'origine anglaise, et de rester au pays au lieu de nous enfuir aux Etats-Unis, où nous n'avons rien à gagner comme race, où la vie n'est pas plus facile qu'au Canada.

Si nous leur laissons toute la place au Manitoba et au Nord-Ouest, ils la prendront, c'est évident ; mais celle que nous prendrons, ils ne nous l'ôteront point, notre histoire nous l'enseigne.

* * *

Certains hommes publics ont juré de faire du Manitoba une province anglaise, avons-nous entendu dire parfois.

Pour notre part, nous doutons de l'exactitude de cette assertion, Mais quand cela serait, qu'importe ?

Nulle influence n'est assez forte, en Amérique, pour empêcher une famille d'obtenir sa place à bord des convois de transport, et de

s'établir où bon lui semble ; les franchises politiques et municipales appartiennent à tous les sujets de l'empire, et si les Canadiens-français qui végètent à l'étranger, ou qui, sans végéter, ont toujours au fonds du cœur le regret de la patrie ; si tous ceux de nos compatriotes qui, chaque année, disent adieu à la terre canadienne, si tous venaient occuper une place à côté de nous, dans les vastes espaces encore libres au Manitoba, et qui ne leur demanderaient point à quelle nationalité ils appartiennent avant de se donner à eux et de leur verser leurs riches produits, on pourrait se moquer de ces tendances hostiles, si tant est qu'elles existent. Une fois le sol entre nos mains, nous exercerions nécessairement notre influence, laquelle, Dieu merci ! n'est jamais employée que pour les intérêts de tous, et avec une largeur de vues qui sait avec le temps nous concilier le respect et l'estime de ceux qui sont appelés à former avec nous le peuple canadien.

* * *

Il y a un autre intérêt digne d'occuper les esprits sérieux, celui-ci, purement économique.

La Province de Québec cherche à étendre ses rapports commerciaux ; elle veut multiplier ses affaires, en se créant de nombreux débouchés.

Que l'Ouest se remplisse de populations sympathiques à la Province de Québec, c'est un nouveau marché ouvert à son activité commerciale ; que ces populations soient au contraire étrangères à notre race, et le commerce canadien-français perd, par le fait même, une grande partie de cet avantage.

Nous ne faisons qu'indiquer ces divers intérêts ; c'est assez pour éveiller l'attention de notre public sur leur importance.

Cela devra contribuer également à convaincre nos lecteurs que ces pages ne sont pas une simple concession aux inspirations d'un étroit esprit de propagande. Nous croyons au contraire servir une cause éminemment nationale et traditionnelle ; nous poursuivons la réalisation d'une pensée si vraiment supérieure que l'épiscopat canadien même s'en est fait le patron dès l'année 1871. Voici, en effet, la circulaire que les évêques de notre pays, réunis à Québec, adressaient alors au clergé :

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 23 octobre 1871.

Monsieur le Curé,

Au milieu des questions importantes qui font l'objet des préoccupations des évêques de la province ecclésiastique de Québec pendant leur réunion, il en est une sur laquelle ils veulent attirer votre attention avant même de se séparer.

Cette question que l'on peut appeler vitale à cause de ses immenses conséquences sur notre état social et religieux, est la question de la colonisation. Nous ne pouvons que gémir à la vue du grand nombre de nos compatriotes qui désertent journallement le foyer domestique, la terre natale pour aller demander à la prospérité de nos voisins un bien-être qu'il nous semble pourtant possible de trouver ici, au milieu des avantages nombreux que la Providence a départis à notre chère patrie.

Votre cœur comme le nôtre ressent tout ce que cet état de choses a de pénible, aussi nous n'avons pas besoin d'insister pour faire comprendre nos trop justes regrets à cet égard.

Notre unique but, dans cette lettre collective, est d'encourager votre zèle, au milieu des efforts qu'il fait pour s'opposer à ce torrent d'émigration qui prive la patrie des bras et de l'intelligence d'un grand nombre de ses enfants.

Le remède efficace à ce mal ne peut se trouver que dans le succès qui couronnera les tentatives faites pour rappeler et retenir dans les différentes provinces de la Confédération canadienne ceux de nos compatriotes que la nécessité ou l'amour du changement ont poussés ou poussent encore vers la terre étrangère. Le résultat obtenu par les sociétés de colonisation nous remplit de joie et de consolation et nous permet d'espérer qu'un jour notre beau pays sera tout occupé par ses propres enfants et que les Canadiens n'auront point le regret d'avoir privé leurs descendants de la terre que la Providence leur avait destinée.

Que tous les Canadiens continuent cette noble et patriotique œuvre de la colonisation de nos terres inoccupées.

Les sacrifices faits dans ce but ne peuvent qu'attirer la bénédiction du ciel.

Notre jeune pays n'est pas renfermé dans des limites assez étroites pour qu'il soit nécessaire de l'abandonner.

Plus que jamais d'immenses étendues de terrains s'offrent à notre population dans les limites même de la patrie.

L'acquisition du territoire du Nord-Ouest, la création de *la province du Manitoba* offrent un avantage réel à ceux qui n'aiment pas le défrichement des terrains boisés et qui pourtant voudraient s'éloigner de la paroisse qu'ils habitent.

Il n'est pas nécessaire de passer la frontière canadienne pour trouver les riches prairies de l'Ouest.

Notre pensée n'est pas de demander aux paisibles et heureux habitants de la Province de Québec, de changer une position certaine et avantageuse pour les incertitudes et les risques d'une émigration loin-

taine, mais s'il en est auxquels il faut un changement et auxquels il répugne de s'imposer les rudes labeurs de bucherons, à ceux-là, *mon-sieur le curé, veuillez bien indiquer la province du Manitoba.*

Un octroi gratuit de 160 acres de bonne terre de prairie est promis par le gouvernement à tout homme de 21 ans qui voudra aller se fixer dans ces nouvelles contrées.

Ces contrées si nouvelles pour les individus, ne le sont pas pour le Canada.

C'est l'énergie de nos pères qui les a découvertes ; c'est le zèle de nos missionnaires qui les a régénérées et préparées à l'ère de prospérité qui semble les attendre. Ces contrées lointaines ne sont donc pas la terre étrangère.

Environ la moitié de la population y parle le français et est d'origine canadienne, en sorte que de toutes les paroisses on est certain d'y trouver des parents, ou au moins des amis.

Dans cette nouvelle province, il y a un collège où les garçons peuvent recevoir une éducation soignée ; des couvents où les filles puisent l'instruction qui leur est prodiguée au Canada. Des missionnaires, trop heureux du renfort qu'ils recevront par cette émigration, étendront volontiers aux nouveaux venus l'affection qui les anime envers leurs ouailles actuelles.

En colonisant une partie du Manitoba, les Canadiens-français s'assurent dans la législature fédérale l'équilibre qu'ils y possèdent aujourd'hui, et qu'ils perdront nécessairement s'ils ne sont point en nombre dans Manitoba et le territoire du Nord-Ouest.

Nous considérons donc, M. le curé, comme chose bonne et désirable, l'établissement de quelques-uns des nôtres dans ces régions et nous verrions avec plaisir qu'il se fit quelque chose dans ce sens ; si, par exemple, entre deux ou trois paroisses, on pouvait assurer le concours d'une famille honnête, chrétienne et laborieuse, qui irait former dans le Nord-Ouest une population comme celle qui est venue, il y a deux siècles, jeter les fondements de notre nationalité au Canada.

Vous apprendrez dans la première partie de l'hiver, par les journaux, ce que le gouvernement doit faire pour faciliter le transport et l'établissement des colons du Manitoba ; nous vous écrivons aujourd'hui afin que vous connaissiez notre intention à ce sujet et que, si l'occasion s'en présente, vous puissiez diriger de ce côté ceux qui voudraient émigrer.

Par cette émigration d'un genre nouveau, nos compatriotes ne se sépareront pas de nous, ils resteront canadiens, soumis à nos institutions religieuses et civiles, dans un milieu où leur foi ne sera pas exposée ; où, au contraire, ils aideront à faire luire ce divin flambeau, au

milieu des vastes déserts de l'Ouest, qui n'ont été découverts par nos pères que dans une pensée toute de foi.

† E. A., Arch. de Québec,
† IG., Ev. de Montréal,
† JOS. EUGÈNE, Ev. d'Ottawa,
† ALEX., Ev. de Saint-Boniface, O. M. I.
† C., Ev. de Saint-Hyacinthe,
† L. F., Ev. des Trois-Rivières,
† JEAN, Ev. de St-G. de Rimouski.

Le lecteur remarquera que l'épiscopat canadien recommande le Manitoba comme un champ d'immigration où les intérêts matériels et spirituels de nos compatriotes seront favorisés et sauvegardés.

La raison religieuse,
La raison sociale,
La raison politique,
La raison nationale,
La raison historique,
La raison d'intérêt, y sont invoquées avec une autorité qui s'impose à tout esprit sérieux et juste.

RELIGION.—EDUCATION.—MAISONS DE CHARITÉ.

Ce serait gravement méconnaître notre situation que de croire notre foi en danger au Manitoba.

Hélas, les misères humaines ne sont pas absentes de notre province. Mais, d'une autre part, elle offre abondamment à nos compatriotes toutes les facilités, toutes les ressources désirables sous les rapports religieux et scolaires.

Nous avons un archevêque dont le siège archiépiscopal est à Saint-Boniface. Autour de lui se presse un clergé dévoué, inspiré du véritable esprit de son état, toujours prêt à donner son appui à qui peut en avoir besoin.

Dans la partie sud-est, de même qu'au centre de la province, nous avons des paroisses canadiennes-françaises parfaitement organisées, ayant leur curé résident.

Aussitôt qu'un nouveau groupe se forme, un prêtre lui est donné ; une paroisse nouvelle est organisée.

Ces paroisses sont pourvues d'autant d'écoles catholiques et françaises que le requiert le nombre de familles établies dans leur sein.

Ces écoles sont françaises, disons-nous ; c'est-à-dire que nous donnons à notre langue la prééminence à laquelle elle a droit. Mais, d'une autre part, nous reconnaissons l'utilité de l'anglais, et cette langue est aussi enseignée dans nos écoles, lesquelles sont légalement établies, et reçoivent du gouvernement une subvention annuelle importante.

Dans aucun cas, ni pour aucune raison, les catholiques ne sont appelés à contribuer au soutien d'une école protestante, et *vice versa* ; c'est la base, dans l'ordre administratif, de notre système scolaire.

Au-dessus des écoles, nous avons dans plusieurs paroisses des académies, sous la direction de religieuses appartenant à diverses communautés.

Au-dessus encore, nous avons pour les jeunes filles, à Saint-Boniface, à Winnipeg et à Brandon, des couvents où l'instruction supérieure se donne à un degré éminent.

Pour les jeunes gens, nous avons le collège de Saint-Boniface, sous la direction des révérends Pères Jésuites, avec un personnel complet, et un double cours classique et commercial.

Nommer les révérends Pères Jésuites, c'est indiquer l'excellence de l'institution.

Au sommet, vient se placer notre université, laquelle dans sa constitution, offre à notre jeunesse, dans l'enseignement historique, moral et philosophique, la garantie même des autorités religieuses.

En un mot, sous le rapport religieux et scolaire, de même que pour l'instruction supérieure de la jeunesse des deux sexes, notre province est magnifiquement dotée.

Pour tout Canadien, notre province offre cette supériorité sur la république américaine, que c'est la patrie, tandis que les Etats-Unis, c'est l'étranger, c'est l'exil. Tous les avantages étant égaux d'ailleurs, la préférence appartient à notre province, parce qu'elle fait partie du Canada. Mais elle a surtout cette supériorité : elle possède un système scolaire qui protège la foi, les mœurs et la langue de nos enfants ; aux Etats-Unis, au contraire, toutes ces choses sont mises en danger par le système vicieux des écoles communes, des écoles de l'Etat, à l'influence desquelles nos compatriotes ne peuvent pas toujours se soustraire ; et quand ils le font, ce n'est qu'au prix de sacrifices, bien louables, sans doute, mais considérables et toujours accompagnés du grand inconvénient d'avoir à contribuer pour des écoles que leurs enfants ne fréquentent généralement pas, qu'ils ne devraient jamais fréquenter, et dont ils n'ont, par conséquent, aucun bénéfice ; qui, dans

un sens, sont plutôt des lieux de ruine morale et nationale que des foyers d'éducation.

A propos d'école, voici un fait qui se passe de commentaires.

A la fin du mois d'août 1886, une jeune personne, mademoiselle Lafrenière, dont la famille demeure au Dakota, s'adressait à moi pour obtenir une situation comme institutrice. L'ayant questionnée sur les motifs qui l'engageaient à venir au Manitoba, voici ce qu'elle me répondit :

“ Au Dakota, monsieur, du moins dans la localité d'où je viens, nous n'avons pas la liberté d'enseigner le français dans les écoles publiques !”

“ Même dans les écoles fréquentées par les enfants d'origine française ?”

“ Même dans celles-là, monsieur !”

* * *

Il n'est pas inutile de ré-imprimer ici un couple de paragraphes qui ont fait le tour de la presse française dans le cours de l'été 1886 :

“ Les journaux canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre rapportent des faits qui montrent à quels dangers sont exposés nos nationaux émigrés, sous le rapport de la conservation de notre langue. Ainsi, dans l'Etat du Rhode Island, la loi exige de tout enfant ou adolescent qui est employé, un certificat établissant qu'il a suivi les écoles officielles durant au moins trois mois de l'année. Or, le surintendant de l'éducation et les maires, qui peuvent seuls signer ces certificats, refusent, paraît-il, de les accorder aux jeunes Canadiens français, à moins que ceux-ci ne possèdent la langue anglaise.”

Et les journaux ajoutaient :

“ Telle est la prétendue liberté dont on jouit de l'autre côté de la ligne 45^{me}. Compatriotes qui voulez conserver votre langue et votre liberté, restez donc au Canada.”

Bien différente est notre situation au Manitoba, où le français, comme l'anglais, est langue officielle.

Toute cette organisation ne serait pas complète sans les œuvres de charité. Or, grâce à l'archevêque de Saint-Boniface et à de saintes religieuses, ces œuvres ne sont pas absentes d'au milieu de nous.

Nous avons pour les malades, un hospice, vaste, élégant, pourvu de tout ce que les progrès modernes suggèrent pour le bien-être de ces pauvres affligés.

Nous avons aussi un orphélinat, sous la direction, comme l'hôpital, des révérendes Sœurs de la Charité, connues sous le nom de Sœurs Grises.

NOTRE SITUATION NATIONALE.

Cette situation est satisfaisante ; nous jouissons du respect des autres nationalités ; notre langue est officielle dans les écoles, au sein de la législature, devant les tribunaux ; partout, nous avons notre part d'influence dans la direction des affaires publiques ; si l'avenir devait ressembler au présent, nous pourrions le laisser s'approcher sans appréhension.

L'avenir, il ne dépend pas de nous seulement ; et voilà parfois la cause de nos inquiétudes.

Le groupe canadien-français de la Province de Québec a triomphé, seul, sans le secours d'aucune immigration, des assauts qu'on a livrés à sa foi, à sa langue, à sa vie nationale. Mais alors, la colonisation se faisait lentement ; le flot de l'immigration, non seulement était faible, mais il rencontra même un obstacle sérieux dans les travaux du défrichement.

Pour nous, la situation n'est pas la même. Les pays européens cherchent dans les terres de l'Amérique, un déversoir de leurs populations, devenues trop compactes.

Les moyens de transport accélèrent, par leur commodité et leur vitesse, ce mouvement des vieux continents vers le nouveau.

Nos prairies sont d'une exploitation facile, et la colonisation s'en fera rapidement. Tout en possédant les mêmes vertus et les mêmes forces que nos pères, ni la conservation de notre groupe, ni son développement, ne suivront absolument les mêmes lois ; nous existons dans un milieu différent. Il ne s'en suit pas que nous devons périr. Mais, comme tout rameau, il nous faut un peu de sève du tronc principal.

Un savant géographe, M. Reclus, a dit un jour ces paroles encourageantes :

“ L'émigration canadienne vers le Nord-Ouest est d'une importance capitale. Travaillez-y de toutes vos forces. Jetez là-bas des flots canadiens.....

“ La colonisation rapide du Nord-Ouest par les éléments dits saxons vous rabaissera soudain dans l'échelle proportionnelle.....
“ N'ayez crainte ; votre tour reviendra. Mais pour que l'arbre vienne, il faut le planter.”

* * *

Nous sommes en minorité, il est vrai ; mais, nous l'avons dit, cette minorité est respectée ; quelque renfort nous mettrait, dans la partie

de la province occupée par nous, sur un pied inattaquable. Dans certains quartiers, on nous croit noyés ; c'est une erreur ; nous sommes dépassés, voilà tout. Si les Canadiens-français qui laissent la province de Québec, venaient ici au lieu d'aller aux Etats-Unis, la proportion changerait bientôt ; il en est même parmi nous qui croient que nous pourrions sinon devenir la majorité, du moins acquérir une importance numérique telle, que nous jouirions d'une influence égale à celle de nos compatriotes se réclamant d'une origine et de croyances différentes des nôtres.

Ah ! nous ne pouvons nous empêcher de le dire, elle est grande devant Dieu, devant les hommes et devant l'histoire, la responsabilité de ceux qui s'efforcent de détourner l'attention de nos compatriotes de notre province, où nous avons à affermir les institutions qui nous sont chères et qui ont coûté bien des sacrifices, où nous avons à sauvegarder des droits et des privilèges acquis non sans peine et sans efforts, où nous avons à protéger nos croyances et toutes les œuvres qui en découlent, où nous pourrions devenir assez forts pour donner à la province de Québec, dans ses luttes pour le drapeau, aux heures de péril, plus que des sympathies.

Mais si la responsabilité de ceux-ci est grande, bien coupables sont ceux qui, pour faire cette œuvre, déprécient notre pays, et sèment à pleines mains les erreurs, les exagérations, les préjugés.

A ces tristesses, il y a des compensations. M. Bodard, français de naissance, mais fixé au Canada depuis au-delà de 15 ans, et qui l'a visité d'une extrémité à l'autre, et s'est toujours occupé de colonisation, écrivait ce qui suit au mois de septembre 1887 :

“ Les Canadiens sont presque noyés dans le Manitoba, ils vont
“ disparaître, pourquoi aller par là, ont dit quelques compatriotes.
“ C'est la dernière raison et la plus sérieuse que l'on ait donnée pour
“ s'opposer à l'émigration de nos compatriotes au Nord-Ouest. Nous
“ avons constaté que les Canadiens du Manitoba sont sur un meilleur
“ pied au point de vue national que ceux d'Ontario, que la langue
“ française y est officielle comme l'anglais, que nos compatriotes y
“ ont partout des écoles, des églises et des prêtres de leur nationalité.
“ Il n'y a aucun danger de ce côté. Ils sont la minorité, c'est vrai,
“ mais il suffit d'un peu d'émigration de la province de Québec, de
“ France et de Belgique, pour rétablir l'équilibre, principalement dans
“ les campagnes. On peut aussi vérifier facilement que le nombre des
“ personnes parlant français ne diminue pas dans le Manitoba et le
“ Nord-Ouest, qu'au contraire, il augmente.”

AVANTAGES MATÉRIELS.—FERTILITÉ DU SOL.

Le sentiment seul ne doit point guider les pas de l'immigrant, il lui faut en perspective des avantages matériels.

Entr'autres avantages de ce genre, notre province possède un sol d'une fertilité incontestable.

Il peut paraître inutile d'insister beaucoup là-dessus, tant cette fertilité est manifeste pour tous ceux qui ont séjourné au Manitoba, ou l'ont simplement visité. Il n'y a pas un voyageur qui, à la vue de ce sol et des moissons qu'il produit, n'en ait exprimé sa surprise, et n'ait avoué que la réalité dépassait les notions qu'il s'était formé à cet endroit.

Malgré cela, si fortement enracinés étaient les préjugés, si obstinés sont les efforts des ennemis de notre progrès, et des progrès du Canada généralement, que la nécessité de renseigner les esprits bien disposés, existe toujours.

La tâche est d'ailleurs facile, car les témoignages désintéressés abondent, et nous préférons les substituer aux nôtres afin d'éviter jusqu'au soupçon de la partialité.

Nous donnerons la première place aux paroles suivantes de Sa Grandeur Monseigneur Taché, extraites d'une lettre de notre vénérable archevêque au révérend Père Nugent, des Iles Britanniques :

“ Vous avez vu de vos yeux les magnifiques produits de *notre sol si riche*.

“ La bonne et divine Providence a fait pour cette partie des possessions britanniques *pour le moins autant que pour les Etats et les territoires voisins*.”

* * *

L'opinion de l'honorable M. Taylor, le consul des Etats-Unis à Winnipeg, n'est pas différente. C'est une voix autorisée ; l'estimable consul connaît le Nord-Ouest canadien et les Etats adjacents, le Minnesota et le Dakota, et il y demeure, depuis plus d'un quart de siècle ; sa qualité de représentant officiel du gouvernement américain donne à ses paroles une valeur spéciale.

Le 2 octobre 1879, l'honorable M. Taylor disait donc :

“ Les trois quarts de la zone productive du blé sur ce continent se trouvent au nord de la frontière des Etats-Unis. (Au Canada, par conséquent.) C'est là que l'Amérique, et le vieux continent aussi, iront chercher, dans les temps à venir, la matière première du pain.”

Et il ajoute :

“ Le bœuf que l'on produit dans cette région septentrionale, est de

qualité supérieure à celui qu'on trouve plus au sud," (c'est-à-dire dans les Etats-Unis.)

Le consul des Etats-Unis n'a pas voulu dire par là que son pays était sans ressources. Nous ne voulons en aucune manière exagérer la portée de ce témoignage ; mais, d'une autre part, le moins qu'il en ressorte, c'est que notre pays n'a rien à envier à la partie des Etats-Unis à laquelle l'honorable consul fait allusion.

* * *

Voici un autre témoignage qu'on ne peut pas davantage accuser de favoritisme envers le Canada ; c'est celui du *Philadelphia Press* :

" La plus grande région productive du blé au monde, dit ce journal, vient d'être ouverte à la colonisation. La plus grande partie, *et la plus productive* se trouve dans la province du Manitoba, dans l'Amérique du Nord. Bien cultivée, elle est suffisamment féconde pour rendre l'Angleterre indépendante des Etats-Unis par rapport à la matière première du pain."

* * *

Notre province peut supporter la comparaison non seulement avec le Minnesota et le Dakota, mais même avec d'autres Etats généralement considérés comme mieux situés : tels sont, par exemple, l'Ohio, où la moyenne de la récolte du blé est estimée au *maximum* à 15 minots de l'acre, ou, l'Iowa, dont nous avons une appréciation dans les lignes suivantes d'un colon même de ce dernier Etat.

Un M. Close, possédant des terres dans l'Iowa, et voulant y attirer l'immigration, écrivit une brochure dans ce but. Or, voici ce qu'on trouve dans cette brochure :

" Plusieurs rapports, venant de mes fermes, me donnent un rendement de près de 30 minots de blé à l'acre ; cependant, comme le blé est ici sujet à se nieller, la récolte de ce grain n'est pas aussi sûre dans l'Iowa qu'au Manitoba."

* * *

A ces témoignages, ajoutons les suivants :

Dans l'été de 1882, le gouverneur de l'Etat du Wisconsin, l'honorable J. M. Rusk, et le procureur-général du même Etat, l'honorable L. F. Frisby, visitaient le Nord-Ouest canadien. A la suite de ce voyage qui dura jusqu'en septembre, l'honorable M. Frisby écrivait ce qui suit :

" Les champs de blé que j'ai vus cette année dans la vallée de la Rivière Rouge, indiquent certainement que pour la production du blé, cette vallée ne peut être surpassée dans le Nord-Ouest."

Le gouverneur ajoutait :

“ Je concours absolument dans toutes les remarques qui précèdent.

“ (Signé,)

“ J. M. RUSK,

“ Gouverneur.”

M. Biggar, l'un des délégués envoyés par les fermiers anglais en 1879 80, dit ce qui suit dans son rapport :

“ Comme champ de production pour le blé, je préférerais de beaucoup le Manitoba au Dakota. Le sol du Manitoba est plus profond et se maintiendra plus longtemps à l'état de culture ; le blé qu'il produit donne un meilleur échantillon, et le rendement est de cinq à dix minots plus considérable par acre, ce qui est tout bénéfique.”

M. John Maxwell, un autre délégué, répète la même chose comme suit :

“ La moyenne du rendement, d'après les informations que j'ai recueillies, sera de huit à dix minots de plus au Manitoba qu'au Dakota.”

M. Robert Peel, encore un délégué, s'exprime ainsi :

“ Ce sol est particulièrement favorable à la culture du blé, et les meuniers préfèrent ce blé à tout autre. On a reconnu qu'il pouvait produire du blé pendant de longues années, sans interruption et sans engrais.”

M. Geo. Cowan résume ainsi ses impressions :

“ Je suis très frappé de la fertilité du sol, dont quelques parties sont, sans exception, les plus riches que j'aie jamais vues.”

Je cite les paroles d'un autre délégué, M. Imrie, de Lanark, Angleterre :

“ La vallée de la Rivière Rouge est couverte du sol le plus riche que j'aie jamais vu dans mes voyages, et dont l'épaisseur dépasse deux pieds en moyenne.”

* * *

Il n'est pas inutile de faire remarquer que ces délégués étaient tous des gens experts choisis expressément par les fermiers anglais pour visiter le pays, et les renseigner sur ses ressources agricoles et sa condition économique.

* * *

M. Kenneth McKenzie, un ancien cultivateur pratique d'Ontario, dit :

“ Je n'ai point vu de grains, soit dans le Minnesota, soit dans le Dakota, pour égaler ceux du Manitoba.”

M. Taylor, le consul des Etats-Unis dont j'ai cité le témoignage plus haut, écrivait un jour dans un journal de Saint-Paul, qu'un M. Archibald, un propriétaire de moulin du Minnesota, avait été tout étonné du rendement du blé ; il constata que ce rendement était de 3 contre 2, comparé à celui du Minnesota.

* * *

M. le vicomte Ch. de Bouthillier, qui a passé dix mois dans le pays, tout émerveillé de ce qu'il y avait trouvé, a voulu le redire dans une lettre fort éloquente, dont voici un passage :

“ Pour ce qui est de la fertilité du sol, il serait puéril de répéter
“ tout ce qui a été dit à ce sujet J'ai pourtant tenu à me rendre
“ compte de l'incomparable richesse du sol ; j'ai parcouru la province
“ dans tous ses sens, observant beaucoup, écoutant plus encore ; je
“ formule le résultat de mes observations en exprimant une pensée
“ qui m'était souvent venue dans le courant de mes excursions : que
“ la province du Manitoba est un nouveau champ de travail ouvert à
“ l'activité des hommes, sur lequel la Providence semble avoir réuni
“ dans son inépuisable charité tous les éléments propres à favoriser
“ l'accroissement rapide et prospère d'un peuple privilégié.....Il y
“ a quinze ans au plus, pour beaucoup de Canadiens, Manitoba était
“ l'inconnu..... Aujourd'hui, il est sur le point de devenir un des
“ greniers futurs de la vieille Europe.”

* * *

Les témoignages de cette sorte abondent. Durant l'exposition provinciale de 1886, je me suis trouvé en relation avec un M Ward, de Chicago, lequel, visitant cette exposition, m'a déclaré, sans une ombre d'hésitation, qu'à l'exposition tenue quelques semaines auparavant, à Chicago même, par l'Etat de l'Illinois, il n'y avait pas de produits comparables à ceux qu'il voyait à la nôtre.

M. le commandant Bonaparte-Wyse vient de faire son tour d'Amérique ; il a visité le Canada et les Etats-Unis ; c'est un homme pratique et doué d'un profond esprit observateur. Nos prairies, notre sol, notre situation, l'ont enchanté.

Parmi d'autres opinions récentes, nous enrégistrerons les suivantes :

M. Major, de la maison Major Bros. & Co., de New-York, a visité notre province dans le cours de l'été. Voici ce qu'il disait à la suite de ce voyage à un reporter du *Mail*, de Halifax :

“ Le Manitoba est une magnifique province. On reste convaincu de la fertilité de son sol à la vue des moissons abondantes qu'on y récolte cette année. Je me suis particulièrement intéressé à sa récolte de blé, et j'ai trouvé celui-ci égal, sinon supérieur, en qualité au blé de n'importe quelle partie des Etats-Unis.

“ Winnipeg sera au Nord-Ouest canadien ce qu'est Chicago pour les Etats de l'Ouest américain. Il se fait déjà un commerce considérable de porcs dans cette ville. Montréal, au lieu de dépendre de Chicago pour ce commerce comme autrefois, tire maintenant de Winnipeg des chargements importants dans cette ligne.”

Parlant ensuite des environs de Calgary, M. Major dit :

“ Je suis en mesure d'affirmer que le terrain n'est pas aussi bon dans le Montana qu'au nord de la ligne (au Canada). Si vous en voulez une preuve, vous la trouverez dans le fait que les éleveurs américains sont anxieux de s'assurer au Canada des terrains pour y établir leurs ranches, parce qu'ils sont convaincus que ces terrains sont meilleurs que les leurs.”

Après l'opinion d'un citoyen américain, citons celle d'un éleveur d'Ontario, M. Pettit, de Burlington, Ont. :

“ Les cultivateurs du Manitoba vont finir par accaparer, lors de l'achèvement du chemin de la baie d'Hudson, la plus grande partie du commerce d'exportation du Canada.”

M. John Ogilvie, l'un des grands propriétaires de moulin, à Montréal, de retour en 1886, d'un voyage au Manitoba, dans le Minnesota et dans le Dakota, disait à l'un des reporters du *Star* :

“ Il existe parmi les cultivateurs du Manitoba une satisfaction générale au sujet de la récolte de blé. Celui-ci est d'une qualité supérieure, et le rendement, bien qu'inférieur aux années précédentes, sera néanmoins de beaucoup supérieur au rendement dans le Minnesota et le Dakota, où l'on n'obtiendra vraisemblablement pas plus de onze minots à l'acre en moyenne.”

Le *Victoria Times* (Colombie Anglaise) dit de son côté, en parlant de la farine du Manitoba :

“ La qualité de cet article est réputée tellement supérieure à celle qui sort des moulins américains, que les boulangers manifestent hautement leur préférence pour la farine forte pour boulangier (*Strong Baker*) d'Ogilvie, de Winnipeg. L'opinion de ceux qui ont fait l'essai de la farine du Nord-Ouest est décidément favorable à cette farine.”

* * *

Depuis 1883, la moyenne du rendement du blé a été comme suit, d'après le bulletin des moissons publié par le Département de l'Agriculture en notre province :

En 1883.....	21.80 minots à l'acre.
En 1884.....	21 84 “ “
En 1885.....	20 81 “ “
En 1886.....	15.33 “ “

La diminution du rendement, en l'année 1886, est due à la sécheresse dont quelques parties de la province ont souffert. Mais on admettra que ce rendement même, de près de 16 minots à l'acre, est encore bien satisfaisant. La qualité du grain est supérieure.

Le rendement moyen de la récolte de blé, en 1887, est de 27.7 minots à l'acre.

Voici ce que dit un député d'Ontario, M. Clarke Wallace, au retour d'un voyage au Manitoba, de la récolte de 1887 :

“ Je suis ravi du résultat de la récolte dans le Nord-Ouest cette année ; elle est de 25 à 30 pour cent supérieure à ce qu'on la disait d'abord. Je ne crois pas qu'on ait jamais vu rien de pareil encore. Vendredi dernier, j'ai vu battre du grain sur la ligne du chemin de fer Manitoba et North Western ; le colon grommelait, parce que, disait-il, sa récolte avait été détruite par les rats des champs. La machine venait à peine d'être mise en mouvement que, à la grande stupefaction du colon, elle se mit à rendre un minot et demi de blé à la minute. Un autre colon, nommé Manly, a récolté 1570 minots d'avoine sur une terre de dix acres, quelque chose de phénoménal sans être exceptionnel, toutefois. Le blé russe reçu de la ferme expérimentale a été éprouvé dans la colonie ; on a acquis la preuve qu'il arrive à maturité quatorze jours plus tôt que celui dit “Red Fyfe.”

AUTRES TÉMOIGNAGES.

Il n'est pas inutile, croyons-nous, de multiplier ces témoignages venant de personnes et de lieux divers ; d'une valeur toute spéciale, par conséquent.

Parlant des terrains des environs de Winnipeg, le *Free Press*, de cette cité, disait au mois de janvier 1887 :

“ Au lieu de se maintenir à de hauts prix, ces terrains peuvent au contraire s'obtenir à très bon marché. Dans cette partie de la province, à l'est de Winnipeg, on peut acquérir des terres pour un prix variant de \$1.00 à \$5.00 l'acre ; et, des fermes sur lesquelles des améliorations ont été faites, peuvent être achetées au prix de \$2.50 à \$10.00 l'acre.

“ La région à laquelle nous faisons allusion contient une étendue de terre d'environ deux millions et demie d'acres. Le sol, si l'on en excepte quelques côteaux près de la rivière de la Tête Ouverte, est de première qualité. L'eau est abondante. Dans presque toutes ces localités, on obtient une excellente eau en creusant des puits ; on peut aussi se procurer aisément, et abondamment, le bois de chauffage, et les matériaux dont on fait les clôtures. Le colon trouve donc dans

cette partie de la province un sol excellent, du bois et de l'eau, en abondance.

“ Il y a aussi d'autres avantages, telles sont les communications faciles par voie ferrée..... de bonnes routes..... une quantité fort appréciable de bois de construction..... des églises et des écoles établies dans presque tous les cantons.

“ Il y a dans cet espace, bien qu'il soit la région des plus anciens établissements, une grande quantité de terres faciles à acquérir. On croit à l'étranger qu'il n'existe plus de terrains dans ces conditions, ou qu'on en demande un prix trop élevé ; ces impressions sont incorrectes.”

La région dont parle ainsi le *Free Press*, est celle que notre race occupe, celle où nous trouvons notre force actuelle.

Il est important de ne pas laisser se désagréger ce noyau.

Nous sommes prévenus : nos compatriotes des autres origines y jettent les yeux ; et il faut le reconnaître, il n'y a là, de leur part, rien d'illégitime ; mais légitimes aussi seraient nos tentatives, en vue de prévenir un état de société qui équivaldrait à notre annihilation, de consolider notre élément dans cette partie de la province dont nous avons été les pionniers, et que nous sommes habitués à considérer comme nôtre.

Plaçons ici le témoignage de M. Beaugrand, le directeur de la *Patrie*, de Montréal. Au retour d'un voyage à travers nos plaines jusqu'au Pacifique, M. Beaugrand, qui avait auparavant traversé les territoires américains, fait la comparaison suivante :

“ Il est important de faire remarquer ici l'énorme différence qui caractérise nos prairies canadiennes des plaines des Etats de l'Ouest traversées par les lignes américaines. Partout dans les Etats de l'Ouest, comme je l'ai déjà dit, on rencontre de véritables déserts de sable incultivables et improductifs, où le thermomètre pendant la saison des chaleurs atteint des hauteurs inconnues chez nous. Et ces plaines sablonneuses s'étendent parfois avec une monotonie désespérante pendant des centaines de milles dans l'Utah, le Wyoming, le Nevada et au sud dans le Colorado, une partie du Kansas, l'Arizona et le Nouveau Mexique.

“ Nos prairies, au contraire, sont partout d'une fertilité extraordinaire, soit pour la culture des blés et autres céréales, soit pour l'élevage des bestiaux. La superficie des terres arables est immense et partout, sur le parcours du Pacifique, on trouve les preuves d'une végétation abondante. L'eau qui manque presque absolument dans les déserts américains, est ici à la portée des cultivateurs et des éleveurs ; soit dans les lacs ou dans les nombreuses rivières et coulées qui sillonnent la prairie, soit en creusant des puits d'une profondeur relativement insignifiante. Et ceci est tellement évident, que les grands éleveurs américains sont en train d'essayer à affermer d'immenses espaces de terrain pour y transporter leurs troupeaux et les engraisser et les préparer pour l'exportation”

De son côté, le *Paris-Canada*, se basant sur des renseignements évidemment pris à bonne source, écrit ce qui suit sur l'état de la province en 1886 :

“ En certains endroits aux Etats-Unis, tout a péri sous les rayons ardents du soleil, mais le Manitoba, plus favorisé sous le rapport du climat, a eu une récolte très satisfaisante. Les grains ont donné un rendement moyen très élevé.

“ L'industrie laitière et l'engrais du porc prennent une grande importance. Ces industries agricoles ne sauraient manquer de devenir avant longtemps une immense source de revenus pour le pays. Tous les cultivateurs, sans distinction de fortune, peuvent les entreprendre, car l'exploitation en est facile et rémunératrice. L'engrais du porc a déjà donné de beaux résultats. Un premier train de porcs gras, à destination des marchés étrangers, a franchi la frontière du Manitoba le mois dernier ; il sera suivi de bien d'autres, nous le prédisons sans crainte. Peu de pays peuvent fournir aux colons des conditions d'établissement plus avantageuses que le Manitoba, où le sol est pour ainsi dire tout prêt pour la culture, et où enfin, l'agriculture, le commerce et l'industrie sont servis par des voies de communication nécessaires à leur développement. Rien ne manque pour y faciliter à l'homme laborieux et intelligent, les moyens de se créer une position prospère.”

* * *

La délégation française qui a visité notre pays en 1885, a été frappée des avantages qu'il offre. Nous avons déjà donné l'impression de l'un d'eux, M. le vicomte de Bouthillier.

Un autre, M. Geo. Demanche, journaliste distingué de Paris, rendant compte, avec une rare exactitude, dans la *Revue Française*, dont il est le rédacteur en chef, de son voyage au Canada, s'exprime ainsi :

“ Mais, si l'ouverture du transcontinental canadien est un fait d'une haute importance pour l'Europe occidentale, il ne l'est pas moins pour le Canada lui-même. Désormais, les provinces les plus éloignées de la Confédération se trouvent soudées les unes aux autres et n'ont plus besoin d'emprunter le territoire étranger pour l'échange de leurs produits. Mais la conséquence la plus frappante de la création de la nouvelle ligne a été de transformer complètement les riches territoires du Manitoba et du Nord-Ouest, de donner une valeur considérable à ces terres qui naguère en étaient dépourvues et de faire affluer dans ces pays si fertiles et si peuplés, des convois d'émigrants venus de tous les points du monde. Des villes comme Winnipeg ont pris subitement un essor considérable, semblent sortir de terre comme frappées d'un coup de baguette magique. De jeunes cités comme Brandon, Régina, Calgary, dont l'existence ne remonte pas à au-delà de trois ou quatre ans, possèdent déjà deux à trois mille habitants, et dans ces villes improvisées, on trouve tout de suite des églises, des maisons de banque ou de change, ainsi qu'un journal politique. A en juger par l'œuvre de quelques années, on pressent déjà quelle révolution économique se sera opérée dans un demi et même dans un quart de siècle.”

M. Bodard, dont nous avons déjà cité les écrits, s'exprime encore ainsi :

“ Le Manitoba et le Nord-Ouest du Canada forment la terre promise du peuple canadien-français.....

“ Qu'on se figure les grandes plaines de la Beauce en France, couvertes de hautes herbes, et l'on aura une idée de ce que sont les prairies du Manitoba et du Nord-Ouest. Un sol d'une richesse extraordinaire : deux pieds d'humus, de terre noire, de fumier pourri sur un fonds d'argile, telle est la composition de ce sol merveilleux.”

Sir James Laird, qui jouit d'une grande autorité dans les questions agricoles, écrivait dernièrement au *Times*, de Londres, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

“ Les colons russes, appelés Mennonites, qui se rendent au Nord-Ouest dans des districts où ils peuvent être à proximité les uns des autres, ont admirablement réussi dans leurs établissements au sud-ouest de Winnipeg. Quoique l'hiver soit très froid, l'atmosphère est claire, sèche et généralement sans vent ; quand elle est calme, c'est un réel agrément que de se tenir dehors en dépit du froid. Ce pays me semble modifier au mieux le caractère des populations.”

La *Minerve* du 8 janvier 1887, rendant compte d'une conférence donnée à Longueuil, près de Montréal, par M. Dansereau, de Saint-Pie, Manitoba, rapporte les paroles suivantes :

“ Le Manitoba, fit remarquer M. Dansereau, offre plus d'avantages à la colonisation que les territoires de l'Ouest américain où les terres sont fertiles, mais où cette fécondité s'épuise plus vite qu'au Manitoba où l'on a semé pendant 30 ans consécutifs sans qu'on se soit aperçu de la moindre diminution dans les rendements. En outre, dans le Dakota et ailleurs les taxes écrasent le colon.”

M. Barré, qui a passé une partie de l'année 1886 au Manitoba, en qualité d'instructeur dans l'importante industrie des beurres et des fromages, résume ainsi son opinion sur notre province, dans quelques articles qu'il a fait insérer au *Franco Canadien*, de Saint-Jean, P. Q.

“ Que le Manitoba offre des avantages à l'émigration, il n'y a pas à en douter. On y trouve à proximité des églises et des écoles, d'excellentes terres..... En s'éloignant des centres, on peut encore se procurer des terres du gouvernement (*homestead*). Si on ne désire pas acheter, on peut louer à très bonnes conditions.

“ Les pâturages sont en commun, et le foin ne coûte presque rien, il suffit d'en faire.”

Nous terminons ce chapitre par ces paroles encourageantes du *Colonisateur Canadien*, publié à Montréal :

“ Nous pouvons envisager l'avenir le sourire aux lèvres ; nos vastes

territoires du Nord-Ouest nous fournissent non seulement le blé en abondance, mais aussi des pâturages qui nous permettent de faire l'élevage du bétail avec autant d'avantages, sinon plus, que dans les autres pays. Nous n'avons nullement à redouter la concurrence étrangère. Avec un tel sol, le fermier laborieux sera toujours sûr de faire fortune, et, comme on le sait, le Pacifique Canadien et ses nombreux tributaires sont un marché avantageux pour l'écoulement des produits. Allez sans crainte au Manitoba et au Nord-Ouest, là vous attend la fortune."

AUTRES AVANTAGES DU SOL —EXPLOITATION FACILE

En agriculture, la première qualité qu'on demande au sol, c'est la fertilité. Il est néanmoins des conditions accessoires dont l'existence lui donne encore plus de valeur, en ce qu'elles assurent soit un retour plus prompt, soit une économie de forces et de ressources ; telles sont les facilités d'exploitation.

Dans notre province, cette exploitation est facile à tous les points de vue.

Nos territoires sont, en plus grande partie, de vastes prairies ; aucun défrichement n'est requis. Le colon peut donc, dès le lendemain de son arrivée, commencer son exploitation en confiant au sol des semences qui au bout de trois mois à peine lui donneront un rendement suffisant pour assurer de suite la vie de sa famille, quelquefois même un surplus appréciable. De tels avantages ne sont pas à méconnaître. Ce qui décourage souvent le colon, c'est la perspective d'être plusieurs années sans obtenir du sol dont il commence le défrichement, la subsistance entière de sa famille. Au Manitoba, le colon jouit d'une toute autre perspective.

Il est à noter aussi que le sol se prête admirablement au travail. Le terrain est uni, sans pierres, facile à labourer ; les travaux d'égouttement sont presque nuls ; dans la plupart des endroits, ils ne sont même aucunement requis.

Le colon peut donc consacrer à quelque exploitation rémunératrice le temps qu'en d'autres pays il est obligé de donner à ces travaux pénibles du défrichement, de l'enlèvement des pierres, du creusement des fossés.

M. Alf. Caron, autrefois de Louiseville, province de Québec, et

maintenant de Saint Charles, Manitoba, confirme ces données dans une lettre dont voici un extrait :

“ La qualité du sol est de beaucoup supérieure à tout ce que j'ai vu jusqu'à présent. *La facilité que nous avons d'employer les instruments perfectionnés rend la culture beaucoup plus prompte et beaucoup moins pénible que dans les vieilles provinces.*

“ *L'un des grands avantages des cultivateurs du Manitoba. c'est qu'ils ne sont pas obligés de faire de fossés ni de rigoles pour égoutter leur terrain.*”

M. Auguste Bodard s'exprime ainsi, après avoir visité notre pays :

“ Un homme arrive au Manitoba, et le lendemain il laboure et sème, quel immense avantage ! Pas de bois à abattre, la terre est prête à recevoir la charrue, quatre mois après il obtient une première récolte.”

VARIÉTÉ ET EXCELLENCE DES PRODUITS DU MANITOBA

Si l'opinion publique s'est plu jusqu'à présent à se préoccuper de nos territoires surtout au point de vue de la production du blé, il ne s'en suit pas qu'on n'y moissonne point d'autres grains. L'avoine, l'orge, les pois, le lin, le blé-d'inde de la province de Québec (non pas le grand blé-d'inde des Illinois), et tous les légumes, y viennent en abondance. Les légumes atteignent parfois une grosseur prodigieuse.

Les céréales sont d'une qualité supérieure.

Le lecteur a pu voir par les témoignages précédemment insérés, l'appréciation que l'on fait de notre blé. Il n'est pas nécessaire d'insister davantage à l'endroit de ce produit. Nous ajouterons cependant à ces témoignages, la note suivante, extraite du *Colonisateur Canadien* :

“ Dans presque toutes les grandes villes du Canada, les meuniers emploient le blé dur du Manitoba qui leur coûte 20 cents de plus que le prix courant du blé d'Ontario. Ce sont ses rares qualités qui le font rechercher ainsi. Dix pour cent de ce blé, joint à celui d'Ontario, sont suffisants pour porter la qualité de la farine à un haut degré. Les meuniers sont très désireux d'en avoir assez pour en faire usage constamment, mais ça leur est impossible, parce que la production est encore insuffisante pour les demandes. La haute valeur de ce blé se maintiendra longtemps, parce que le Manitoba et le Nord-Ouest sont les seuls pays qui le produisent.”

Le même journal contient ce qui suit sur l'orge.

L'ORGE.

“ Lorsque le char d'exposition du Pacifique visita Paris, Ont., l'an dernier, M. Whitelaw, de la maison Whitelaw, Baird et Cie., qui sont de grands exportateurs d'orge aux Etats-Unis, en examinant les échantillons d'orge du Manitoba, dit qu'il n'avait jamais rien vu d'aussi beau, et que ce grain devait commander des prix plus élevés qu'aucune autre orge sur ce continent. Son opinion a été appuyée par nombre de connaisseurs dans tous les endroits où le char passa.”

“ M. Tilson, grand propriétaire de moulins à farine et d'une manufacture d'orge mondée à Tilsonburg, a témoigné son admiration pour l'orge du Manitoba en disant qu'il serait content de s'en procurer assez pour occuper ses moulins d'une année à l'autre.”

Nous continuons à citer le *Colonisateur Canadien*, sur la valeur de nos produits. “ Après le blé et l'orge, dit-il, vient

L'AVOINE

“ qui n'a pas manqué d'attirer l'attention des hommes d'affaires. Tous se sont accordés à dire qu'elle possède des qualités supérieures. Les meuniers d'Ontario, qui l'ont essayée, la paieraient volontiers 10 cents plus cher que tout autre parce qu'elle pèse plus et donne plus de farine au boisseau, et une farine d'excellente qualité.”

LIN.

Le lin se cultive aussi avec avantage. Les Mennonites s'adonnent à cette culture, et ils la considèrent plus profitable que le blé.

LES POIS

se cultivent également avec avantage ; ils rencontrent cependant un inconvénient dans la *violence* de la terre ; ils sont exposés parfois à croître, comme dit le cultivateur, *trop en orgueil*. C'est pourquoi les variétés connues sous le nom général de *grands pois*, ne sont pas recommandées ; les espèces appelées *petits pois* réussissent mieux.

LE SARAZIN

n'a pas encore été cultivé avec beaucoup de succès. Semé de bonne heure, il est exposé à l'*échaudage* ; semé tard, à la gelée. Un agriculteur de mérite, M. Caron, de Saint-Charles, nous disait cependant un jour que l'*échaudage* n'était pas aussi à craindre ici que dans la province de Québec. Il a lui-même récolté du bon sarrazin.

LÉGUMES.

Nous n'avons pas à insister sur ce produit. La réputation des légumes du Manitoba est faite, tant pour leur grosseur que pour leur excellence. De fait, nous croyons que de toutes les productions de notre sol, les légumes constituent la récolte la plus sûre et la plus abondante. On a exhibé des choux de trente-cinq livres, et des pommes de terre de quatre livres. Nous n'entendons point donner ces échantillons comme la règle. C'est, au contraire, une exception, un accident de végétation s'abondante. Mais nous pouvons assurer que les pommes de terre d'une livre ne causent point d'étonnement tant elles sont communes ; on se contente de dire : c'est une belle pomme de terre, une belle *patate*.

Tous les légumes des climats tempérés atteignent ici leur développement et leur maturité.

FRUITS.

Les fruits naturels au pays sont la prune rouge ordinaire, les cerises, les groseilles, les gadelles, les fraises, les framboises, le cassis, le bluets, les attacas, et une espèce de baies appelés, ici, poires sauvages.

Il faut en dire autant de la vigne sauvage et du houblon. Ce dernier est très productif et d'une qualité supérieure.

Peu ont encore essayé l'introduction d'arbres fruitiers étrangers.

A ce sujet, il faut remarquer que le pays est neuf, que la population qui l'habite est à peine installée. Nous n'en sommes pas encore rendus à la période des expériences ; les ressources naturelles du pays suffisent à absorber l'activité des colons. Plus tard, quand les exploitations auront acquis tout leur développement, quand les familles seront assises, que des besoins nouveaux se feront sentir, et que les esprits seront tournés du côté des expériences, nous croyons que la culture des fruits prendra de l'extension, celle des pommes en particulier. Les quelques essais déjà faits autorisent cet espoir.

LE TABAC

Cette plante réussit. Dans l'état actuel de nos expériences, on ne pourrait en recommander la culture en grand. Mais le cultivateur, la famille, qui veulent faire du tabac pour leur propre consommation, sont à peu près assurés de leur récolte.

POISSON ET GIBIER

La plaine est sillonnée d'un grand nombre de cours d'eau, et émaillée de lacs.

Dans ces rivières et ces lacs, le poisson est abondant. Les princi-

pales espèces sont la truite, le poisson blanc, l'éturgeon, la barbue, le doré, la carpe, le brochet, etc., etc.

Dans la plaine et fréquentant les cours d'eau, le gibier offre au chasseur le plaisir et la vie.

Les oies sauvages, l'outarde, la grive, le canard, la sarcelle, la poule de prairie, le pluvier, la tourte (ces deux dernières espèces sont plus rares), le lièvre, et dans certains endroits, le chevreuil, voilà ce qui constitue principalement la chasse.

Les animaux à fourrure sont le caribou, le blaireau, le vison, la marte, le renard (de diverses couleurs), le chat sauvage, la loutre, le rat-musqué, le petit loup, etc., etc. On ne parle plus de la chasse aux buffles dans les limites de la province du Manitoba.

LES LAINAGES

“ A côté des grains, disait le *Colonisateur Canadien*, du mois de février 1887, on voit se développer au Manitoba un autre genre d'industrie, celle des lainages, qui ne tardera pas à prendre d'immenses développements. M. Adams, de la maison Adams et Echlin, fabricants de lainages en tricots, dit qu'il a fait l'essai des laines du Manitoba, et le résultat a été si satisfaisant qu'il espère, quand la production sera suffisante, de n'en pas employer d'autres.”

CUIRS

Voilà une autre industrie destinée à prendre du développement dans notre pays. L'élevage des animaux prend de telles proportions que les peaux formeront un capital dont l'exploitation se fera sur les lieux avant longtemps.

* * *

Nous bornerons ici cette énumération. Non qu'elle soit complète toutefois.

La province du Manitoba restera sans doute un pays agricole ; mais l'agriculture est elle-même la base d'une foule d'industries qui ne peuvent manquer tôt ou tard de se développer au milieu de nous, et qui décupleront la variété de nos ressources et multiplieront nos revenus.

ÉLEVAGE DES ANIMAUX

Mais à la culture des céréales ou des légumes ne se bornent point les avantages offerts par notre province : elle est en outre éminemment favorable à l'élevage des animaux. Ses vastes prairies forment d'immenses pâturages dont l'usage est libre et gratuit, et qui fournissent au bétail la nourriture de l'été et de l'hiver.

Les territoires du Nord-Ouest seront sans aucun doute des pays

producteurs de céréales ; mais l'élevage des bestiaux, et les industries agricoles qui peuvent se greffer sur un système de culture mixte, sont destinés à prendre également de fortes proportions.

Il suffit de dire que le foin croît naturellement dans nos prairies ; que pendant un grand nombre d'années encore, le colon en aura gratuitement, dans la plupart des endroits, l'usage en été, et la coupe pour les mois d'hiver, pour apercevoir de suite les bénéfices qu'on peut attendre de l'élevage des animaux. Aussi voit-on actuellement nos cultivateurs s'efforcer de se monter de nombreux troupeaux. Leur but est de profiter d'abord des ressources que la nature a répandues tout autour d'eux, et ensuite, de se ménager un moyen d'alléger les pertes possibles par l'effet des gelées précoces.

L'abondance des fourrages, leurs fortes qualités nutritives, favorisent la croissance des animaux ; nous mettrons sur les marchés des produits tellement supérieurs que le commerce les recherchera. Nos cultivateurs pourront donc espérer écouler habituellement à des prix raisonnables, tout le bétail dont ils voudront disposer.

Avec une telle perspective, ils voient l'avantage de combiner leur culture avec l'élevage ; car, au cas d'une gelée précoce, ils pourraient écouler le grain avarié et en retirer un excellent bénéfice en le faisant consommer par leurs animaux. La vente de ceux-ci constituerait la vente du grain.

Quand on parle d'élevage, l'idée se reporte naturellement vers les races bovines ; néanmoins, ici, il faut comprendre également dans ce terme général les chevaux, les moutons, les porcs, et les volailles de toutes sortes.

PRODUITS DE LA LAITERIE

L'industrie laitière est appelée à prendre au milieu de nous un développement considérable.

Durant l'été dernier, (1886) notre gouvernement local a eu l'heureuse idée d'appeler ici un homme expérimenté pour donner à notre population les renseignements dont elle a besoin en cette matière. M. Barré, un canadien-français, qui a eu également l'honneur d'être nommé professeur d'industrie laitière dans la province d'Ontario, a parcouru notre province, donnant dans chaque comté, et en plusieurs endroits même de chaque comté, des conférences instructives et intéressantes, enseignant la manière de confectionner un article—beurre ou fromage—qui puisse commander l'attention sur les marchés européens, faisant toucher du doigt à nos colons les avantages extraordinaires qu'offre notre province sous ce rapport.

Ces conférences semblent avoir ouvert de nouveaux horizons à nos

cultivateurs, qui déjà, d'ailleurs, n'étaient pas sans y avoir pensé, et en certains cas, sans avoir fait des essais fructueux.

Nous sommes heureux de dire ici en passant que les premiers prix dans l'industrie laitière à notre dernière exposition provinciale, ont été remportés par un canadien-français, M. Caron, de Saint-Charles. M. Caron a aussi remporté les premiers prix à Toronto pour son beurre.

A l'heure actuelle, on avise, dans nos paroisses, à établir des beurrieres ou des fromageries. Les établissements de Saint-Pierre de la Rivière-aux-Rats, en ce genre, font concurrence à ceux de Saint-Charles, de Saint-François-Xavier et de Saint-Laurent.

Cette dernière, dirigée par M. Lacoursière, est la création de M. le duc de Blacas, maintenant en Europe, mais qui a passé une couple d'années parmi nous, donnant à notre population l'exemple d'un grand esprit d'initiative.

La beurrierie de Saint-Pierre a été créée par MM. Barré et Mignault. On peut voir plus loin, dans la notice sur Saint-Pierre, les revenus qu'a donnés cet établissement.

Tous ces exemples et tous ces intelligents efforts auront pour effet de créer, à côté de la ferme, l'industrie laitière dans des conditions absolument avantageuses. Et contrairement à ce qui a été une opinion assez répandue, l'agriculture, au lieu de se limiter à la production des céréales, ira chercher un complément et un soutien dans l'élevage des animaux ; par ce système de culture mixte, toutes les ressources du pays seront mieux utilisées, on parera aux dangers exceptionnels, il est vrai, mais possibles, d'une saison inclémente ; l'on ajoutera une nouvelle source de richesses à celle que le pays nous offre dans la fertilité du sol ; bientôt nous exporterons non plus seulement du blé, de la farine, des céréales généralement, mais aussi des animaux de boucherie et les divers produits de la laiterie.

Cette perspective engagera peut-être quelques-uns des habiles fabricants de beurre et de fromage de la province de Québec, à venir tenter des établissements dans notre pays.

VENTE ET EXPORTATION.—LE PACIFIQUE

Comme exportateurs, nous nous trouverons, par notre grande route du Pacifique Canadien, dans une condition meilleure que n'importe lequel des Etats de l'Ouest Américain, lesquels commencent déjà à se servir de notre ligne pour le transport de leurs produits. Nous avons sur ce point le témoignage même de nos voisins.

On ne lira pas sans intérêt ce que les étrangers disent de notre che-

min du Pacifique. Le *Boston Herald* en parle dans les termes les plus enthousiastes. Et, dans la même occasion, il apprécie favorablement notre pays, la fertilité du sol, et le climat ; les lecteurs ne manqueront point de le remarquer :

“ Voici un réseau de chemins de fer s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, possédé et géré par une seule compagnie. Il a coûté plus de \$150,000,000 et mesure près de 5,000 milles ; construit en moins de dix ans, il a pris place parmi les entreprises de chemins de fer comme une merveille de construction, d'unité, et d'administration. Bien qu'il soit le moins âgé de tous les réseaux de chemins de fer transcontinentaux en Amérique, il doit être considéré comme le plus complet, le plus considérable et le plus important de tous.”

Dans un autre passage de son article, le journal américain décrit comme suit la contrée que traverse le Pacifique :

“ Voici une région de prairies, qui, s'étendant dans la Saskatchewan et l'Assiniboia, présente une suite continue de terrains d'une fertilité sans égale et propres à la culture du blé et des végétaux. Cette région peut contenir une population de 20,000,000 d'âmes et donner un rendement de 100,000,000 minots de blé, outre des végétaux de toutes sortes.

“ Rien n'est plus faux que les rapports disant que les hivers y sont d'une rigueur intolérable. Pour des raisons naturelles, les hivers de la région située entre Winnipeg et les Montagnes Rocheuses ne sont pas comparables en sévérité et en influence mortelle avec ceux du Minnesota, du Dakota et du Montana. Les vents particuliers qui passent sur la région des montagnes durant l'hiver, adoucissent l'atmosphère et c'est une des compensations que la nature donne invariablement. Dans toutes ces régions de prairies, les labours se font en mars, plus tôt qu'en aucune partie de la Nouvelle-Angleterre. Les gazons riches et nutritifs se conservent naturellement là où ils croissent et restent sur terre durant tout l'hiver ; d'immenses troupeaux de chevaux y trouvent un accès facile, et ne requièrent ainsi pas plus de soin durant la saison froide que l'oiseau dans son nid.”

“ De même, dans presque toutes les sections, on trouve des produits naturels, ou de grands avantages pour l'établissement d'industries.”

L'honorable Horatio Seymour, ancien gouverneur de l'Etat de New-York, écrivait ce qui suit après avoir visité le Manitoba et le Nord-Ouest Canadien :

“ Leur grande voie ferrée atteindra l'Océan Pacifique à Puget Sound avant notre *Northern Pacific*, et il sera prolongé bientôt vers l'est jusqu'à Montréal. La distance à Liverpool, par cette voie, sera de 600 milles plus courte que n'importe quelle autre ligne américaine par laquelle le blé du Dakota pourrait être transporté.”

Ce que prévoyait M. Seymour est maintenant réalisé ; et cette voie du Pacifique servira non plus seulement à l'exportation du blé, mais à l'exportation de tous nos autres produits.

Voici ce que dit à ce sujet M. Beaugrand, directeur de la *Patrie*, de Montreal :

“ Je n'ai pas l'intention de parler ici longuement du Manitoba et des immenses prairies du Nord-Ouest. C'est un sujet familier à tous ceux qui ont suivi, depuis quelques années, le développement de Winnipeg, de Brandon, de Régina et de Calgary, et des pays qui leur sont tributaires, au double point de vue de l'agriculture et du commerce.

“ Ces vastes prairies, que l'on regardait encore tout récemment comme inhabitables et improductives, sont aujourd'hui considérées comme les terres les plus riches et les plus fertiles de l'Amérique du Nord. Il ne leur manquait que les facilités de communication avec l'Est et avec l'Ouest, pour développer leurs ressources inépuisables. la construction du chemin de fer du Pacifique leur a donné tout cela.”

Nos beurres ont trouvé cette année un excellent marché dans la Colombie Britannique. Au reste, pour cet article comme pour le fromage, M. Dyke, l'agent canadien à Liverpool, assure que le Canada peut devenir, avec un bon système de fabrication et d'emballage, le rival du Danemark et de la Suisse, non seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe.

Bien que le Manitoba se trouve plus à l'ouest que la province de Québec ou d'Ontario, la différence du transport qu'il aura à payer pour l'exportation de ses laitages sera plus que compensée par la modicité des frais d'entretien du bétail, lesquels frais sont bien moins élevés au Manitoba que dans les deux autres provinces. Nous pourrions donc entrer en concurrence avec elles. Nous serons d'ailleurs plus près du marché asiatique.

Déjà nous exportons de la farine en Chine et au Japon. A ce sujet nous lisons dans le *News*, de Vancouver :

“ Dans le chargement du vapeur *Parthia*, parti pour la Chine et le Japon, se trouve une grande quantité de farine des célèbres moulins à farine de Winnipeg. Cette branche de commerce appartenait naguère exclusivement à la Californie, mais la supériorité du blé dur du Manitoba se fait sentir même dans l'extrême Orient. Comme débouché naturel des immenses champs de blé du Nord-Ouest, Vancouver retirera de grands avantages de ce commerce qui ne saurait manquer de prendre des proportions énormes dans très peu de temps.”

Il y a cinq ans à peine nous étions les tributaires des Etats-Unis pour nos transports ; nous n'avions aucune route pour communiquer directement à la mer ; nous sommes maintenant affranchis de cette tutelle, grâce à notre route du Pacifique, si intelligemment et si promptement construite. Cette route, la plus courte de toutes les voies transcontinentales américaines, est déjà la grande artère d'un commerce qui ne peut que se développer, entre trois continents :

l'Asie, l'Europe et les terres d'Amérique. Winnipeg sera vraisemblablement la métropole de ce commerce, augmenté de tout ce que les vastes et fertiles prairies qui l'entourent, verseront dans ses entrepôts. Une saine prospérité naîtra de cette situation exceptionnelle, et nous voudrions voir notre race devenir l'un des facteurs de cette prospérité ; il ne manquerait pas de lui en revenir une part importante sous forme de richesses et d'influence.

* * *

Le Manitoba possède donc un sol extrêmement fertile, et d'une exploitation aussi facile que variée.

L'élevage des animaux peut s'y faire, seul, ou combiné avec la culture des céréales.

L'herbe de nos prairies, abondante et nutritive, est propre à former d'excellents sujets tant pour la boucherie que pour l'industrie laitière.

Par l'ouverture du Pacifique, tous les marchés du monde sont pour ainsi dire mis à notre portée.

Ces ressources diverses, fécondées par un travail constant et par la régularité des habitudes, engendreront la prospérité.

Les Canadiens-Français, qui ont été les premiers en date au Manitoba, ne voudront point paraître tourner le dos à leur passé, en laissant tomber ces richesses et cet avenir aux mains uniques d'immigrants peu sympathiques, et qui finiraient par exercer une influence dominante si nous négligions de nous fortifier au milieu d'eux.

INCONVENIENTS

SÈCHERESSE

Nous croyons avoir établi dans les précédents chapitres l'incontestable fertilité du sol de la province du Manitoba. Il convient maintenant d'examiner s'il n'existe pas, à côté de cette fertilité, des inconvénients propres à en diminuer sérieusement la valeur.

Avez-vous assez de pluie pour répondre aux besoins de la végétation ? nous demandait un jour un correspondant.

Cette question nous a été faite pour la première fois en 1886. Il est probable qu'elle a été motivée par la sécheresse dont les états voisins de notre province ont souffert durant cette année.

Nous devons dire que depuis sept ans que nous habitons le pays, nous avons eu chaque année abondamment de la pluie. Nous en exceptons néanmoins, l'année 1886, durant laquelle la sécheresse s'est fait sentir dans certaines parties de la province. Les colons récemment établis dans le pays se sont naturellement enquis de l'expérience du passé sur ce point.—La réponse a été que les années de grande sécheresse étaient des exceptions ; mais que, néanmoins, sans aller à l'extrême, le climat était plutôt sec que pluvieux ; ce qui convient ici aux moissons. Car trop de pluie prolonge la croissance et retarde la maturité.

Les rigueurs de notre climat, en hiver, sont elles-mêmes un préservatif contre la sécheresse. Le sol, gelant profondément, conserve, au printemps, dans les couches inférieures, une humidité très favorable à la végétation.

La surface plane du sol, qui permet à l'eau de s'écouler lentement ; le sous-sol, formé d'une glaise plus ou moins imperméable, sont autant de causes qui entretiennent l'humidité du sol, et le préservent contre les effets de la sécheresse.

Il n'y a donc pas à s'inquiéter de ce côté-là, d'autant plus qu'ici comme ailleurs, on compte sur le proverbe : année de sécheresse n'amène pas la disette.

Il est un autre inconvénient dont on se préoccupe beaucoup plus, et avec une apparence de raison ; ce sont

LES GELÉES PRÉCOCES.

S'il était vrai, comme on s'est plu à le répandre, et comme on le répète encore aujourd'hui malhonnêtement, que règle générale, les

grains ne pussent parvenir à maturité à raison de la précocité des gelées, il ne servirait de rien d'insister sur la fertilité de notre sol, et l'immigrant aurait raison de ne point se diriger vers nous. Mais, hâtons-nous de l'affirmer, c'est l'opposé qui est la règle générale.

Sur ce point encore, nous avons fait une investigation consciencieuse, et en voici, sommairement le résultat.

Elle établit :

1^o Que la saison est très favorable à la culture ;
2^o Que cette saison d'été est assez longue pour nous donner d'excellents produits ;
3^o Que les grains mûrissent et sont généralement coupés avant le premier septembre ;

4^o Que les premières gelées ne se produisent généralement qu'après le 1^{er} septembre, alors qu'il n'y a plus de danger pour la récolte ;

5^o Que les gelées de 1883, 84 et 85 n'ont affecté qu'une partie de la récolte ;

6^o Que si, en 1883 et 1884, la gelée a affecté une partie de la récolte, c'est que les semailles ont été faites dans des conditions exceptionnelles, et non parce que ces gelées ont été hâtives ;

7^o Que depuis 1818, c'est-à-dire dans l'espace de soixante-huit ans, les seules années où l'on ait constaté quelques dégâts par suite des gelées sont d'abord en 1862, parce que le grain a été semé en juin, ce qui n'est pas étonnant ; en 1883 et 1884, parce que des circonstances exceptionnelles ont retardé la maturité des grains ; en 1885, parce que la gelée a été précoce ; c'est-à-dire, que pour une raison ou pour une autre, nos récoltes n'ont été endommagées par la gelée que *quatre fois seulement* dans l'espace de 68 ans ; d'où l'on doit conclure que la règle générale est que nos récoltes ne sont pas exposées à périr par la gelée ; dire le contraire, c'est nous calomnier.

Les témoignages qui suivent établissent tous ces points.

En premier lieu, je cite ces paroles de Monseigneur Taché, au Rév. Père Nugent :

“ Ici, *comme au Dakota*, les hivers sont passablement rigoureux, mais nos étés sont par contre très chauds. Après trente sept années d'expérience, je trouve la saison au Manitoba plus agréable qu'en aucun autre pays du monde.

“ Vous avez vu de vos yeux, les *magnifiques produits* de notre sol si riche, et vous devez être convaincu comme moi que nous ne pourrions obtenir de pareils résultats si nous n'avions pas d'été.”

Maintenant nous lisons dans le rapport du département de l'agriculture pour 1884 :

“ M. Robert Munro, qui a passé cinquante années de sa vie sur les

bords de la Rivière Rouge, dit que jamais son grain n'a été endommagé par des gelées hâtives, excepté en 1862, époque de l'inondation, *car* alors il ne put terminer ses semailles qu'au milieu de juin."

Ainsi, dans l'espace de 50 ans, voici une gelée.

Mais est-il bien étonnant que du grain semé au milieu de juin, ait été endommagé par la gelée ?

Si dans la province de Québec, ou dans le Minnesota, ou dans le Dakota, l'on faisait des semailles du 1^{er} au 15 de juin, est-on bien sûr que la gelée n'affecterait point ce grain ?

Poser la question, c'est la résoudre. C'est-à-dire que dans n'importe quel pays septentrional, si le cultivateur ne fait pas ses semailles dans un temps convenable, il est exposé à toutes les intempéries des saisons.

Mais continuons à donner nos témoignages.

C'est d'abord une lettre de M. l'abbé Dugast, de l'archevêché de Saint-Boniface.

ARCHEVÊCHÉ DE SAINT-BONIFACE, 25 septembre 1886.

Monsieur,

En réponse à la question que vous m'avez faite hier, pour avoir des renseignements sur l'époque des gelées dommageables aux moissons au Manitoba, voici ce que je puis vous dire.

Dans une notice écrite sur ce pays par Mgr Provencher, je vois que dans l'espace de 25 ans, c'est-à-dire de 1818 à 1843, *une fois* la première gelée s'est fait sentir le 2 septembre ; *une autre fois* le 17 septembre ; mais que l'époque ordinaire est du 7 au 8 septembre. Qu'ordinairement aussi le blé est mûr le 15 août, et qu'une fois on l'a moissonné le 29 juillet ; qu'il était bien mûr et de bonne qualité.

Maintenant, depuis vingt ans que j'habite ce pays, je ne me rappelle pas avoir vu de gelées dommageables aux grains avant le 4 et le 5 septembre, excepté durant l'année 1885, où les moissons ont été endommagées au mois d'août.

Je crois que depuis les observations faites par Mgr Provencher les changements climatériques ont peu varié, et qu'aujourd'hui comme alors on peut compter sur un temps favorable jusqu'au 8 septembre. Les fléaux ne doivent pas entrer en ligne de compte ici ; ce sont des choses accidentelles qui disparaissent, tandis que le climat tient à des causes atmosphériques qui sont toujours à peu près les mêmes.

J'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur,

G. DUGAST, Ptre.

Voici maintenant une lettre de l'honorable juge Dubuc :

SAINT-BONIFACE, 25 septembre 1886.

Mon cher M. Bernier,

Vous me demandez de vous dire ce que je sais des gelées d'automne dans le pays. Je suis à Manitoba depuis 1870 ; mais n'ayant pas tenu de registre de la température, je ne puis faire de statistique ; cependant, je puis dire que pendant cette période de seize ans, la seule année où nous ayons eu des gelées au mois d'août est celle de 1885. La récolte en a souffert.

En 1883 et 1884, les premières gelées ne sont venues, comme de coutume, que vers le 7 de septembre. Si, durant ces années, une partie de la récolte a été avariée, c'est parce que les semailles ne se sont pas faites en temps ordinaire ; et que des pluies exceptionnelles, en 1884, ont, sur la fin de la saison, retardé la maturité des grains, laquelle est généralement complète avant le premier septembre.

A part les années que je viens de citer, je n'ai jamais entendu parler de blé ou autres céréales endommagés par les gelées d'automne. Tous les autres citoyens vous en diront autant.

Votre tout dévoué,

I. DUBUC,

Voici la lettre du caissier de la Banque Commerciale, à Winnipeg, auparavant le gérant de la succursale de la Banque des Marchands :

COMMERCIAL BANK OF MANITOBA,
Winnipeg, 24th september, 1886.

T. A. BERNIER, Esq.,
Saint-Boniface.

Dear Sir,

In reply to your letter of the 22nd inst., I have to say that I have now been in this country for upwards of fourteen years, and my experience with regard to frost such as would injure the crops in the fall or in the spring of the year, is that until the month of september, 1883, we had no frost during the previous ten years which did any injury at all, and were it not that the seasons of 1883 and 1884 were late ones, the crops of those years would have escaped uninjured.

I have seen Manitoba and the North-West Territories under a variety of circumstances climatic and otherwise, some of them benefi-

cial, and some of them injurious, and the estimate I have formed of the country, taking every thing into consideration is, that it is, both as regards climate and soil, one of the best fitted for settlement in the world.

I remain, dear sir, yours truly,

D. MACARTHUR.

[Traduction.]

BANQUE COMMERCIALE DU MANITOBA,

Winnipeg, le 24 septembre 1886.

T. A. BERNIER, Ecr.,
Saint-Boniface.

Cher monsieur,

En réponse à votre lettre du 22 courant, je vous dirai que je suis dans le pays depuis au-delà de quatorze ans, et que mon expérience concernant les gelées du printemps ou d'automne pouvant endommager les grains, est que, à venir au mois de septembre 1883, nous n'avons, durant les dix années précédentes, souffert aucun dommage par les gelées. En 1883 et 1884, les récoltes auraient également échappé aux gelées d'automne, si la saison des semailles n'eût été tardive dans les deux cas.

J'ai pu apprécier le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest sous plusieurs aspects, climatériques ou autres, tantôt à l'avantage du pays, tantôt à son désavantage, et, prenant tout en considération, je suis arrivé à la conclusion que, tant sous le rapport du climat que du sol, c'est l'un des meilleurs champs de colonisation du monde.

Je demeure, cher monsieur, votre tout dévoué,

D. MACARTHUR.

Le témoignage suivant est particulièrement important en ce qu'il vient d'une personne née au pays, et qui y a toujours vécu.

SAINT-BONIFACE, 21 septembre 1886.

A M. T. A. BERNIER,
Saint-Boniface.

Cher Monsieur,

Pour répondre aux questions que vous me faites, permettez-moi de vous informer que je suis un natif du pays. J'ai aujourd'hui quarante

ans. Eh bien ! à part les années 1883, 1884 et 1885, je ne me rappelle pas avoir jamais eu connaissance d'aucune gelée qui ait fait dommage aux récoltes ; et je me rappelle en outre avoir entendu dire à mon père que sa récolte de blé n'avait jamais souffert des gelées d'automne, lesquelles ne se produisaient qu'après que la récolte fut coupée—les grains sont généralement mûrs avant le premier septembre. Pour les années 1883 et 1884, je désire faire remarquer que dans mon opinion, la gelée n'aurait pas affecté la récolte si les semences avaient été faites au temps ordinaire. Ces gelées ne sont venues qu'en septembre. Les dommages ont été grandement exagérés. Une partie de la récolte seulement a souffert, celle dont les semences avaient été mises tard en terre.

Votre serviteur,

ROGER MARION.

Voici le témoignage de l'un de nos meilleurs jardiniers, membre de la chambre d'agriculture provinciale, qui est au pays depuis 1860 :

SAINT-BONIFACE, 20 septembre 1886.

A M. T. A. BERNIER,
Saint-Boniface.

Cher Monsieur,

En réponse à vos questions, je puis vous certifier que j'habite le Manitoba depuis l'année 1860, et que depuis cette date, les récoltes de notre pays n'ont souffert de la gelée qu'en 1883, 84 et 85.

En 1883 et 1884 les gelées sont venues vers le 7 septembre. Si les saisons n'avaient pas été tardives, cette gelée n'aurait eu aucun effet, car les grains sont mûrs et coupés généralement avant cette époque.

En 1885, la gelée est venue au mois d'août. Mais dans aucune des trois années ces gelées n'ont été générales ; on a beaucoup trop exagéré les dommages causés par ces différentes gelées.

Votre, etc.,

VICTOR MAGER.

Le témoignage suivant est celui de M. Turenne, premier commis au Bureau des Terres à Winnipeg :

SAINT-BONIFACE, 24 septembre 1886.

Monsieur,

Je reçois votre lettre à l'instant et je m'empresse de vous répondre que bien que j'habite la province depuis 1870, il n'est survenu depuis cette époque qu'une gelée au mois d'août (en 1885), et deux en septembre, (en 1883 et 1884) qui aient fait dommage aux récoltes. Les autres années la récolte est venue à parfaite maturité. Je puis ajouter qu'en général la récolte est coupée avant le premier septembre ; et en septembre 1883 et 1884, si les semailles ne s'étaient pas faites dans des circonstances exceptionnelles, il y a lieu de croire que les récoltes auraient échappé à la gelée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très humble serviteur,

J. TURENNE.

Pour tout homme de bonne foi, ces témoignages établissent parfaitement les propositions que j'ai émises plus haut, et en particulier celle-ci, savoir : que règle générale, nous n'avons pas à craindre la gelée pour nos récoltes.

Dans le chapitre suivant nous établissons encore plus amplement, par d'autres témoignages, que même les gelées de 1883, 1884 et 1885, n'ont pas été aussi considérables qu'on l'a prétendu à l'étranger.

LES GELÉES.—(Suite.)

Que les gelées de 1883, 1884 et 1885 aient été exagérées ; que ces gelées n'aient pas été aussi générales ni aussi considérables qu'on l'a prétendu, cela ressort parfaitement des témoignages qui forment le chapitre précédent ; en voici d'autres cependant :

C'est d'abord le digne curé de Saint-Léon, M. l'abbé Théobald Bitsche, qui m'écrivait au mois d'août dernier :

“ On parle des gelées précoces de 1883, 1884 et 1885. Je dois d'abord dire qu'on a bien exagéré les choses.”

Dans son rapport pour 1883, le ministre de l'agriculture dit :

“ Bien que des pertes sérieuses aient été occasionnées par la gelée sur plusieurs points de la province, il y a néanmoins beaucoup d'autres localités qui n'ont souffert aucun dommage, le grain y ayant

échappé, soit qu'il fût coupé, soit qu'il fût trop mûr pour être atteint."

Dans le bulletin du 31 octobre 1884, publié par le même département, il est dit, en parlant de la récolte de 1884 :

" On peut affirmer que dans tous les cas où le blé a été semé à l'époque convenable, sur de la terre préparée à l'automne 1883, la récolte n'a rien souffert, ni de la gelée ni des pluies."

Parlant de la récolte de 1885, le bulletin du 31 octobre 1885, dit, après avoir donné des détails des diverses parties du pays :

" Les pertes ne couvrent certainement point toute la province."

Et M. Clarke, l'inspecteur des grains, dit à son tour, en parlant de la même récolte :

" La gelée à laquelle j'ai référé, n'a pas été générale ; et bien que certains individus ou certaines localités aient pu éprouver des pertes sérieuses, d'autres y ont échappé complètement, et le rendement sera, de tout en tout, dans la province, satisfaisant."

Mais j'entends l'objection : En 1883 et 1884, bien que les gelées ne soient venues qu'en septembre, une partie de votre récolte a souffert.

Je ne conteste point ; seulement la chose s'explique.

Par exception, en ces années-là, les semailles se sont faites plus tard que de coutume, 1^o parce que le printemps a été tardif ; 2^o parce qu'un grand nombre de cultivateurs, nouveaux arrivés, n'avaient pas eu l'opportunité de faire des labours d'automne ; et 3^o parce que ces mêmes cultivateurs, pleins d'espoir et d'ambition, encouragés par les excellentes récoltes et les prix élevés des années précédentes, ont entrepris d'ensemencer plus de terrain que leurs forces et la main d'œuvre à leur service ne le leur permettaient ; ils ont donc terminé leurs semailles plus tard que d'ordinaire. Du grain semé tard ne peut mûrir de bonne heure ; l'époque de la gelée arrivant, ce grain a souffert : enfin, comme le dit M. le juge Dubuc : " les semailles ne se " sont pas faites en temps ordinaires et des pluies exceptionnelles en " 1884, ont, sur la fin de la saison, retardé la maturité des grains ; " voilà, en résumé, l'explication des dommages causés par la gelée en 1883-84.

Ces gelées, coïncidant avec la crise qui devait nécessairement suivre la période de fiévreuse spéculation dont nous avons été témoins en 1881 et 1882, ont produit un malaise facile à expliquer. N'eût été cette coïncidence malheureuse, elles n'auraient pas eu d'effets bien marqués sur la prospérité publique.

GÈLE-T-IL PLUS QU'AILLEURS ?

Si l'on veut juger par comparaison, voyons ce qui se passe ailleurs.

Nous ne sommes pas les seuls qui aient eu à souffrir des gelées durant les années 1883, 1884 et 1885.

Le numéro de septembre 1883 du *Canada Monthly Weather Review* dit :

“ Des gelées très fortes sont venues dans Ontario durant les nuits du 9 et du 10 septembre.”

Le *Monthly Weather Review* des Etats-Unis, publié par le département de la guerre à Washington, rapporte que des gelées ont aussi affecté certains points des Etats suivants : Colorado, Connecticut, *Dakota*, Delaware, Illinois, Indiana, Iowa, Kentucky, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, Minnesota, Missouri, Nèbraska, New-Hampshire, New-Jersey, New-York. Ohio, Pennsylvanie, Tennessee, Vermont, Virginie et le Wisconsin.

La même revue dit que du 1er au 9 septembre, il s'est formé de la glace dans les endroits suivants : Wentworth, dans le comté de Lake, au sud-est du comté de Spink, dans le *Dakota* ; Wesco et Fort Madison, dans l'Iowa ; Toledo, dans l'Ohio ; Woodstock, dans le Vermont ; Franklin, dans le Wisconsin.

Un bulletin publié par le département de l'Agriculture à Washington, sur l'état de la récolte en 1883 dit, après avoir parlé des dommages causés par les gelées en différents endroits des Etats-Unis :

“ Il y a eu aussi des pertes graves dans le *Minnesota* et le *Dakota*.”

En 1884, nous trouvons, outre certains points du *Dakota* et du *Minnesota*, qui ont été affectés comme nous par la gelée, qu'au 25 août des gelées sérieuses ont endommagé les moissons dans les Etats de New-York, Maine, New Hampshire, Massachusetts, et généralement dans la Nouvelle-Angleterre.

La gelée de 1885 a également affecté le *Minnesota*, l'Iowa, le Wisconsin et le *Dakota* : dans ce dernier état, je citerai en particulier Preston, situé au Sud Est du comté de Spink.

C'est-à-dire que notre cas n'est pas isolé ; d'autres ont souffert en même temps que nous.

Et ceux qui me lisent savent bien que dans la Province de Québec même, presque chaque année, on a à déplorer les effets de la gelée en quelques lieux de la province. Il ne s'en suit pas que toute la province soit affectée ni qu'elle soit inhabitable. Or, nous ne sommes point dans de pires conditions.

Et en parlant des autres contrées, nous pourrions bien signaler les

parties sud des Etats Unis. En effet, qui ne se rappelle qu'en 1885 les orangeries de la Floride ont été presque entièrement détruites par la gelée !

On ne dit point, néanmoins, que c'est un pays inhabitable.

On ne le dit pas davantage de la province d'Ontario, et pourtant, voici le témoignage que rend M. Kenneth McKenzie, un ancien résident de cette dernière province :

“Après vingt-sept années de résidence dans Ontario, dans le comté de Wellington, j'affirme positivement que cette province (Ontario) est beaucoup plus sujette aux gelées d'été que le Manitoba,”

Qu'on le remarque bien, nous n'entendons pas établir par ces témoignages que nous ne sommes pas du tout exposés aux gelées précoces. Nous ne pouvons garantir aux immigrants que ce qui est déjà arrivé n'arrivera plus. Qui connaît l'avenir ?

Mais si l'on peut juger de cet avenir par le passé, nous sommes autorisés à dire d'abord, que, règle générale, nos grains parviennent à maturité avant l'époque des gelées, et en second lieu, que nous ne sommes pas plus exposés aux accidents climatériques que la plupart des pays septentrionaux.

Comme conséquence nous croyons pouvoir dire en toute honnêteté aux immigrants qui se disposeraient à venir s'établir parmi nous, qu'ils ne doivent point se laisser détourner de leur projet par cette crainte de la gelée ; le cultivateur qui fait ses semailles en temps convenable n'y est pas plus exposé ici qu'ailleurs.

INCONVENIENTS.—(Suite.)

Pour renseigner exactement la classe immigrante sur notre pays, il ne suffirait point d'en indiquer les avantages, les diverses ressources, et ses perspectives de développement. Il faut en outre prévenir les déceptions en signalant tous ses inconvénients. Il n'y a pas un pays au monde qui n'ait les siens, et si notre province, par le fait qu'elle est un coin de la patrie canadienne, en offre, à nos yeux, moins que la terre étrangère, elle ne fait cependant point exception à la règle générale.

A divers points de vue,—religieux et politique, intellectuel et matériel—notre pays possède des avantages incontestables ; nous avouons avoir mis une certaine complaisance à les énumérer, et nous n'y trouvons pas matière à regrets : mais nous n'entendons point soutenir non plus que c'est ici le Paradis terrestre.

Hélas ! tout le monde sait bien que ce délicieux jardin n'a eu qu'une existence très éphémère ; et, pour le dire en passant, si nous voulons bien nous rappeler que là le monde a commencé à verser des pleurs,

que là s'est accompli cette funeste prévarication qui a été comme le germe de tous les maux dont le genre humain est la victime, il n'est peut-être pas selon les desseins de la Providence d'en désirer ici-bas un nouveau !

Quoiqu'il en soit, notre pays n'est pas fait pour ceux qui rêvent de se créer une fortune en un jour, la vie sans travail.

Il en est que d'heureuses spéculations ont promptement porté presque au sommet de la prospérité, et l'avenir nous réserve sans doute encore des exemples d'un succès aussi notable que soudain. C'est le propre des pays nouveaux de tenter les ambitions, de provoquer les aventures ; avec cela, de l'audace, et voilà que la fortune accourt.

D'autres, sans être des chercheurs d'aventures, ont vu tout-à-coup leur sort s'améliorer par suite de quelque événement imprévu, comme l'ouverture d'une route nouvelle, l'établissement d'un chef-lieu, l'érection d'une gare, le prolongement d'une voie ferrée, etc, etc.

Mais la bonne immigration, celle qu'un pays doit désirer pour développer ses ressources, cultiver son sol, en tirer toutes les richesses renfermées dans son sein, ne saurait se déterminer par de telles considérations.

Cette immigration doit examiner son point de départ, en même temps que le terme de son voyage, ce qu'elle laisse et ce qu'elle trouvera, comparer le fruit du travail des années passées avec les résultats probables des labeurs futurs ; enfin elle doit faire ses calculs en prenant pour base le cours ordinaire des choses.

Nous l'avons déjà dit, notre province offre un vaste champ d'exploitation à toutes les entreprises agricoles, à la culture des céréales et des légumes, à l'élevage des bestiaux, aux industries dont on peut tirer du sol les matières premières. Mais en tout cela, les conditions du succès sont la prévoyance, le travail, la régularité des habitudes, l'esprit de suite, la constance et la patience, toutes choses d'ailleurs faciles, qui ne demandent point de préparation ni de capital, et dont, en aucun pays, l'on ne peut se passer.

Le bon Lafontaine, dans sa fable du *Laboureur et ses enfants*, donne une leçon qui nous paraît ici pleine d'apropos :

Travaillez, prenez de la peine :
C'est le fond qui manque le moins.
Un riche laboureur, sentant sa mort prochaine,
Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins :

“ Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage
Que nous ont laissé nos parents :
Un trésor est caché dedans.
Je ne sais pas l'endroit, mais un peu de courage

Vous le fera trouver, vous en viendrez à bout,
Remuez votre champ, dès qu'on aura fait l'ôût,
Creusez, fouillez, bêchez ; ne laissez nulle place
Où la main passe et repasse."
Le père mort, les fils vous retournent le champ,
Deça, delà, partout ; si bien qu'au bout de l'an
Il en rapporta davantage
D'argent point de caché. Mais le père fut sage
De leur montrer, avant sa mort,
Que le travail est un trésor.

Les leçons de l'expérience et du bon sens sont toujours vraies, et les mêmes dans tous les pays.

Tout fertile qu'il est, notre sol ne donnera donc pas la fortune sans le travail. Mais nous osons affirmer que, règle générale, le succès est certain si l'on veut se soumettre à cette loi du travail, qui est non-seulement l'agent le plus actif de la production des richesses, mais est encore une grande source de moralité, de force et de contentement ; ce qui nous amène à rappeler un vieux proverbe bien connu dans nos campagnes canadiennes : *contentement passe richesses*.

Cette nécessité du travail ne doit pas être appelée un inconvénient, puisqu'au lieu d'être uniquement inhérente à notre pays, c'est l'une des conditions d'existence de l'humanité, de son progrès et de son bonheur.

* * *

On a pourtant dit que nous avons certains désavantages particuliers, dont les principaux seraient les gelées précoces, le froid, les tempêtes, la grêle, les inondations, la neige, la rareté du bois et de l'eau.

* * *

Nous avons déjà parlé bien longuement des gelées précoces ; nous avons établi : 1o que depuis au-delà de *soixante* ans, c'est à peine si nous comptons *quatre* récoltes endommagées par les gelées précoces ; 2o que, règle générale, les moissons parviennent à leur entière maturité, avant l'époque des gelées ; 3o que cet inconvénient n'est pas particulier à notre pays, et qu'il n'y est pas plus à redouter que dans les Etats au sud de nous.

Il serait donc tout à fait hors de propos de recommencer maintenant cette démonstration. Nous ajouterons néanmoins une remarque qui nous a été faite par les missionnaires, et que nous confirmait naguère Sa Grandeur Monseigneur Grandin : les gelées précoces se font de plus en plus rares avec le développement de l'agriculture et des établissements dans le pays. C'est un fait d'expérience.

* * *

Nous établissons par le témoignage de nos voisins des Etats-Unis, que notre province n'a généralement pas à redouter les tempêtes qui désolent plusieurs parties de l'ouest américain.

Le *Pioneer Press*, de Saint-Paul, Minnesota, en date du 28 août 1887, écrivait ce qui suit :

“ Le fait que nul pays n'est aussi affligé que les Etats-Unis par les *tornados* donne à toute étude ayant pour objet les moyens de se protéger contre les effets de ces tempêtes une importance capitale... A moins de perturbations géologiques produisant une élévation du plateau et résultant en la formation de quelque chaîne de montagnes, nous pouvons nous attendre à la visite annuelle de ces désastreux *tornados* dans les vallées du Missouri et du Mississipi, entre le trentième et le quarante-cinquième degré de latitude nord, et entre le quatre-vingt-deuxième et le cent deuxième degré de longitude. Comme le Minnesota et le Dakota se trouvent situés dans cette espace, ces Etats sont presque assurés d'avoir à souffrir des cyclones chaque année. Les rapports de plusieurs années, et l'occurrence de centaines de *tornados*, nous font connaître avec assez de précision les limites en dedans desquelles ces tempêtes sévissent.”

Il est à remarquer que le Manitoba est au nord du quarante-neuvième degré de latitude ; de sorte que nous sommes, d'après cette opinion, en dehors de la zone affectée par les cyclones. De fait, l'expérience démontre que notre province est exempte généralement de la visite de ces hôtes incommodes. Ce n'est pas à dire que nous n'avons point de vents. Certes, parfois les vents emportent les caps de quelques cheminées. Mais quel pays est exempt de ces inconvénients ?

Quelquefois aussi, nous avons de la grêle, comme ailleurs. Mais comme ailleurs aussi, ces accidents n'affectent qu'une lisière d'établissements. Nous n'avons pas d'exemple que la grêle ou les vents aient ravagé toute la province. Nous sommes, sous ce rapport, ni mieux ni plus mal que la province de Québec.

Nous croyons pouvoir affirmer que les inondations sont ici moins fréquentes que dans les autres provinces de la confédération ou que dans les pays qui nous avoisinent vers le sud.

Il y a eu, en 1882, inondation des rives de la rivière Rouge ; mais cette inondation n'a pas causé de torts appréciables ; l'époque des semailles n'en a guère été retardée ; il y avait 25 ou trente ans qu'il n'y en avait pas eu.

Un endroit, sur l'Assiniboine, a, par trois années consécutives, été la victime de l'inondation. Depuis, le fait ne s'est pas répété. Mais cet endroit n'est après tout qu'un point dans la province. C'est facile de

se placer ailleurs, si l'on craint le retour des *eaux hautes*, pour employer une expression locale.

* * *

C'est une idée très répandue qu'en hiver nous sommes ensevelis sous la neige.

La vérité est que nous avons, généralement, moins de neige ici que dans la province de Québec. La couche de neige excède rarement dix-huit pouces d'épaisseur. Il y en a tout juste ce qu'il faut pour faire d'excellents chemins d'hiver, pas assez pour nous donner ces *cahots* qui, ailleurs, rendent parfois les routes impraticables.

Nous avons aussi de temps à autre des tempêtes de neige que des amateurs de nouveautés ont qualifiées de *blizzards*, mais qui ne sont autre chose que de violentes *poudreries* : nous nous rappelons en avoir vu chaque hiver de semblables dans la province de Québec.

Ces tempêtes, autrefois assez dangereuses pour le voyageur inexpérimenté qui se trouvait surpris en route au moment de leur plus grande intensité, par suite de l'isolement des habitations, de l'absence de tous points de repère dans ces vastes plaines qui font penser à la mer, n'offrent plus les mêmes périls ; la circulation est devenue plus grande avec l'augmentation de la population, les habitations sont plus rapprochées, les chemins mieux tracés, et parfois bordés de clôtures ; en un mot, les tempêtes ne font pas plus de victimes ici qu'ailleurs ; et lorsqu'elles en font, l'intempérance en est, la plupart du temps, la cause principale.

Un fait peut aider le lecteur à se rendre un compte assez exact de la futilité de l'objection qu'on chercherait à tirer de ces intempéries : depuis que la voie du Pacifique Canadien est terminée et que l'on a pu en compléter l'équipement, la circulation des convois, dans les limites de notre province et sur la ligne principale, n'a pas été interrompue une seule fois par la neige ou les tempêtes. Nous pouvons invoquer sur ce point le témoignage des principaux officiers de la compagnie. C'est ce qu'a constaté dans les lignes suivantes M. Beaugrand, le directeur du journal *La Patrie*, de Montréal :

“ L'expérience vient de prouver que nous sommes mieux situés que nos voisins les américains, sous ce rapport ; car pendant que les trains du *Northern* et du *Union Pacific* ont subi des retards considérables depuis un mois, pas un seul convoi du Pacific canadien n'a été retardé par les neiges dans les régions que l'on était porté à considérer avec une certaine appréhension. Les trains partent et arrivent à destination avec une régularité vraiment étonnante.

“ Je parle d'ailleurs avec connaissance de cause, puisque je viens de traverser le continent—aller et retour—et je suis heureux d'avoir fait le voyage en hiver, pendant l'époque des neiges, afin que mon

“ témoignage puisse au moins servir à prouver la fausseté des exagérations craintives du passé.”

* * *

On a raison de dire que le froid est considérable en hiver. Le thermomètre descend parfois au-dessous de 40 degrés. Mais il serait inexact de penser que c'est là la température moyenne. Ces grands froids sont exceptionnels ; et du reste la sensation qu'ils font éprouver n'est pas en proportion des indications du thermomètre.

Dans ses *Vingt années de Missions*, Monseigneur Taché constate le fait en disant : “ Sans cet instrument, le missionnaire ne se serait pas douté de l'état de l'atmosphère. Chose assez curieuse : souvent, quand on marche tout le jour, et que l'on couche à la belle étoile, la graduation du thermomètre naturel n'est pas d'accord avec celle des instruments au service de la science.”

Ce que Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque constate dans ce passage, est un fait d'expérience que toute la population du Nord-Ouest peut corroborer. La température chargée d'humidité de climats réputés plus doux ne vaut point nos froids secs avec leur grand calme, notre ciel d'azur et plein de lumière.

Il est très rare, du reste, que cette basse température se maintienne toute une journée ; aux premiers rayons du soleil, la nature s'échauffe et le froid va diminuant graduellement, jusqu'à ce qu'enfin, au milieu du jour, le thermomètre ne marque souvent plus que huit ou dix degrés.

Somme toute, notre hiver, dont on a exagéré les rigueurs, n'est pas à redouter. Il a même ses avantages, car nous lui devons la remarquable salubrité de notre climat, une partie de la fécondité de notre sol, et les qualités supérieures de nos blés durs, si recherchés des meuniers.

Et puis, croit-on que si cet hiver était insupportable comme on s'est plu à le répéter, que la population actuelle du pays consentirait à y séjourner plus longtemps. Nous sommes de chair et d'os comme tout le monde, et comme tout le monde aussi, nous aimons le bien-être ; cependant, nous ne voyons pas de raison de regretter sous ce rapport les pays d'où nous venons respectivement ; il en est, parmi nous qui n'hésitent pas à proclamer la supériorité de notre hiver sur celui de plusieurs autres parties du Canada et des Etats-Unis.

Dans une lettre datée du 26 août dernier, que me faisait l'honneur de m'écrire le digne curé de Saint-Léon, M. l'abbé T. Bitsche, je trouve les lignes suivantes :

“ On m'avait décrit l'hiver du Manitoba comme insupportable. Je

suis bien détrompé ; j'ai trouvé ici les mois les plus agréables qu'on puisse voir ; il fait froid, c'est vrai, mais comme c'est un froid sec, on le supporte bien mieux que les hivers pleins de variations des Etats ; et la preuve c'est qu'ici je n'ai jamais vu des hommes ruinés par le froid comme j'en avais rencontré bien souvent dans l'Iowa, le Michigan et autres pays."

* * *

Un détail : les animaux peuvent, sans inconvénients, être hivernés sous de simples remises, et se conserver non seulement robustes, mais même en très bon état ; l'auteur de ces lignes en a lui-même fait l'expérience. Le long de la rivière Rouge et de l'Assiniboine, il est d'anciens colons qui ne leur donnent même aucun autre abri que le bois de haute futaie qui bordent ces rivières.

* * *

On s'inquiète à tort de la rareté du bois.

Il y a quelques années, des esprits sérieux se demandaient si la question du combustible ne serait pas plus tard insoluble. Depuis, ces inquiétudes sont disparues avec la découverte de mines de charbon dans la province et dans le nord-ouest, et par la construction de voies ferrées qui nous apportent et ce charbon et le bois de la partie est de la province, où sont d'immenses forêts ; plus tard d'autres voies ferrées nous mettront en communication avec le nord, également riche en bois !

Le Boston *Herald*, en octobre 1887, parlant des avantages de notre pays, disait :

“ On a déjà découvert d'immenses quantités de charbon, et l'on en a commencé avec succès l'exploitation sur la moitié ouest de la ligne principale. Il y a des variétés de charbon bitumineux et d'anhracite. Le premier convoi d'anhracite par navire a eu lieu de Port Moody, ce mois-ci, vers les ports des Etats-Unis sur le Pacifique. Les mines d'anhracite sont aux Montagnes Rocheuses ; elles sont très étendues et contiennent la houille pure et l'on peut prévoir qu'elles vont révolutionner au moins une partie du commerce du charbon sur la côte du Pacifique.”

Les rives de tous les cours d'eau sont boisées, et en beaucoup d'endroits dans la plaine, se dressent, pour employer l'expression du pays, des *îles de bois*.

“ Dans toutes les paroisses françaises du pays, il y a du bois partout,” dit M. Bodard.

Le rév. M. Beaudry, dont on a lu l'obligeante lettre au commence-

ment de ce travail, dit de son côté dans une communication au *Pionnier*, de Sherbrooke, du 27 octobre 1887 :

“ J’ai vu le rév. M. Jolys acheter du chêne de quatre pieds pour \$2.50 la corde ; les autres bois valaient deux piastres.....

“ Aujourd’hui les bois de construction sont à un prix tout à fait abordable dans cette province.....

“ Les immenses dépôts de charbon du nord-ouest, grâce à la facilité des communications, rendront avant longtemps ce combustible aussi à bon marché à Winnipeg qu’à Montréal.”

Si donc, l’on a pu jadis, exprimer quelque appréhension à ce sujet, il n’y a plus lieu d’entretenir de pareilles craintes.

La paille elle-même qui est en si grande quantité au Manitoba, commence à être utilisée comme combustible. M. Amb. Sarrazin, de Saint-Joseph, a adopté ce système, et ne voudrait plus revenir au bois, affirmait-il au rév. M. Beaudry, lors de la visite que lui fit ce dernier.

.

La plus sérieux inconvénient—commun du reste à tous les pays de prairie—que nous ayons jamais trouvé dans le Nord-Ouest est la rareté de l’eau en certains endroits. On ne parle point, bien entendu, des localités situées sur les bords des rivières, lacs ou autres cours d’eau, très fréquents dans nos plaines ; là, point d’inquiétudes. Mais, *au large*—c’est ainsi que nous designons la plaine—il n’en était pas ainsi tout d’abord. Cependant, depuis l’organisation des municipalités, les conseils ont pris des mesures pour obvier à cet inconvénient qui disparaît graduellement. On creuse, dans les endroits où les puits ordinaires ne suffisent pas, des puits artésiens qui donnent d’excellente eau. Et l’on peut dire que le moment est déjà arrivé où cette question est, comme les autres, entièrement résolue dans un sens favorable à la province.

Rendant compte de sa visite au Manitoba, M. Aug. Bodard dit : “ L’eau potable existe partout et l’on n’a qu’à creuser des puits pour “ se la procurer.”

Du reste, nos compatriotes n’ont pas à s’inquiéter de cet inconvénient, car nos groupes sont placés près des cours d’eau, et c’est parmi eux que nous dirigeons les amis qui nous arrivent.

.

Il y a aussi les inconvénients inhérents à tout déplacement.

Une famille arrive dans ce pays nouveau, où les commodités de la vie ne sont pas toujours à portée de la main, comme dans les vieilles

provinces. L'installation est parfois accompagnée de contrariétés. On part d'une ville en certains cas, ou d'une campagne bien peuplée, et l'on vient s'isoler ! Pour peu que l'on éprouve quelque contretemps, l'ennui s'empare des cœurs, l'on en rendrait volontiers le pays responsable. Il n'en est rien pourtant. On le sait, aucun déménagement ne peut s'opérer sans peine, même ceux qui se font d'un côté à l'autre d'une rue, dans une ville.

Quand, pour améliorer sa situation, on a pris la grave détermination d'abandonner sa vieille paroisse, de dire adieu au vieux clocher du village, et à ses amis, on a dû, par la pensée, se préparer à ces contretemps, et se raidir d'avance contre leur action énervante, et les âmes courageuses ne se laissent pas abattre au premier coup par des obstacles dont un peu de constance a bientôt raison.

* * *

Souvent le choix d'un site désavantageux engendre des déboires qui mènent au découragement.

Pour éviter cet inconvénient, il est bon de se confier à quelque personne désintéressée dont l'expérience peut guider les démarches incertaines du colon et lui rendre d'éminents services.

* * *

Il est certain qu'avec ces précautions, de la résolution, de la persévérance dans le travail et dans la bonne conduite, le colon, dominé par l'idée d'un établissement permanent, finira par regarder comme très légers tous ces inconvénients dont bien souvent peut-être auparavant, des gens intéressés à l'éloigner de sa patrie, lui auront fait une peinture propre à décourager moins brave et moins intelligent que lui.

Et lorsqu'au bout de quelques années, ce sol, fécondé de son travail, arrosé de ses sueurs, lui aura donné l'aisance, l'aura mis en état de grouper autour de lui tous ses enfants dont le bonheur charapêtre surpassera de beaucoup celui que goûteront jamais les familles condamnées à passer leur vie au sein d'une atmosphère industrielle, il bénira la Providence de lui avoir inspiré la généreuse pensée de n'avoir pas tourné le dos à son pays, à sa patrie dont le sol et les institutions peuvent à la fois satisfaire ses légitimes ambitions de fortune et combler les aspirations de sa foi religieuse et nationale.

* * *

Ah, mais c'est si loin de Québec, dira-t-on encore !

Ainsi répond le *Colonisateur Canadien* à cette exclamation :

“ Nos Canadiens qui s'en vont dans le Minnesota, le Dakota, le Montana, le Kansas ; les Français et les Belges qui partent pour l'Amérique, ne vont-ils pas plus loin ou tout au moins aussi loin, s'établir parmi des étrangers ? Pour nous, nous croyons fermement qu'un homme ne possédant que \$200 réussira dans le Manitoba mieux que partout ailleurs.”

QUI PEUT OU DOIT IMMIGRER AU MANITOBA

L'action de l'immigrant doit avoir une raison et un but.

Les raisons peuvent être diverses ; le but se résume dans le désir d'améliorer sa situation ; ce qui comprend le légitime espoir d'un établissement convenable pour les enfants.

Le sentiment n'est pas à lui seul une raison d'immigrer.

Nous comptons parmi nous des compatriotes que le dévouement à nos intérêts a seul dirigé vers notre province ; ce dévouement, en certains cas, a même été accompagné de sacrifices ; l'exemple n'a pas été contagieux ; la province de Québec n'en a pas souffert, et nos intérêts au Nord-Ouest y ont gagné.

Si nous sommes prêts à accepter encore de pareils recrues, nous sentons d'un autre côté que nous ne pouvons les demander ; du moins avec trop d'instance. Aussi, ce n'est pas à cette classe que nous nous adressons pour le moment.

Il nous sera néanmoins permis de faire remarquer que c'est une erreur, selon nous, de penser que le pauvre, les familles indigentes, doivent seuls former la classe des immigrants. A vrai dire, ceux-ci ne devraient immigrer, règle générale, qu'en autant qu'ils se sentiraient appuyés par des familles plus à l'aise, capables de les employer, de les secourir dans leurs moments de pénurie.

Voilà les conseils qu'il faudrait leur donner, s'ils en demandaient.

Dans la pratique, cela se passe autrement. Tout le monde a le droit d'aller et de venir, chacun à son gré ; on use libéralement de son droit, et nul peut y mettre obstacle. L'indigent, plus que tout autre, sent l'immédiate nécessité d'améliorer sa situation ; voilà pourquoi la moindre lueur d'espérance à l'horizon l'attire ; et jamais l'on n'arrêtera, ni l'on pourra régulariser ces mouvements suivis, d'ailleurs, assez souvent, d'excellents résultats.

Le jeune homme plein de vie, robuste et vaillant, laborieux et économe, réussit presque toujours, dans un pays nouveau, à se tailler avec ses bras, un avenir solide, enviable. Ce que nous disons du jeune homme, nous pouvons le dire, dans les mêmes conditions, de l'homme à l'âge mûr, des familles elles-mêmes.

Notre pays ne fait pas exception sous ce rapport. Nous avons tous les jours sous nos yeux des personnes arrivées ici n'ayant ni sou ni maille, et jouissant maintenant d'une honnête aisance.

Tout récemment, un cultivateur du Manitoba, M. Dansereau de Saint-Pie, disait dans une conférence donnée à Boucherville :

“ On a toujours remarqué que les colons qui sont allés cultiver au Manitoba et qui ont le mieux réussi, sont ceux qui commencent avec peu de ressources.”

Et cela se comprend : ce peu de ressources protègent ces colons contre les extravagances auxquelles d'autres plus à l'aise croient pouvoir se livrer ; sentant que le travail et l'économie sont pour eux une nécessité, ils acceptent leur lot avec courage, et le succès vient les récompenser.

Le pays n'est donc pas fermé aux colons pauvres.

Mais autre chose est de montrer les résultats obtenus et toujours possibles, autre chose est de conseiller.

Le conseil implique une certaine garantie de succès ; nous ne pourrions aller jusque-là à l'égard de cette classe. Le manque absolu de ressources place le colon dans une situation précaire dont il faut l'avertir ; on peut trouver de l'ouvrage, mais l'ouvrage peut manquer ; la maladie peut venir, et alors, voilà une famille dans la détresse.

Ce serait différent si cette famille pouvait s'appuyer sur une autre famille possédant des ressources. Les deux y trouveraient des avantages ; la première, la sécurité contre la détresse, la seconde, des serviteurs, un appui toujours à sa disposition.

Il y a nombre de familles qui pourraient ainsi s'allier, sur des bases nettement définies, à des conditions arrêtées d'avance entre elles, et mises sur le papier, et se rendre mutuellement des services sans qu'aucune ne fasse de sacrifices réels.

Nos compatriotes de la province de Québec et des États-Unis trouveraient peut-être dans cette suggestion un moyen de résoudre certaines difficultés qui parfois viennent arrêter l'exécution de projets longtemps caressés et finalement abandonnés avec regret.

Ne craignons pas d'envisager cet aspect de la question ; cette alliance du fort et du faible, dans ces conditions, c'est l'assistance mutuelle, laquelle est au fonds des idées chrétiennes. Or, rien n'est plus pratique que les préceptes de notre foi. En eux se trouve sûrement la solution des problèmes nationaux ou sociaux.

* * *

Nous pourrions répondre d'un trait de plume à la question placée en tête de ce chapitre : ceux qui songent à quitter la province de Québec devraient venir au Manitoba. Nous croyons cependant utile de donner plus de développement à notre réponse.

Il y a dans la province de Québec diverses causes qui poussent la population vers les Etats-Unis. L'une d'elles vient d'une de nos qualités. L'accroissement naturel des familles est remarquablement rapide. C'est, pour le développement d'une nation, une force supérieure à toute autre. La raison n'en est pas difficile à trouver. Ce merveilleux accroissement est un effet de la moralité de la population ; cette moralité prend elle-même sa source dans l'esprit religieux. Les préceptes de la religion sont faits pour conduire les peuples, aussi bien que les âmes, à la perfection, par l'effet des vertus viriles qu'ils communiquent.

Il n'y a certes pas à s'affliger de cette fécondité de la famille canadienne. Néanmoins, elle a produit son effet sur la condition de la propriété ; effet qui peut être désastreux, si l'on persiste à l'ignorer et à n'en tenir aucun compte, mais effet qui est en lui-même un principe de force et de longévité nationale, si on sait le faire porter au bon endroit.

Les anciens établissements, nos vieilles paroisses, se sont remplis plus vite que n'ont grandi les villes.

Les villes, nombreuses et très peuplées, forment un marché pour l'écoulement des produits de la ferme.

Si la consommation est considérable, la propriété peut souffrir des morcellements dont la famille ne sera pas sensiblement affectée.

Le champ se rétrécit, mais la culture devient plus variée, plus soignée, plus scientifique ; elle rapporte davantage ; le fils peut à son tour élever sa famille comme le père avait élevé la sienne.

Nous n'en sommes pas à ce point. Les petites cultures n'ont pu encore être adoptées, comme en Europe. Elles ne sont pas dans nos mœurs. *L'habitant* canadien aime la terre, mais il lui faut de larges espaces, pour la culture des céréales et l'élevage des bestiaux. C'est, du reste, grâce à cette disposition que nous nous sommes emparés du sol, que nous avons accaparé presque un empire avec une population restreinte.

Ces dispositions se transmettent de père en fils. Mais déjà la propriété est si morcellée, que ceux-ci s'aperçoivent que le patrimoine du père, divisé entre au moins cinq ou six enfants, ne leur donnera chacun qu'un lambeau de terre, insuffisant à leur ambition. Ils trafiquent souvent de ce lambeau de terre pour un plat de lentilles, et s'en vont à l'aventure chercher la richesse ; l'engouement les porte vers les Etats-Unis, où, jusqu'à leurs succès, sont des pertes pour la nationalité au Canada.

On parerait ce malheur en suivant les conseils du patriotique et dis-

tingué père Lacombe. Dans une adresse aux habitants de la province, il disait en 1880 :

“ Aux nombreuses familles de nos paroisses qui n’ont qu’une terre à partager entre leurs enfants, et qui n’ont pas l’intention d’aller se fixer dans les nouvelles colonies de la province de Québec, je leur dis de se séparer et d’en laisser une partie aller s’établir au Manitoba.”

Et il accentuait sa pensée par cet autre conseil :

“ Non, n’émigrez plus aux Etats-Unis pour vous mettre au service des américains, mais venez plutôt occuper nos belles terres, et vous faire un *chez vous*, où la santé régnera, et où le *boss* ne sera pas là pour vous commander.”

Ce conseil a été mis en pratique.

La famille Caron, de Louiseville, dans la province de Québec s’est séparée. Un enfant est resté à la maison paternelle ; les autres ont généreusement et sensément dit adieu au clocher de leur village, et sont venus établir leur tente sur le territoire du Manitoba.

Le départ des uns a été un soulagement pour les biens paternels, lesquels ont pu, en retour, donner aux colons du Manitoba, du secours au moment opportun. En un mot, au lieu de se jalouser, de convoiter chacun une parcelle des terres de la famille, on s’est soulagé, on s’est aidé, comme des frères devraient toujours le faire. Aujourd’hui, les uns et les autres bénissent la Providence qui les a si bien inspirés.

* * *

L’éminent père Lacombe dit aux familles de se séparer !

Ces séparations sont quelquefois difficiles ; elles ont leur côté pénible. A ceux qui ne pourraient s’y résoudre, nous leur dirons sans hésiter : ne vous séparez pas, que toute la famille, liée comme un faisceau, s’achemine vers les lieux qu’elle a choisis pour son nouvel établissement.

Un semblable déplacement n’est pas toujours facile, nous ne le contestons pas. Lorsqu’il peut se réaliser, il a néanmoins de ses avantages. Il fait éviter les ennuis d’une séparation entre les divers membres d’une famille, ennuis qui paralysent à certains moments l’énergie du colon ; il donne la force qu’on attribue légitimement à l’union ; il procure plus de joie domestique ; la joie fait germer le courage ; le courage dispose au travail et à la régularité des habitudes ; d’où, la prospérité.

* * *

Il est une autre classe pour laquelle un déplacement est une nécessité.

Le système du crédit si généralement établi dans la province de Québec, et qui conduit si facilement au luxe, a mis dans la gêne un grand nombre de familles.

Ces familles ont contracté des emprunts exagérés ; elles paient des intérêts, non moins exagérés, qui les amèneront infailliblement à la ruine.

Si elles réalisaient aujourd'hui leur avoir, elles pourraient satisfaire leurs créanciers, et conserver les unes, mille piastres, les autres un peu plus ou un peu moins. Avec cette somme, elles s'établiraient au Manitoba mieux qu'elles ne l'ont peut-être jamais été.

Le sacrifice est quelquefois coûteux à faire ; il est pénible de laisser un patrimoine qu'on avait pensé garder toute la vie. Il vaut mieux, toutefois, nul n'en peut disconvenir, faire le sacrifice de bon gré que d'y être forcé par les huissiers.

Au reste, cette douleur, fruit du sacrifice, apporte avec elle de puissants motifs de consolation. Elle fait naître au sein de familles souvent désolées, l'espoir, le repos, l'aisance et le bonheur. Et, à leur mort, les parents jouissent de l'immense satisfaction d'avoir donné à leurs enfants, non pas toujours une fortune, mais au moins un héritage permettant à ceux-ci d'élever et d'établir à leur tour convenablement leur famille.

Un déplacement serait donc de la part de ces familles un acte de sage prévoyance, par lequel seraient servis leurs meilleurs intérêts.

Les intérêts du pays et de la nationalité, seraient également bien servis. Le pays aurait le bénéfice du travail de tous ces bras et de toutes ces intelligences ; la nationalité garderait tous ces cœurs, toutes ces personnifications du drapeau planté sur les bords du Saint-Laurent par Jacques-Cartier, et au Nord-Ouest par LaVérandrie.

Nous particulariserons davantage en relevant des résultats plus tangibles que ces avantages généraux.

Dans toutes les vieilles paroisses de la province de Québec, la richesse est diversement répartie. A côté de familles peu favorisées de la fortune, il en est d'autres auxquelles la Providence a fait un meilleur sort ; ce sont presque des familles bourgeoises, constituant la notabilité de l'endroit. Elles pourraient faire souche, établir autour d'elles leurs enfants,—ce qui est dans leur pensée—et devenir comme la moëlle de la paroisse.

Mais il y a un obstacle : ou les propriétés disponibles sont rares, ou le prix en est trop relevé. Le fils de famille que l'on établit, se voit souvent imposer des charges qui prennent pendant une bonne moitié

de sa vie le plus clair de son travail. Il est usé avant d'avoir pu faire à son tour des économies pour ses enfants. Cette perspective en jette un grand nombre sur la route de l'exil, où ils entraînent à leur suite trop de leurs compatriotes.

C'est un mal qui n'est pas sans remède.

Le déplacement des quelques familles dont nous avons décrit plus haut la situation, amènerait une baisse dans le prix des propriétés ; les familles plus fortunées pourraient, à des conditions raisonnables et proportionnées à leurs ressources, agrandir leur patrimoine, et garder autour d'elles leurs enfants en leur faisant une position plus avantageuse. Ces nouvelles familles essaieraient à leur tour, et la plaie faite par la saignée se fermerait aussitôt.

La paroisse n'aurait en réalité pas souffert, ni dans le nombre de ses habitants, ni dans la somme de ses productions, ni dans le chiffre de ses affaires. Et cependant, elle aurait donné à quelque groupe canadien, perdu dans les forêts du Nord, ou dans les plaines de l'Ouest, un secours des plus efficaces.

Nous traitons ici d'une assez grave question économique. Elle comporterait plus de développements que nous ne pouvons lui en donner dans ce travail. Toutefois, il est nécessaire de le signaler. Il est bon d'enseigner à nos populations que ce qui arrive n'est pas l'effet du hasard. Il y a des lois données de Dieu, qui régissent les sociétés, leur progrès et leur décadence. Tout ne dépend pas non plus des gouvernements ; le peuple lui-même peut beaucoup pour son bien ou pour son malheur. C'est aux classes dirigeantes à l'éclairer là-dessus ; à elles aussi de montrer la route. C'est pour elles un devoir impérieux, dont le compte qu'elles en devront rendre sera d'autant plus rigoureux qu'elles auront plus négligé de s'en acquitter.

* * *

Il y a une autre classe dans les rangs de laquelle se recrute un assez grand nombre d'émigrants aux Etats-Unis, et qui pourrait fournir au nord-ouest canadien un bon contingent ; c'est la classe des fermiers.

On est sous l'impression qu'en venant au Manitoba, il faut devenir propriétaire !

Avec le temps, il est presque certain que tous le peuvent devenir.

Mais un fermier de la province de Québec qui n'aurait pas de ressources suffisantes pour commencer de suite un établissement à son propre compte, ne doit pas renoncer pour cela au projet de transporter sa tente au milieu de nous.

Il peut obtenir, à des termes faciles, tout autour de Winnipeg, de

Saint-Boniface, dans presque toutes nos colonies canadiennes, des fermes en bonne condition de rapport, quelquefois montées en instruments aratoires, chevaux et animaux.

En ce cas, le partage se fait à moitié, chacun fournissant la moitié des semences.

Nous connaissons des propriétaires de terrains déjà en culture qui se contenteraient du tiers des revenus de la propriété, au lieu de la moitié, comme c'est la coutume dans la province de Québec ; mais en ce dernier cas, le fermier serait requis de se pourvoir à son compte d'instruments aratoires ainsi que des animaux nécessaires à la culture, chevaux ou bœufs.

Les conditions de l'affermage des vaches, poules et autres animaux de ferme, sont à peu près les mêmes que dans la province de Québec.

A ces conditions, un fermier peut espérer se faire en peu d'années une position enviable, devenir lui-même propriétaire plus vite qu'ailleurs.

En partageant au tiers, elles pourraient, avec le temps, tant par la culture que par l'élevage des animaux, augmenter leurs ressources. Entre temps, il se présenterait peut-être à elles une bonne occasion d'acquérir quelque terrain, à des conditions avantageuses. A l'expiration du bail qu'elles auraient contracté, elles pourraient commencer pour leur seul compte, l'exploitation de ce terrain.

La classe des fermiers est nombreuse dans la province de Québec ; il y a pour elle un bel avenir au Manitoba.

*
* *

Pour cette classe surtout, mais pour tous ceux généralement dont les ressources pécuniaires sont limitées, il convient de faire les remarques qui suivent :

La division des terres est ici de 160 acres par lot. De là l'idée généralement répandue qu'il faut, pour s'établir, faire l'acquisition d'au moins 160 acres.

Pour ceux qui le peuvent, soit ! Mais pourquoi les familles qui n'ont pas assez de ressources pour devenir les propriétaires d'un lopin de terre aussi étendu, ne se contenteraient-elles pas de 80 acres ? Cela fait cent arpents. Or, cent arpents de terre, dans la province de Québec, c'est une belle propriété. Le fait est que la plupart des terres sur les bords du Saint-Laurent ou du Richelieu n'ont pas cette étendue. Et là, le cultivateur n'a d'autres ressources que celles que lui offre sa terre, qu'elle ait 50, 60 ou 100 arpents. Il lui faut la diviser en trois parties bien distinctes pour avoir 10 son pâturage, 20 son foin, et 30 sa culture de céréales.

Ici, c'est bien différent. Le cultivateur n'a pas à faire de pareils calculs. N'aurait-il qu'une propriété de 50 ou 80 arpents, il peut, s'il le veut, la cultiver entièrement en céréales, sans s'occuper de ses pâturages ni de son foin.

S'il n'a pas le foin et le pâturage chez lui, il peut l'avoir, gratuitement, (le contraire est une exception excessivement rare) à quelque distance de chez lui, sur des terrains inoccupés.

Ces terrains inoccupés, ces prairies qui s'étendent à perte de vue, offrent cet avantage particulier qu'une famille qui n'aurait pas les ressources suffisantes pour acquérir une terre entière, mais qui aurait suffisamment pour se rendre ici, et s'acheter quelques têtes de bétail, pourrait se livrer avec avantage à l'élevage. Il lui suffirait d'avoir un emplacement pour asseoir ses bâtiments ; le foin et le pâturage seraient à sa portée, gratuitement, tout comme s'il possédait mille acres de terre.

Nous avons des colons qui ne possèdent pas un pouce de terre, et qui cependant ont des troupeaux considérables. Ces colons ont commencé avec presque rien ; bientôt, ils seront en état, avec les revenus de leurs bestiaux, d'acheter une belle propriété.

Avec l'argent pour l'acquisition de 10 arpents de terre, quelques têtes d'animaux, de la conduite et du courage, une famille, se créerait ici, par l'élevage, une jolie position.

* * *

Les suggestions que nous faisons à propos du mouvement de la population ne sont pas d'une réalisation difficile ; il suffirait de vouloir dans les lieux d'où part l'influence.

D'un commun accord, faisons, d'une part, la nuit sur les Etats-Unis ; combattons l'embauchage sous toutes ses formes. D'une autre part, répandons des flots de lumière sur nos territoires et leurs ressources ! Le cours des idées changera ; quoiqu'en disent les *gens pratiques*, c'est par les idées qu'il faut commencer une réaction.

S'il fallait une organisation, serait-ce donc si difficile de constituer à cet effet, dans chaque paroisse, un petit comité composé du curé, des hommes de profession, et des notables ? On forme des comités pour des œuvres assurément d'une moins grande portée que celle-là !

Pourquoi ce comité ne se donnerait-il pas la peine de faire une liste des familles que leurs affaires obligeront en toute probabilité et prochainement à une liquidation ? Ce serait affaire d'un instant !

Il s'agirait ensuite de s'intéresser au sort de ces familles, de les diriger, de les éclairer sur les ressources que leur offre le Canada, et sur les devoirs que tout citoyen, serait-il le plus humble, doit à son pays.

Pourquoi les cercles agricoles, les sociétés d'agriculture, les conseils municipaux, etc., ne s'intéresseraient-ils pas à cette œuvre ?

Il ne s'agit pas ici de faire des déboursés ; c'est un conseil à donner, une direction à imprimer, voilà tout !

Faudrait-il d'ailleurs, supporter l'œuvre d'une légère souscription, qu'il n'y aurait pas lieu de s'en alarmer ; le sacrifice serait si peu pour toute une paroisse ! Les résultats qu'on obtiendrait seraient si grands, si beaux ! !

*
* *
*

L'éloquente page qui suit de l'honorable M. Royal, trouve ici sa place :

“ C'est un fait connu de tous que les anciennes paroisses de Québec, et par anciennes je veux dire celles dont le curé a marié trois ou quatre générations, demeurent stationnaires à l'égard de la population. Et cependant, comme les abeilles, elles essaient tous les ans.

“ Chose admirable ! il semble que les familles se font plus nombreuses à mesure qu'elles ont plus d'espace autour d'elles. L'histoire des guerres est là pour nous enseigner que dans les années de paix qui suivent les grandes batailles, il y a une recrudescence notable dans les naissances. C'est la saignée qui épure le système en le déchargeant d'un certain trop plein, et qui le fortifie en y créant une sève nouvelle, pleine d'énergie et de fécondité.

“ Les années de guerre furent autrefois de larges saignées faites aux nations. Les fortes seules ont résisté et s'y sont régénérées.

“ La Providence nous a épargnés à cet égard. Il y a cent vingt-cinq ans que les Canadiens jouissent d'une paix profonde. Il faut cependant que la saignée se fasse, et elle s'est faite, et elle se fait.

“ Ne craignez donc pas de diriger la cohorte nomade de *nos gens* vers le Nord-Ouest : leur place, à peine vacante, sera bientôt prise.

“ En penchant le vase si précieux du beau sang français canadien vers l'ouest, souvenez-vous que vous l'empêchez de s'épandre vers la Nouvelle-Angleterre. Ceci est d'expérience actuelle, quotidienne.

“ L'émigration canadienne s'est presque arrêtée de ce côté-là ; l'ouest mystérieux l'attire ; quoi que l'on fasse, elle sortira du pays ; poussez la donc vers nos grandes prairies, où l'attendent des groupes vigoureux de compatriotes déjà établis.”

“ Sans aucun doute, telle paroisse verra subitement diminuer le chiffre de ses familles, et de ses habitants ; je le répète, la recrudescence s'y fera sentir au plus tôt. Et après quelques années, il n'y paraîtra plus, au contraire ; cette paroisse n'aura plus de vides et elle comptera avec un légitime orgueil les autres paroisses que ses enfants auront fondées à côté d'elle au loin, à l'Est, à l'Ouest, au Nord, au Sud.

“ Telle est l'admirable fécondité du sang canadien. Ceci est de l'histoire d'hier ; c'est l'histoire d'aujourd'hui ; ce sera l'histoire de demain.”

RAPATRIEMENT

L'immigration des races françaises d'outremer, une immigration choisie, prise dans les bonnes couches sociales, est possible ; à un certain degré, elle est désirable, tant pour elles que pour nous ; il est certain que l'accroissement de ces populations, la condition des pays où elles se pressent, et de la propriété, en est rendu à un point qu'une saignée leur ferait du bien ; le Canada est le déversoir le plus naturel à ces populations ; ensemble, nous pourrions accélérer davantage de par le monde l'expansion de la race française, le développement de son influence et de ses intérêts.

Voilà nos idées, voilà une théorie ; tout le monde ne les acceptera point, et nous ne voulons pas nous arrêter plus qu'il ne faut à ces beaux projets, d'une réalisation si problématique, pour établir les assises de notre avenir. La timidité des capitaux français ; la distance entre les près fleuris arrosés par la Seine et cet océan de verdure qui s'étend de la rivière Rouge aux pieds des Montagnes Rocheuses, les échecs éprouvés par quelques-uns, les préjugés répandus contre notre pays, et qu'on ne parviendra peut-être jamais à faire disparaître, tout cela doit nous convaincre de la difficulté de déterminer une action qu'on pourrait réellement appeler un mouvement d'immigration venant de France ou de Belgique.

Sans doute, à nos yeux, ces populations ont tort ; mais, il faudrait les en convaincre, en quoi nous ne réussissons point absolument. Il ne sert donc de rien d'épiloguer là-dessus, il nous faut prendre les hommes et les choses tels qu'ils sont, et voir d'où viendra sûrement notre force, où est notre point d'appui.

Notre force, elle est en nous ; le point d'appui de la nationalité canadienne-française n'est pas en dehors d'elle.

Non, nous ne devons pas, systématiquement, attendre de l'immigration étrangère, notre développement, la réalisation de nos aspirations nationales. La nationalité canadienne-française ne doit compter pour cela que sur elle-même.

Il est donc bien important d'abord, de garder notre population ; puis, de rapatrier ceux d'entre nos compatriotes qui vivent à l'étranger.

Un rapatriement général est impossible ; nous nous sommes déjà exprimé là-dessus au congrès national tenu à Montréal en 1884. Nous n'avons pas changé d'idées depuis.

Non-seulement un rapatriement général est impossible, mais ce serait presque une injustice de notre part de l'exiger.

Une foule de nos compatriotes ont là-bas des établissements, des relations d'affaires ou autres, qu'ils ne peuvent abandonner ni briser. Ceux-ci sont perdus pour nous ; nous devrions le reconnaître, et en prendre notre parti.

Mais il en est aussi un très-grand nombre qui n'y ont aucune attache spéciale ; ils sont là peut-être un peu parce que le courant les y a portés, peut-être parce que les préjugés trop libéralement répandus à notre endroit les ont effrayés ; ils reviendraient volontiers si, d'une part, les notabilités, les hommes influents parmi nos compatriotes des Etats-Unis, leur presse, leur indiquaient sans trêve le chemin de la patrie commune ; si, d'une autre part, nous leur tendions la main.

Un correspondant du *Pionnier de Sherbrooke* écrivait à ce journal en octobre 1887 :

“ Il y a dans les environs de Baltic (Conn.) plus de 1500. ouvriers
“ sans travail..... regrettant d'avoir quitté le Canada et soupirant vers
“ l'heure du retour.”

Ce cri de détresse ne nous dit-il rien ! N'est-il pas à la fois navrant et plein de signification ?

Nous croyons qu'il y aurait lieu pour les gouvernements, fédéral et local, conjointement avec quelques sociétés nationales ou de colonisation, de faire quelque chose en cette matière, de prendre action pour assurer et faciliter un retour de ces compatriotes, qui vaudraient mille fois mieux, à tous les points de vue, que des Islandais. Sur ce terrain, nous ne pouvons cependant que faire des suggestions.

Mais, parlant au nom de la nationalité entière, nous pouvons sans crainte leur affirmer que non-seulement nous leur tendons les mains, mais nous leur ouvrons les bras, et nous croyons sincèrement qu'il serait de leur intérêt comme du nôtre d'accepter nos avances. Nos terres, la vie agricole, assureront mieux leur avenir temporel et celui de leur famille ; un champ qu'on possède et qu'on cultive ne produit pas seulement du blé, il donne aussi l'influence, les forces physiques, et plus qu'aucun code, (la religion excepté), la moralité.

Nous avons au moins cinq cent mille des nôtres aux Etats-Unis ; cent mille d'entre eux pourraient être rapatriés si nos efforts s'appuyaient sur un plan bien organisé, bien défini.

Cent mille de nos compatriotes, revenant au pays dans l'espace d'un an ou deux, c'est trop beau pour y croire. Aussi bien, il n'en faudrait pas un si grand nombre pour changer du tout au tout notre situation sociale et politique au Manitoba. Si seulement nous avions la dixième

partie de ce monde, si dix mille canadiens-français—la dime de ceux qui sont à l'étranger—nous arrivaient, quel changement cela produirait dans notre représentation nationale, dans notre influence, dans la stabilité de nos institutions particulières et de nos anciens établissements, quel respect ce nombre inspirerait à ceux qui nous entourent ; et nous ajouterons, quelle belle idée donneraient d'eux-mêmes ces rameaux d'une nationalité, venant reprendre leur place, après une longue séparation, sur la souche dont ils s'étaient détachés !

Mais l'on nous crie de toutes parts que nous voguons en pleine illusion ! Hélas ! c'est ordinairement ce que l'on oppose à ceux qui ont des idées et visent haut ! et nous n'avons nous-mêmes qu'une foi limitée dans la réalisation de ces vœux. Mais pourquoi cela ne réussira-t-il pas ? C'est parce que tout le monde ne veut pas également ; c'est que l'on désespère avant d'essayer ; qu'on abandonne la partie avant même d'en avoir calculé les chances !

Pourtant, s'il est vrai que le désespoir est le commencement de la défaite, il est également vrai que la confiance est la moitié de la victoire !

Ah ! si tout le monde avait la même bonne volonté : si toutes les classes, du haut en bas de l'échelle sociale ; si, tant aux États-Unis qu'au Canada, clergé, laïque, homme de profession, industriel, agriculteur, médecin, notaire, instituteur, juge de paix, le père et la mère de famille, le frère et la sœur, si la presse, si tous se liguèrent pour stimuler dans le cœur du canadien l'amour du sol natal, pour ne pas laisser mourir en lui le souvenir de la patrie, ni s'affaiblir dans son esprit l'idée des devoirs que l'on doit toujours à son pays, pour tenir sans cesse ses regards fixés sur ce vaste territoire, colonisé et évangilisé par les nôtres, et qui leur offre, à l'égal, au moins de tous pays étrangers, des ressources abondantes, variées, certaines ; des institutions plus en harmonie avec ses propres idées, ses habitudes et ses nécessités ; des facilités incomparables pour son salut et l'éducation de ses enfants ; si l'on faisait mieux la garde contre l'embauchage ; si les gouvernements voulaient y mettre sérieusement la main, il ne serait pas plus difficile de réaliser ces beaux projets que pour le vent de soulever la poussière du chemin.

Ah ! si tout le monde voulait, il y a une autre chose qui pourrait encore se faire !

Il n'y a peut-être pas moins de cinq familles par paroisse en moyenne, qui laisse chaque année les bords du Saint-Laurent pour les États-Unis.

Si l'on voulait, on pourrait nous envoyer au moins la moitié de ces familles, sans nuire aux œuvres locales, ni perte réelle pour la pro-

vince de Québec. Car, décidées à partir, nul ne peut les retenir, mais on peut les faire changer de route, les faire bifurquer vers nous.

Si pendant cinq ans, la province aînée voulait nous envoyer seulement deux familles par paroisse, non-seulement cela nous mettrait en état d'exercer ici une influence déterminée, sensiblement supérieure à celle que nous possédons maintenant, mais nous deviendrions un auxiliaire puissant pour elle dans les luttes sociales et politiques qu'un avenir, prochain peut-être, nous réserve.

Mais il faut le vouloir !

Il ne faut point non plus déprécier notre pays !

Il faut le dire, souvent, dans le but de favoriser des œuvres locales, ou de garder auprès du clocher natal, certaines familles prêtes à s'en éloigner, on a déprécié le Manitoba. Nous en avons en mains la preuve écrite. Quelle a été la conséquence : ces familles ne sont pas venues ici ; elles ne sont pas restées dans leur paroisse ; elles ne sont pas allées où l'on voulait les envoyer ; elles sont maintenant aux Etats ; Dieu sait si elles en reviendront jamais. Calcul fait : perte totale.

Nous disons cela sans amertume comme sans intention de reproche, mais à la seule fin de mettre le doigt sur certains petits défauts contre lesquels il faudrait se garer, dans notre intérêt commun.

Nous n'avons point de force à perdre. Les événements de tous les jours doivent nous l'apprendre.

IMMIGRATION EUROPÉENNE

Ce que nous disons ailleurs de notre pays, de ses ressources et de ses désavantages, s'adresse à tout lecteur, qu'il soit du Canada ou qu'il habite les antipodes.

Nos vastes plaines sont ouvertes à l'immigrant européen comme à l'enfant du sol ; l'un et l'autre, agissant individuellement, peuvent, dans les mêmes conditions, tenter les mêmes établissements, compter sur la même fortune.

Cette simple allusion aux renseignements disséminés dans ce travail suffit à la généralité des cas. Mais, nos rapports avec les populations d'Europe qui nous sont sympathiques, nous paraissent susceptibles de prendre des formes spéciales que nous voudrions dégager.

Nous n'avons jamais traversé l'océan, et par conséquent, nous sommes exposé, nous le sentons, à frapper un peu au hasard, et peut-être à faux. Nous nous flattons cependant qu'on nous tiendra compte de cette réserve.

Nous le comprenons, le colon doit d'abord chercher son intérêt ; mais pour nous, la colonisation du Manitoba ne se réduit pas à une simple question d'intérêts matériels ; il s'y mêle des motifs d'un ordre national ; nous visons le développement des intérêts français dans notre province.

Les Canadiens-français ont été les premiers en date au Manitoba ; longtemps ils l'ont été en nombre aussi ; aujourd'hui, nous ne sommes point noyés, mais nous sommes dépassés. Cependant, nous occupons les meilleures positions dans le pays, les points stratégiques de la province, et avec un levier pour remuer nos compatriotes, des ressources pour nous fortifier, l'avenir nous apparaîtrait sous un aspect tout favorable.

Nos progrès n'ont pas encore atteint les limites de nos aspirations. Hélas ! nous n'avons point de capitaux ; et c'est uniquement par notre travail, notre énergie, et par l'accroissement naturel de notre population, que nous avons pu assurer les résultats actuels. Avec plus de ressources, nos progrès seraient plus constants, plus rapides, plus manifestes et plus permanents.

Les autres races se soutiennent entre elles. L'Anglais particulière-

ment met ses capitaux à la portée de ses nationaux ; il leur ouvre ses comptoirs, transporte ses fonds là où sont ses émigrants, fonde des associations dans un but de colonisation, fait des avances aux pionniers de ses œuvres ; la race et le capital y trouvent leur compte. C'est le secret des succès de l'Angleterre en matière de colonisation ; elle ne laisse point dépérir, faute de ressources, des établissements ayant quelque perspective d'avenir.

Ne nous serait-il point permis d'aspirer à quelque chose de semblable ?

Déjà, sur d'autres points du Canada, la générosité française paraît s'exercer avec une largesse admirable. Les annales de la colonisation sur les bords du lac Témiscamingue rediront la protection que ces contrées ont ainsi reçue ; ce qui leur a permis de vaincre les difficultés des premiers jours.

Si nos plaines, d'un accès et d'une exploitation comparativement si faciles, possédaient de pareils amis, quels résultats ne pourrions-nous pas montrer, nous ne dirons point en quelques années, mais même en quelques mois !

Il ne s'agit point ici, remarquons-le, d'un engagement de capitaux à titre d'œuvre charitable. Nous comprenons que des capitalistes demandent à faire valoir leurs fonds.

Dans un pays neuf comme le nôtre les placements peuvent se faire diversement.

Il y a les travaux publics, lesquels, tout en offrant comme les entreprises de toute nature, plus ou moins d'aléa, ne laissent point que de commander la confiance des capitaux.

Il y a le placement hypothécaire, pur et simple, sur des garanties de premier ordre.

Il y a les acquisitions de terrains, à des prix modérés.

L'époque actuelle se prête à ces opérations. C'est l'opinion de nos principaux hommes d'affaires qu'une ère de progrès s'ouvre pour notre province. L'agriculture, soutenue par l'élevage des bestiaux et l'industrie laitière, va prendre des développements imprévus. L'aire des terrains disponibles va se rétrécir, et le prix de la propriété subira pendant quelques années un relèvement proportionnel et continu, jusqu'à ce qu'il atteigne le niveau de la valeur réelle du sol.

Les placements de ce genre auraient donc le double effet de faire produire des revenus à des capitaux inactifs à l'heure actuelle, et d'aider la colonisation française.

Que si des propriétaires, atteints dans leur fortune par le phylloxera, ou autres plaies, se décidaient à faire le sacrifice de leur séjour en France—sacrifice dont nous apprécions d'ailleurs toute l'étendue—ils

pourraient se tailler ici des domaines et se créer des exploitations qui ne leur rendraient peut-être pas complètement leur ancienne situation, mais du moins assureraient à leurs vieux jours, ou à leur famille, une vie honorable, et non sans éclat, quoique dans des conditions nouvelles. Mais pour assurer le succès de cette entreprise, il faudrait, outre ses capitaux—nous le répétons—la présence du propriétaire, ou une personne ayant et méritant à tous égards sa confiance.

Des sacrifices plus douloureux ont été faits : des mères ont consenti à se séparer de leurs fils, jeunes, robustes ; mais n'ayant point les habitudes du travail manuel, elles les ont confiés au ciel du Nord-Ouest canadien. Ces essais n'ont pas toujours réussi. A qui la faute ? Certes, ce n'est pas notre rôle de scruter les intentions ou la conduite d'autrui, mais nous osons dire que cette faute n'est pas toute entière au pays, si tant est qu'il soit pour quelque chose dans ces échecs.

On les éviterait peut-être, ces échecs, si les jeunes gens qui s'éprennent soudainement de notre pays voulaient bien se persuader que ce n'est pas la vie romanesque et aventureuse du chasseur des prairies qu'ils trouveront ici. C'est à l'agriculture qu'ils devront demander leur vie, à l'agriculture avec tout ce qu'elle a de fortifiant, de moral, et même de poétique, mais aussi avec tout ce qu'elle exige de travail, d'énergie, d'économie, de régularité dans la vie, et nous ajouterons, de constance.

L'agriculture ne donne pas la fortune en quelques mois, pas même en quelques années ; ses procédés sont plus lents ; mais à qui sait attendre et persévérer, elle donne ce qu'elle promet.

Nous avons précédemment affirmé la possibilité, pour nos populations, d'une alliance, dans un but de secours mutuel, entre deux ou plusieurs familles, les unes ayant des avances, les autres n'en ayant point.

Cette suggestion ne mériterait-elle pas aussi d'occuper l'attention de nos amis d'Europe ?

L'avenir en Europe est incertain ; des évènements graves, et peut-être désastreux, se préparent ; le capital et les familles sont anxieux de trouver la sécurité quelque part. Or, notre pays offre cette sécurité.

Nous nous imaginons—est-ce une illusion ?—qu'il y a, en France et en Belgique des familles inquiètes de l'avenir, possédant des capitaux actuellement improductifs ; jouissant, les unes, du prestige de la noblesse, les autres, de la fortune ou de la renommée littéraire ; exerçant autour d'elles une influence acquise autant par leurs qualités d'honnêtes gens, et par leurs œuvres, que par leur situation, et qui

comptent sur l'affection des bons paysans qui jouissent de leurs bienfaits.

Ces familles ne pourraient-elles pas acquérir dans notre pays, avec une partie de leurs capitaux, des domaines qu'elles coloniseraient avec des fermiers, des paysans choisis, sous la direction d'un membre de la famille, celui-ci, aidé, s'il en sentait le besoin, de l'expérience d'un canadien pris au Manitoba ou dans la province de Québec ?

Le sort des familles ainsi transplantées serait amélioré, les capitaux ainsi mis en activité donneraient des revenus qu'ils refusent aujourd'hui ; une forte et grande œuvre nationale s'accomplirait.

Ce membre de la famille ne serait pas nécessairement rivé au sol du nouveau monde ; le sort des familles seules qu'il aurait déplacées serait définitivement arrêté ; pour celles-ci, ce serait évidemment l'expatriation, mais l'expatriation dans un milieu homogène, sympathique de cœur, de mœurs, de langue et de sentiments, où elles pourraient devenir propriétaires, sans cesser d'aimer la France.

Ce n'est qu'une idée—une ébauche d'idée si l'on veut ;—prendra-t-elle une forme ? Nous ne saurions le dire. Dans tous les cas, c'est un germe susceptible de développement, et son complet épanouissement serait, selon nous, l'application du patronage chrétien, et la rentrée dans les traditions nationales, dans les traditions françaises.

Jadis, les bords du Saint-Laurent—la Nouvelle-France—furent ainsi colonisés par des gentilshommes français à qui le roi fit des concessions seigneuriales, et qui groupèrent autour d'eux des censitaires, d'où est sorti le peuple canadien—lequel est fier de son origine, de son développement, et se souvient de la France.

N'est-ce pas la même pensée qui animait M. G. de Molinari, lorsqu'il écrivait en 1876, dans ses *Lettres sur les Etats-Unis et le Canada* :

“ Pourquoi l'émigration agricole de la Normandie et de la Bretagne qui a implanté au Canada une population saine et vigoureuse, ne reprendrait-elle pas un essor interrompu.”

La reprise de cette œuvre serait une éclatante réparation des abandons du siècle dernier. Il n'y aurait plus lieu de rappeler le triste épisode du drapeau français repassant les mers et laissant derrière lui une population aux abois.

La France n'y trouverait-elle point aussi quelque soulagement à ses infortunes ?

La *Revue du Monde Catholique* du mois d'octobre 1887, publiait un article de M. Auguste Geoffroy, sur l'appauvrissement progressif de la France, article plein de cœur, intéressant et instructif au plus haut

degré, mais article profondément attristant par le navrant tableau qu'il met devant nos yeux :

“ Les unes après les autres, dit-il, j'ai visité toutes ces petites patries découpées arbitrairement dans la grande, et qu'on appelle département.....J'aurais vivement désiré que ce récit de voyage sur le sol natal ne fût..... qu'une découverte, une révélation, une description de sites variés, enchanteurs, de magnificences artistiques innombrables, et ç'avait été mon premier dessein en commençant cette expédition circulaire d'aller à la recherche poétique de coins ignorés, méconnus, pour les signaler à l'enthousiasme des amants du vrai beau, en France. J'ai dû changer d'avis ; faire replier ses ailes à mon imagination pour laisser s'ouvrir davantage mes yeux et s'élargir mon cœur ; avant les jouissances des heureux, les contemplations des oisifs, il y a l'existence nationale, il y a le pain quotidien, il y a le lendemain de ceux qui travaillent et qui souffrent, de ceux qui sont tous, riches ou pauvres, les enfants de la même mère, la France. Plus j'allais et plus j'étais frappé de l'angoisse des populations rurales, de la gêne des centres commerciaux, du silence des agglomérations industrielles, angoisse, gêne et silence qui déteignent sur les paysages et sur les monuments, qui assombrissent les uns et accrochent des crêpes aux autres. On dirait que la matière inerte des choses y prend part à la tristesse des hommes ; le cri sublime du poète latin retentit en écho dans la pensée, et navré, on pleure au *sunt lacrymæ rerum* de la patrie française.”

Certes, ce n'est pas à nous d'indiquer à nos aînés ce qu'il leur faut, ni ce qu'ils doivent faire.

Nous comprenons aussi l'attachement au sol natal, les droits qu'un pays conserve sur ses sujets, et le désir des hommes d'ordre de garder la bonne population au sein de la patrie, qui en a d'autant besoin qu'elle se sent davantage épuisée.

Mais avec un tableau de choses comme celui que décrit M. Geoffroy —tableau dont la fidélité nous est d'ailleurs attestée par des français de passage au milieu de nous—il est impossible qu'il n'y ait pas chez un bon nombre l'idée fermement arrêtée de passer à l'étranger pour y trouver une amélioration à leur sort, amélioration impossible en France pour le moment.

Tel étant le cas, il nous est sans doute permis, non seulement d'exprimer nos sympathies, mais aussi, d'attirer l'attention des races françaises d'outre-mer sur notre pays, lequel, de tous les pays de l'Amérique du Nord, convient incontestablement le mieux à l'émigration de ces races.

Causant un jour de tout cela avec des visiteurs français, ceux-ci nous disaient :

“ Il y a pléthore de population en Europe : ni la France, ni la Belgique n'échappent à cette situation. De là, le morcellement à l'infini

de la propriété, peu protégée par les lois de succession ; de là, ce vague désir d'aller ailleurs, le recours aux expédients, la crainte de nouer des liens de famille, la décroissance de la natalité, en violation de toutes lois divines et humaines.”

“ Une saignée dans ce corps malade aurait pour effet de lui rendre un peu de santé, en élargissant les espaces, en ouvrant une nouvelle et rassurante perspective aux populations maintenant trop à l'étroit, mais alors devenues moins compactes, et se décidant, moins soucieuses de l'avenir, à essaimer davantage.”

La moralité tire sa force première des préceptes religieux ; mais les conditions économiques d'un pays ont aussi leur influence. L'intérêt du moment, pressant ; les incertitudes d'un lendemain sombre et apparemment sans issue, conduisent facilement aux illusions, à l'affaiblissement des notions du devoir.

Au surplus, ne vaudrait-il pas aussi bien pour la France ou la Belgique ; ne vaudrait-il même pas mieux pour certains bons sujets, que ceux-ci fussent dirigés vers l'étranger plutôt que de courir le risque d'en faire de mauvais ouvriers, qui deviendraient les soldats de l'émeute le jour où ils manqueraient d'ouvrage ?

Mais dans ce contingent d'immigrants, nous voulons un choix, dans l'intérêt du colon et dans le nôtre.

Tous ne réussiraient pas parmi nous ; il en est qui ne se trouveraient point dans un milieu favorable à leur vie ou à leurs idées ; ils ne s'acclimateraient point. Leur simple passage pourrait nous être nuisible ; il le serait certainement s'ils demeuraient assez longtemps en contact avec notre population pour la contaminer de leurs idées anti-religieuses et anti-sociales.

Au milieu du 18^{ième} siècle, le peuple canadien-français s'est vu tout-à-coup séparé du pays de ses ancêtres. Livré à ses seules forces, il a trouvé dans sa foi religieuse, dans son clergé, dans ses habitudes d'ordre et de soumission aux autorités légitimes, le secret de se maintenir et de se fortifier comme race et comme nation. Si la France peut aujourd'hui s'enorgueillir du rejeton qu'elle a transplanté sur les bords du Saint-Laurent, elle le doit au catholicisme, à ses évêques et à ses prêtres. Et ceux-là mêmes qui ne partagent point nos idées à l'endroit religieux, ne voudraient pas, nous en avons la conviction, ne serait-ce que pour l'honneur du nom français, compromettre l'avenir de cette France d'outre-mer en lui envoyant des émeutiers, ou des adeptes du socialisme, ces adeptes seraient-ils décorés, ou simplement vêtus de la blouse !

Encore une fois, ces gens ne réussiraient point ici ; à tout le moins, ils sèmeraient le malaise autour d'eux.

Une immigration prise dans les bonnes couches s'amalgamerait facilement avec nos populations.

Mais comment régulariser un tel mouvement ?

Le contrôler absolument est peut-être impossible. On n'empêche point de passer l'individu qui voyage à son propre compte. Néanmoins, si nous ne nous trompons, les masses subissent l'influence d'une direction plus aisément en Europe qu'en Amérique, où l'individualisme aime à se manifester.

Il y a là pour nos amis de tous les rangs quelque chose à tenter, soit par l'initiative privée, soit par l'association des capitaux, ou seulement, des efforts et des dévouements.

Préciser davantage ne nous est guère possible. Cependant, nous nous hasardons à demander aux associations catholiques si cette œuvre colonisatrice n'ouvre pas un nouvel horizon à leur activité et à leur but ? Elles, si puissantes dans leur organisation, ayant si fort à cœur le bien-être moral et matériel des populations, brulant du désir de faire éclater l'influence et l'honneur français en tous lieux, ne trouveraient-elles pas en outre dans ces suggestions la solution de quelques projets, le germe de quelque fondation, soit comme œuvre principale, soit comme œuvre auxiliaire d'une entreprise quelconque ?

Un philanthrope anglais, le Dr Bernardo, vient d'obtenir de notre gouvernement une concession importante de terrains pour l'établissement d'une ferme modèle, où les jeunes gens pourront aller se former à l'agriculture. Ces concessions ne pourraient se multiplier à l'infini, mais il n'y a pas de raison de croire pour le moment que le gouvernement refuserait d'en accorder de nouvelles dans un but semblable.

On serait sûr d'en obtenir pour la création d'un orphelinat.

A l'origine de la colonie, les dames elles-mêmes s'occupaient du Canada ; de grandes entreprises coloniales ont eu leur protection et plusieurs de nos institutions leur sont dues. Voilà en grande partie pourquoi l'image de la France n'est pas effacée de nos cœurs.

Ce sont des exemples à rappeler ; notre siècle possède aussi des âmes d'élite que les œuvres dignes d'intérêt ont le privilège d'émouvoir ; il suffit de les leur présenter pour obtenir leur concours.

Aussi bien, si la discrétion ne nous imposait le silence, nous pourrions signaler des œuvres actuellement fondées et soutenues par de nobles femmes, dans la pensée desquelles sont généreusement entrés des esprits pieux et éclairés, des courages qui rappellent l'énergique volonté de nos ancêtres.

Nous osons d'ailleurs exprimer l'opinion que sous le rapport économique les résultats de ces entreprises ne seraient pas sans importance pour la France.

L'existence dans le nord de l'Amérique, le long de notre grande route transcontinentale, de plusieurs groupes français parfaitement constitués, viables, sympathiques, n'ouvrirait-elle pas de nouveaux horizons à l'industrie et au commerce français ?

Il nous semble qu'avec le temps, le beau pays de France, que nous appelons toujours notre mère-patrie, trouverait dans nos territoires, pour ses abondants produits, un débouché du genre de celui que possède la Grande-Bretagne dans ses colonies.

Ainsi, sans négliger aucun intérêt local ni faire de sacrifices, il serait possible de contribuer de cette façon à l'extension des relations commerciales de notre mère-patrie, et à la consolidation de l'élément français au Canada.

Quelle partie du Canada faut-il indiquer de préférence aux races françaises d'Europe, et aux Canadiens désirant rentrer dans leur patrie.

La France a défriché et colonisé la province de Québec. Ce grand fait historique suffit à démontrer que les français peuvent réussir sur les bords du Saint-Laurent et du Saguenay ou dans les cantons qui s'échelonnent de chaque côté, au delà des vallées arrosées par ces fleuves.

Toutefois, à notre sens, nos prairies, d'exploitation si facile, d'un rendement si prompt, conviennent mieux que les forêts de Québec, aux races françaises d'outre-mer. Les habitudes de ces populations, leur vie antérieure, ne les ont pas préparées suffisamment aux rudes travaux du défrichement.

C'est aussi beaucoup l'opinion du généreux et infatigable M. Labelle, le curé de Saint-Jérôme, à qui le Canada doit tant de gratitude pour son dévouement à la cause de la colonisation, et pour ses incessants travaux en rapport avec cette œuvre.

En 1884, cet apôtre de la colonisation écrivait à l'auteur de ces lignes :

“ Si l'on pouvait diriger ces bons cadets chez vous !... Il me semble que la prairie irait mieux à ces jeunes gens que la hache.”

Et plus tard, en 1885, il nous écrivait encore :

“ Il faut que les races latines de bonne souche se partagent le Nord-Ouest avec les autres nationalités.”

Et M. Claudio Jeannet, cet ami si distingué du Canada, si judicieux dans ses appréciations, nous écrivait aussi, vers la même date :

“ Le grand avenir est au Manitoba et au Nord-Ouest.”

Les autres races semblent envisager la question de la même manière. Bien que les provinces maritimes et la province d'Ontario leur offrent des avantages à peu près analogues à ceux que la province de Québec peut offrir à nos nationaux, elles donnent cependant la préférence au Nord Ouest.

L'expérience des races qui sont réputées posséder le sens pratique au plus haut degré, ne peut manquer de nous porter à la réflexion.

Sans être aussi affirmatif pour nos nationaux des Etats-Unis, nous pensons néanmoins leur être très utile en dirigeant leurs réflexions de ce côté.

Certains mouvements que nous louons de tout cœur, se sont produits récemment aux Etats-Unis pour le rapatriement de quelques groupes canadiens-français. Des délégations ont visité, dans ce but, les cantons du nord de Québec, et le Manitoba. Où ces compatriotes iront-ils ? S'ils se dirigent vers Québec, nous applaudirons à leur retour dans la patrie. Loin de vouloir entraver l'action des généreux directeurs de la colonisation dans cette partie du Canada, nous nous réjouissons de toute adhésion qui consolide leur œuvre. Mais nous ne croyons pas manquer à ce que nous devons à la province de Québec, en priant nos compatriotes des Etats-Unis d'examiner si la vie qu'ils ont menée depuis quelques années, ne les a pas déshabitués des rudes travaux du défrichement, et s'ils ne sont pas plus aptes à coloniser un sol en prairie, qui ne demande point de grands efforts, qu'un terrain boisé.

Nous avons été témoin, dans la province de Québec, d'insuccès amenés précisément parce qu'on avait trop présumé de ses forces.

Des colons désirant sincèrement s'attacher à leur pays, se jetèrent avec ardeur dans la forêt ; la rudesse des travaux excéda leurs forces ; la conséquence fut qu'ils retournèrent aux Etats-Unis, pour n'en plus revenir. Ils sont perdus pour Québec ; ils sont perdus pour le Manitoba, qui les aurait peut-être retenus ; ils sont perdus pour le Canada, et avec eux leurs enfants.

Ce sont des faits que devraient méditer tous ceux qui s'occupent de colonisation ; la volonté des gens, ni leurs aptitudes, ne doivent être forcées ; autrement on s'expose à des mécomptes, à des pertes pour la nationalité. Il suffirait peut-être de se bien pénétrer de cette vérité pour empêcher les frictions qui se sont parfois produites entre les divers mouvements favorables au retour de nos compatriotes des Etats-

Unis, à la colonisation du Canada. Il n'y a pas, et il ne saurait y avoir d'antagonisme entre ces œuvres.

Nous avons maints endroits où nos compatriotes trouveraient à s'établir, à peu de frais, et à proximité des marchés, des stations des chemins de fer, du bois, de l'eau, et surtout, des écoles et des églises.

On allègue quelquefois qu'il faut un peu plus de ressources pour s'établir au Manitoba que dans certains endroits de la province de Québec.

Nous ne discuterons pas cette hypothèse ; tout établissement nouveau est sujet à tant d'imprévu, de calculs et de combinaisons ; il y a pour le colon tant de manières différentes de s'installer qu'on peut au moins dire que cette assertion est relative. Mais même en l'admettant absolument, il resterait encore à l'immigrant qui, de fait, posséderait les ressources suffisantes pour s'établir au Manitoba, à examiner en quel lieu le rendement est plus prompt. Dans nos plaines, le colon obtient dès la seconde année de son établissement, souvent à la première, la vie de sa famille. A moins d'y consacrer de suite de forts capitaux, on ne saurait en dire autant de la forêt. Il y a, c'est vrai, la ressource du bois des chantiers. Mais, comme équivalent, nous avons le foin de la prairie, abondant, d'un prix de revient presque nul, que le colon trouve à l'état naturel dans les environs de sa demeure, qui se fait dans la belle saison, et rapporte toujours un prix convenable. Les chantiers eux-mêmes ne sont pas fermés à notre population.

Nos institutions leur sont aussi sympathiques que la population ; nos lois concernant les écoles assurent au contribuable catholique l'emploi de ses contributions pour le seul soutien des écoles de sa croyance ; dans aucun cas, ni sous aucun prétexte, il n'est tenu de contribuer au soutien des écoles protestantes.

Quelle partie du Manitoba se recommande davantage à nos nationaux :

Lors de l'excursion au Manitoba des membres du clergé de la province de Québec, l'un d'eux, M. l'abbé Saint-Aubin, curé de Saint-George de Henriville, — agronome pratique et distingué, — nous disait :

“ Nous avons dans la province de Québec des vallons aussi fertiles
“ que votre sol du Manitoba, mais ils sont espacés ici et là ; et si,
“ ailleurs, on arrive à obtenir des rendements qui égalent les vôtres,

“ ce n'est que par la bonne culture et les engrais. Au Manitoba, au contraire, c'est uniformément bon, fertile, sans le secours des engrais. Voilà l'une des supériorités de votre province.”

Cette opinion, très juste, fera comprendre au lecteur quel serait notre embarras, s'il nous fallait absolument préciser un endroit où le colon dût aller plutôt que dans un autre. Cependant, de tous les endroits qui se recommandent à l'attention de nos compatriotes, nous indiquerons plus particulièrement les paroisses de Saint Norbert, Saint-Vital, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, Saint-Pie, Saint-Pierre de la Rivière-aux-Rats, Lorette, Sainte-Anne, LaBroquerie, Saint-Laurent, Saint-Charles, Saint-François-Xavier, La Baie Saint-Paul, Saint-Léon, Saint-Alphonse, les Islets de Bois, le Lac des Chênes (Oak Lake), et les environs de ces diverses localités.

Dans notre désir de favoriser nos principaux établissements ruraux, nous allons oublier de mentionner Saint-Boniface même, le chef-lieu des intérêts français et catholiques au Manitoba, et dans le Nord-Ouest.

Du reste, si nous mentionnons notre ville, ce n'est point que nous voulions y attirer les cultivateurs ; à ceux-ci, il faut la campagne. Cependant, les environs de Saint-Boniface (ce qui comprend Saint-Vital), offrent leurs avantages particuliers ; le sol n'y est pas moins fertile qu'ailleurs ; à proximité de la cité de Winnipeg, avec laquelle ils sont reliés par de magnifiques ponts, ils sont d'une valeur toute spéciale pour les colons qui sont habitués à faire la petite culture et qui aiment à porter chaque jour leurs produits sur le marché. Les terrains s'y concèdent de différentes façons ; on peut les acheter ou simplement les louer, à des conditions très raisonnables, mais qui sont susceptibles de prendre des formes si variées qu'il est impossible de préciser davantage.

Il en est dont on peut obtenir la concession, moyennant le paiement d'une rente annuelle de quatre par cent, pendant quinze ou vingt ans, à la suite desquelles le capital deviendrait exigible.

On conçoit que le prix de ces terrains est plus élevé qu'en certains autres lieux ; mais tel terrain que l'on peut acquérir aujourd'hui au coût de dix, quinze, ou vingt piastres l'acre, se vendra peut-être, dans dix ans, comme lot de ville. Les progrès dont nous avons le droit d'anticiper la réalisation durant cette prochaine décade, nous permettent d'exprimer cette possibilité.

Dans toutes les paroisses que nous avons nommées plus haut se trouvent aussi des terrains en disponibilité, et détenus, en très grand nombre, par des spéculateurs qui en avaient fait l'acquisition durant la période de fiévreuse speculation qui a marqué l'année 1882, et amené une crise dont nous commençons à sortir. Ces terrains sont

sur le marché et peuvent s'acquérir à des prix variant de cinquante centins à dix piastres l'acre, selon leur proximité des villes, des stations de chemin de fer, des cours d'eau, ou l'étendue des améliorations qu'on leur a fait subir.

Les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie et Saint-Joseph, sont situées dans la vallée de la rivière Rouge ; cette vallée est sillonnée de deux voies ferrées, l'une du côté est, et l'autre du côté ouest de la rivière.

Saint-Pierre, quoique située à quelques distance de la rivière, se trouve néanmoins à proximité de deux stations de chemin de fer.

On parle d'une nouvelle ligne qui deyra traverser les paroisses de LaBroquerie, Sainte-Anne et Lorette, lesquelles sont actuellement en rapport avec Saint Boniface par de bonnes routes.

Saint-Charles, Saint-François-Xavier et la Baie Saint-Paul sont longées par la route du Pacifique Canadien, et ont, chacune, leur station.

Saint-Léon, Saint-Alphonse, les Islets de Bois, sont desservies par la ligne du *South Western*. Saint-Laurent le sera bientôt par un tronçon du chemin de la baie d'Hudson, lequel est déjà terrassé jusque-là.

Que le chemin se construise ou ne se construise pas, ce tronçon restera et finira par être utilisé.

Le Lac des Chênes (Oak Lake) est une station du Pacifique.

On le voit, ces différentes localités, où sont principalement groupés actuellement nos compatriotes, sont avantageusement situées, quant aux moyens de communication.

Elles le sont également sous tous les autres rapports ; nous pouvons dire qu'en général nous occupons les meilleures positions dans le pays ; l'histoire a déjà noté dans ses annales l'instinct merveilleux avec lequel nos ancêtres et nos missionnaires ont su distinguer dans leurs longs et périlleux voyages les sites les plus propres à devenir des établissements solides et importants ; cette tradition se retrouve ici, et plus tard l'on reconnaîtra que c'est au choix des localités où se développent maintenant tous ces petits groupes, que nous aurons dû une partie de notre force et de notre extension.

Parmi ces localités, il en est qui sont plus adaptées à la culture des céréales, d'autres, à l'élevage des animaux ; cependant, partout, l'on peut faire l'une ou l'autre chose, ou les deux à la fois.

Partout aussi le combustible peut s'obtenir facilement. En certains endroits, on pourrait presque dire que le bois est abondant ; ce n'est pas la belle érable de la province de Québec, mais enfin, c'est du bon bois, tels que le chêne, le frêne, l'orme, l'épinette, l'érable à Giguère, le tremble, etc., etc.

Nous avons aussi d'excellentes mines de charbon, qui mettent cet article à la portée de tous.

Les immigrants peuvent choisir des terrains boisés ou des terrains en prairie, des lots à l'état vierge, ou des lots en état de culture.

Ils peuvent, selon les localités où ils désirent s'établir, les acquérir par voie d'achat, comme dans tous les autres pays, et en devenir définitivement les propriétaires sans aucune condition ni redevance, ou, si leurs ressources ne leur permettent point d'acheter, ils peuvent les louer, ou les prendre à ferme, à de meilleures conditions que dans la province de Québec ; enfin, si ni l'un, ni l'autre de ces modes d'établissement ne leur conviennent, ils peuvent se placer sur des octrois gratuits (*homestead*) lesquels sont, généralement, de la contenance de 160 acres.

En beaucoup de cas, l'homme qui possède un capital suffisant, a plus d'avantages à se placer dans nos paroisses déjà organisées, à la peine même d'acheter son terrain, que d'aller se placer sur des *homesteads* ; on le comprend, les *homesteads* ne se trouvent point en plein milieu d'une paroisse établie depuis quelques années ; il n'y a plus de *homesteads* à prendre sur les bords de la rivière Rouge, et cependant la plaine arrosée par ce cours d'eau, sera toujours l'une des plus belles parties de tout le Nord-Ouest ; et il vaut la peine de faire un léger sacrifice d'argent pour s'y établir ; nous pourrions en dire autant de la vallée de l'Assiniboine, des paroisses de Lorette, Sainte-Anne et Saint-Pierre ; mais enfin, ce ne sont pas les seuls endroits propres à la colonisation. Au Lac des Chênes (Oak Lake), à Saint-Léon, à Saint-Alphonse, à LaBroquerie, au Fort Alexandre, à la Montagne Dauphin, sur les bords du Lac Manitoba, et plus à l'ouest, dans le district de la rivière Qu'Appelle, c'est-à-dire, à l'est, au centre, à l'ouest, ou au nord de la province, se trouvent des *homesteads* que le colon peut obtenir aux conditions les plus faciles ; en certains cas, la loi donne même au colon un délai de cinq années pour remplir les conditions de culture et de résidence, délai qu'il peut réduire à trois ans, s'il le veut.

On trouve aussi à la Montagne Tortue d'excellentes terres, et des Canadiens-français qui ne demanderaient qu'à être renforcés de quelques familles pour former un groupe fortement enraciné.

Nous avons indiqué nos anciens établissements aux colons, parce que c'est souvent l'intérêt de ceux-ci de se placer dans des lieux déjà ouverts, organisés en paroisses et en arrondissements scolaires. Cependant nous ne voulons point détourner leurs regards des avantages qu'il y aurait en certains cas d'ouvrir de nouveaux cantons. Il y a à proximité des établissements actuels et des stations de chemin de fer, d'excellents lopins de terre, où l'on pourrait créer de nouvelles paroisses

d'un avenir assuré. La création de ces nouveaux centres pourrait être l'œuvre d'un diocèse, d'un comté, ou même de quelque association nationale. Il leur en reviendrait une gloire qui donnerait à cette page de leur histoire un éclatant relief.

Enfin, dans un coin ou l'autre de la province, il y a de la place pour nos compatriotes ; cette place les attend, et nous les attendons nous-mêmes avec cette affectueuse anxiété qui n'exclut ni l'ardeur ni la patience.

M. Fred. E. Gauthier, fils d'un ancien consul général de France à Québec, écrivait un jour à un journaliste de la vieille cité de Champlain :

“ Ah ! si au moins nos Canadiens, au lieu d'aller aux Etats-Unis, voulaient venir ici, comme ils pourraient vivre bien et facilement.”

Ce cri patriotique et vrai, d'autres avant nous, et nous-mêmes, l'avons poussé bien souvent, nous ne dirons pas absolument en vain, mais point non plus avec les résultats que nous avons parfois espérés. Nous n'en avons toutefois éprouvé ni étonnement, ni découragement. Tous tant que nous sommes ici, nous mettrons autant de constance à faire connaître notre pays, à soutenir les institutions qui nous sont chères, à combattre les préjugés, que nos détracteurs en mettent à poursuivre leur œuvre de dénigrement. **La victoire nous restera, et ce sera notre vengeance.**

AUJOURD'HUI ET NON DEMAIN

On nous avait prié, en 1886, de préparer, dans un but spécial, un mémoire sur notre province. Dans ce document nous avons cherché à résumer, pour ainsi dire, le plus brièvement possible, les avantages et la position actuelle du pays. Il a obtenu des adhésions qui lui donnent une valeur que nul ne contestera. Comme il confirme en tous points les données contenues dans ce travail, la publication d'un extrait de ce mémoire ne saurait être inopportune.

1. Les placements sont-ils possibles ?

Poser la question, c'est, pour quiconque connaît la province, la résoudre ; il est notoire, en effet, qu'il y a dans le Manitoba, une étendue considérable de terres sur le marché.

2. Ces placements sont-ils sûrs en tant que les titres et la possession y sont concernés ?

A cette deuxième question nous répondrons dans l'affirmative.

Tous les titres remontent aux Lettres-Patentes, émises, dans chaque cas, par la couronne, lesquelles constituent le titre originaire.

Notre système d'enregistrement permet d'établir avec certitude la série de transactions dont une terre a pu être l'objet, les charges dont elle peut être grevée, et de découvrir également avec certitude les vices de possession ou de titre.

Au reste, le pays étant neuf, ces transactions sont encore peu nombreuses, et n'offrent aucune complication.

Nos institutions civiles et politiques, notre état de société, offrent en outre à la propriété et à toute entreprise, toutes les garanties de sécurité et de stabilité que les capitalistes sont anxieux de trouver dans un pays où sont leurs intérêts.

3. En est-il de même quant aux bénéfices probables ?

Sur ce point encore, nous n'hésitons pas à dire que de tels placements offrent, en autant que les prévisions humaines peuvent escompter l'avenir, des garanties de bénéfices raisonnables.

Nous en donnerons quelques raisons.

(1.) “ Le prix actuel des terrains est, dans la plupart des cas, purement nominal ; il varie de 50 centins à \$10.00 l'acre, selon leur position, leur proximité des cours d'eau, des chemins de fer, ou des villes,

selon l'absence, l'étendue, ou la nature des améliorations qu'on a pu leur faire subir."

(2.) " Ces terrains sont d'une fertilité naturelle remarquable, presque extraordinaire et incontestable. Un grand nombre de voyageurs pratiques, d'agronomes distingués, comparent cette fertilité à celle de n'importe quel pays du monde."

(3.) " Ces terrains sont en grande partie de vastes prairies, ne nécessitant aucun défrichement, laissant au colon toutes ses ressources pour le genre d'exploitation qu'il adopte, et lui permettant d'obtenir dès la première année de son établissement, non seulement la vie de sa famille, mais même, en beaucoup de cas, un surplus appréciable."

(4.) " Ici comme ailleurs, le colon doit travailler pour réussir ; ici, comme ailleurs, nous sommes sujets aux accidents climatériques ; mais c'est à tort qu'on a cherché à soulever contre notre province des préjugés absolument dénués de fondement."

(5.) " Le froid est rigoureux en hiver, mais la saison d'été est très chaude, et suffisamment longue pour permettre aux grains d'arriver, règle générale, à parfaite maturité. Le froid se supporte facilement à raison de la sécheresse de l'atmosphère."

(6.) " L'eau ne manque point, et la question du combustible est également résolue tant par la croissance du bois, en différents endroits le long des cours d'eau, que par la découverte et l'exploitation actuelle de mines de charbon réputées inépuisables."

" Le pays offre donc des avantages sérieux à sa population, et à l'immigrant. Ces avantages deviennent chaque jour mieux connus."

" En outre, il est maintenant d'un accès facile par suite des diverses voies ferrées qui convergent vers sa capitale, Winnipeg ; d'où partent d'autres routes qui se dirigent dans toutes les directions, et mettent les colons en état d'atteindre les marchés avec leurs produits."

" Tels étant les avantages offerts par notre province, telle étant sa situation, est-il téméraire d'espérer, au cours ordinaire des choses, une ère de progrès dans un avenir prochain."

" Nous ne le croyons pas."

" Des efforts constants sont faits par le gouvernement pour attirer l'attention des immigrants sur notre pays."

" La Cie du Pacifique Canadien, si puissante, et si intéressée à hâter la colonisation du Nord-Ouest, et son développement, poursuit ce but avec persévérance et intelligence."

" D'autres associations intéressées, soit par des acquisitions antérieures de terres, soit par des placements sous forme de prêts, secondent les efforts du gouvernement et de la Cie du Pacifique."

“ De cette action, à la fois diverse et multiple, devra résulter un surcroît d’activité dans le mouvement d’immigration.”

“ Chaque année verra se rétrécir l’aire des terrains en disponibilité, la culture se développer, la richesse publique se multiplier ; et en cela nous avons pour exemple les États de l’Ouest Américain, auxquels nous n’avons rien à envier.

“ A la période de dépression des années dernières, laquelle a été causée par la spéculation effrénée qui en 1881 et en 1882 mit le trouble dans les affaires et dans les têtes, déjà commence à succéder une période d’activité et de progrès”.....

“ Un relèvement appréciable du prix des terrains devra donc se produire avant bien longtemps.”

(Signé).—Sa Grandeur Monseigneur l’Archevêque de Saint-Boniface ; l’honorable M. Girard, sénateur ; l’honorable M. Dubuc, juge de la cour du Banc de la Reine ; l’honorable M. LaRivière, trésorier provincial ; l’honorable M. Prud’homme, juge de comté ; T. A. Bernier, maire de Saint-Boniface et surintendant de l’éducation ; M. J. E. P. Prendergast, député à la Législature Provinciale ; M. Jos. J. Lecomte, député à la Législature Provinciale ; Félix Chénier, examinateur des titres au bureau du registraire général ; Jos. Turenne, premier commis au département des Terres de la Couronne ; S. A. D. Bertrand, négociant ; H. F. Despars, négociant ; Ed. Lloyd, comptable.

* * *

Inutile d’insister sur la portée d’un tel document, dégagé de toute préoccupation autre que celle de donner à des hommes d’affaires, une idée juste des conditions économiques actuelles de notre province. Nous nous contenterons donc de faire ressortir la conclusion qui s’impose de la dernière partie de ces lignes :

“ Un relèvement appréciable du prix des terrains, est-il dit, devra donc se produire avant bien longtemps.”

Donc, c’est le temps aujourd’hui de venir visiter notre province, et d’y faire des établissements, pour ceux qui ont cette intention.

En 1881 et 1882, la spéculation a porté le prix des terrains à un taux dont s’effrayaient les émigrants. Nous ne songeons pas à leur reprocher leur timidité d’alors. Mais nous tenons à leur faire connaître que la situation n’est plus la même. A la suite de ces années de spéculation, le prix des terrains est retombé à la valeur normale de ceux-ci ; et sûrement, une, ou deux, ou trois, ou quatre piastres l’acre

n'est pas un prix trop élevé pour des terrains, à proximité des écoles, des églises et des marchés.

Ces conditions d'achat sont en beaucoup de cas rendues plus faciles encore par les termes de paiement que l'acquéreur peut obtenir.

Nous le répétons, l'époque actuelle est favorable à l'immigration ; il faut peu de capital pour s'établir, les sites avantageux sont en grand nombre, et la prospérité est à l'horizon.

Si nous insistons, c'est que nous avons peur de voir se renouveler l'expérience des dernières années.

Il y avait au moins dix ans que nos compatriotes d'ici disaient, presque en vain, à leurs amis d'ailleurs, que le Manitoba offrait des avantages sérieux d'établissement, ou de placement, quand en 1881 et 1882 se produisirent ces exagérations d'affaires qui firent croire au public qu'on avait découvert l'Eldorado. A ces reflets de clinquant, à ce bruit de vil métal, on accourut de toutes parts ; néanmoins l'heure n'était pas aussi propice pour le colon que dix-huit mois auparavant, car le prix des terrains avait subitement pris une hausse inattendue. Mais le moment favorable est revenu.

Nous en sommes aujourd'hui à l'époque qui s'est écoulée de 1875 à 1880. Le prix des terrains est à peu près ce qu'il était alors. Les affaires ont repris leur cours normal, et ceux de nos compatriotes qui voudront cette fois prêter une oreille attentive aux renseignements que nous nous efforçons de leur donner, aussi exactement que possible, profiteront, par une détermination immédiate, de la prospérité dont les premières lueurs apparaissent déjà.

Ce que nous disons ici au point de vue pécuniaire, nous pouvons également le dire au point de vue national ; nous l'avons démontré ailleurs.

L'émigration aux Etats-Unis est-elle un remède ?

Ce n'est pas une étude du grand et funeste mouvement de notre population vers la terre étrangère que nous voulons faire ici. Le cadre de ce travail ne s'y prêterait point. Mais nous voulons montrer à nos compatriotes, sans discussion, par le simple exposé d'une série de témoignages pris aux Etats-Unis mêmes, rendus par des compatriotes fixés là-bas, que la république Américaine, pas plus que le Canada, n'est un pays de cocagne :

1879

Au mois de mars 1879, M. J. D. Montmarquet écrivait dans le *Travailleur*, de Worcester :

“ Ce qu'il (le cultivateur canadien) n'a pas calculé, c'est que les manufactures américaines sont encombrées, comme le sont les rues de nos villes, et que les salaires y sont tellement réduits qu'ils suffisent à peine aux besoins de chaque jour.”

Le *Franco Canadien* du 30 octobre 1879 contenait le paragraphe suivant :

Un grand nombre de Canadiens-français arrivent tous les jours à Mansville et Woonsocket, R. I., pour chercher de l'ouvrage. A ce sujet : “ Tâchez donc d'empêcher les Canadiens de se porter en foule vers les centres manufacturiers des Etats de l'Est. Ceux qui nous arrivent éprouvent beaucoup de difficulté à se procurer du travail et nuisent à ceux qui sont déjà fixés par ici.”

1880

Dans son discours aux fêtes du congrès national de 1880, Ferdinand Gagnon nous donnait cette bonne leçon, en indiquant les causes de l'abstention des Canadiens des Etats-Unis à ces solennités :

“ Ils se sont abstenus par dévouement pour leurs familles, ils se sont abstenus, afin de prouver par leur absence, aux cultivateurs de cette province qu'ils ont tort de s'en laisser imposer par les embaucheurs, et les faux mirages, que la position des émigrés dans la république n'est pas enviable, et ils n'auraient pu entreprendre ce voyage sans s'endetter pour la plupart.”

1881

En 1881, le *Moniteur Acadien* donnait les renseignements suivants :

“ Tous les jours, il revient des Etats-Unis un bon nombre de ceux qui pour une raison ou pour une autre, ont quitté le pays. Ils croyaient améliorer leur condition en s'expatriant ; et ils n'ont trouvé que déception et misère. L'ouvrage manque aux Etats-Unis, et dans chaque centre, il y a des milliers de bras oisifs, et par suite un grand nombre de personnes sont dans la misère et l'indigence.”

Au mois d'avril 1881, un commis marchand de Biddeford, Maine, M. Michel E. Lussier, adressait à ses compatriotes du Canada les conseils de rester dans leur patrie.

“ Pauvres frères, pour l'amour de Dieu, restez chez vous... ne venez donc pas ici accroître la misère déjà trop grande de nos compatriotes.”

“ tes... Si comme à moi, il vous était donné de voir et d'entendre
“ chaque jour 30 à 40 chefs de famille se lamenter sur la dureté du
“ temps et la rareté de l'ouvrage, vous ne penseriez pas à quitter votre
“ pays pour l'étranger.”

1882

Un correspondant de Great-Falls Etats-Unis, écrit au mois de janvier 1882, au *Courrier du Canada*, pour mettre les Canadiens en garde contre un embaucheur.

“ Le tableau, dit le *Courrier*, qu'on nous “ transmet des misères
“ que souffrent les Canadiens aux Etats Unis est loin d'être chargé.
“ Nous apprenons d'autre source que dans plusieurs centres manufac-
“ turiers les Canadiens sont traités de la manière la plus indigne ;
“ on les chasse des manufactures, on leur refuse du travail, et dans
“ certaines villes, on a passé des règlements défendant d'employer
“ dans les ateliers les personnes qui ne sauraient pas parler et écrire
“ l'anglais ; cette loi est uniquement dirigée contre nos compa-
“ triotes.”

Au mois d'août 1882, la *Patrie Nouvelle*, de Cohoes, disait :

“ Voilà plus de cent jours que les travaux ont été suspendus dans
“ les fabriques de coton de cette ville, parceque les propriétaires ont
réduit les salaires des ouvriers de 10 pour cent.”

Le *Courrier de Worcester*, du 1er décembre 1882, disait :

“ Il y a une remarquable dépression dans l'industrie des fers.....
“ Les ateliers de Lowell viennent de congédier une centaine d'em-
ployés ces jours derniers.”

1883

La *Patrie Nouvelle*, du 18 décembre 1883, de Cohoes, dit :

“ L'industrie du fer prend une dépréciation tellement considérable
depuis quelques semaines que la plupart des usines ont été fermées.....
Les hommes d'affaires sont alarmés et redoutent une panique, surtout
depuis que les fabricants de tricot, de tissus, de laine et de coton,
parlent de réduire les heures de travail de moitié. L'hiver 1884 s'an-
nonce mal pour l'artisan et l'homme d'affaires, et nous ne pouvons
trop engager nos familles canadiennes à observer une stricte économie
si elles ne veulent pas être prises au dépourvu.

1884

Au congrès national de 1884, à Montréal, le Dr Géd. Archambault, de Woonsocket, s'exprimait ainsi :

“ Je vous dirai franchement toute ma pensée.

“ Notre position n'est pas brillante, messieurs ; elle est environnée

de dangers très grands. Il faut l'habiter pour cesser de croire que la terre américaine est un Eldorado, que le miel et le lait coulent devant nos portes, et que nous sommes tous autant de bienheureux, n'ayant qu'à se laisser vivre."

Et M. Archambault nous conjurait d'arrêter l'émigration, par le tableau suivant de la vie dans certains centres des Etats-Unis :

" Le train de vie qu'on mène là-bas est navrant, dit-il. Et pour me servir des expressions d'un journal américain : quelles froides et sinistres prisons que ces fabriques de coton de la Nouvelle-Angleterre ! Et puis, cette régularité rigide comme celle du moine, mais sans les consolations du cloître. Cette discipline plus inflexible que celle du soldat en campagne, mais sans les consolations de la gloire et du patriotisme, quels boulets ne sont-ils pas au pied des habitants de ces cachots au seuil desquels il faut laisser toute espérance."

Nous lisons dans l'*Abeille*, de Lowell, Mass., au mois de mai 1884 :

" Les journaux de la Province de Québec nous annoncent que cent cinquante Canadiens-français viennent de s'embarquer pour les Etats-Unis afin d'y trouver du travail.

" On ne saurait plus mal choisir son temps. Le travail dans la Nouvelle-Angleterre est presque nul, et dans plusieurs villes il manque presque totalement. Des centaines d'ouvriers et des familles entières voyagent d'une ville à l'autre à la recherche d'ouvrage. Nos compatriotes du Canada ne devraient pas oublier ces choses, et ne pas oublier non plus qu'aux Etats-Unis la vie coûte énormément cher. Un tiers des classes ouvrières chôment actuellement."

Le *Franco-Canadien*, du 7 novembre 1884, recevait d'un correspondant de Fall-River, la note suivante :

" Il y a au-dessus de trente manufactures de fermées à Fall-River, et nous appréhendons beaucoup de misère.

" Il y a au-dessus de dix mille mains sans ouvrage, ce qui fait beaucoup de tort au commerce. Les épiciers qui ont des comptes ouverts avec ces familles vont certainement perdre."

1885

Le 2 octobre 1885, le *Progrès de l'Est* annonçait la fermeture d'un important établissement industriel, à Woonsocket :

" La Woonsocket (R. I.) Rubber Co., dit-il, a fermé son établissement, samedi après-midi, pour un temps indéterminé. Plus de 500 employés, principalement des femmes, se trouvent sans emploi."

1886

En l'été 1886, on écrivait de Woonsocket, R. I.

" On se plaint amèrement dans cette localité des moyens peu scru-

“ puleux que les Américains emploient pour forcer les Canadiens à
“ perdre leur langue. Ainsi, il y a une loi dans le Rhode-Island qui
“ pourvoit à ce que les enfants fréquentent les écoles durant trois
“ mois de l’année, jusqu’à ce qu’ils atteignent l’âge de quinze ans.
“ Or, ici on exploite odieusement cette loi. Les parents qui veulent
“ avoir l’aide du travail de leurs enfants doivent les munir de certifi-
“ cats sur lesquels sont inscrits le nom et l’âge de l’enfant et l’espace
“ de temps durant lequel il a fréquenté l’école. Ces certificats doivent
“ être signés par le maire et par le surintendant de l’instruction, un
“ certain rév. M. White. Mais celui-ci se garde bien de les signer si
“ l’enfant ignore la langue anglaise. Ce qui l’empêche d’avoir de
“ l’emploi. Peut-on pousser plus loin l’amour des préjugés ?..... Ces
“ bons “ Plymouth Rock ” donnent une preuve éclatante de la
“ liberté qu’ils accordent aux étrangers.”

Voici, d’après le *Travailleur*, de Worcester, le sort qui attendait en 1886 les Canadiens émigrant aux Etats-Unis :

“ Le *Travailleur* a toujours eu à cœur les intérêts de nos compatriotes. Son regretté fondateur avait compris, à son début, que l’élément canadien était appelé à jouer un rôle important sur le sol des Etats-Unis. Il avait foi dans la mission que les Canadiens devaient remplir au milieu des éléments hétérogènes qui composent le peuple américain. A cette époque, les industries américaines étaient florissantes ; les ouvriers n’avaient aucun sujet de mécontentement contre les capitalistes, et, pourtant, il n’y avait pas de ces grèves déplorables qui sont en voie de détruire en peu d’années une prospérité péniblement assurée.....

“ Mais depuis, les temps sont bien changés. Ce qui était bon en 1865 ou 1870, ne l’est plus maintenant. L’émigration canadienne, qui était alors désirable, au point de vue de l’expansion des idées françaises et catholiques, est aujourd’hui souverainement déplorable. C’est que, depuis près d’un quart de siècle, la situation financière aux Etats-Unis a varié considérablement. L’immigration irlandaise, allemande, suédoise, etc. a pris des proportions gigantesques ; toutes les branches de l’industrie américaine sont encombrées ; de là le mécontentement des ouvriers, qui se font la guerre entre eux au moyen d’une compétition effrénée.

“ Partout, l’on n’entend parler que de grèves. En maints endroits les filatures, les usines, etc, sont fermées, par suite des difficultés survenues entre les patrons et les ouvriers ; l’ouvrage fait défaut et des milliers de personnes chôment actuellement.

“ ...Les affaires sont dans un triste état de stagnation en ce pays... Pourquoi émigrer ?... Pourquoi venir goûter sur un sol étranger les amertumes de l’exil ? Pourquoi changer votre position de cultivateur ?...

“ Nous voulons le bien de nos compatriotes. C’est pourquoi nous leur conseillons de ne pas émigrer dans un temps de crise économique comme celui que traversent actuellement les Etats-Unis. Notre franc parler aura peut-être pour effet de déplaire à ceux qui ont l’intention d’émigrer. Mais nous suivons en cela notre devise : *fais ce que dois.*”

A l'automne de 1886, la *Patrie Nouvelle*, de Cohoes, s'exprimait ainsi :

“ Les fabriques à tricot de Cohoes sont presque toutes fermées pour un temps indéterminé. Plus de cinq milles ouvriers se trouvent en vacance, vacance qui peut durer jusqu'au printemps, au grand détriment de toutes les classes de la société.”

En 1886 aussi, l'*Indépendant*, de Fall River, s'élevait contre l'émigration canadienne en ces termes :

“ Il nous arrive chaque jour, du Canada, un grand nombre de familles... Il est de notre devoir de prémunir les Canadiens du Canada contre les dangers qui les attendent ici. Il y a dans tous les centres plus de main-d'œuvre, plus d'ouvriers qu'il n'en faut pour le moment. L'avenir est plutôt à ceux qui s'établissent sur les terres qu'à ceux qui viennent végéter dans nos centres manufacturiers.”

Nous trouvons dans les rapports de M. Dodge, employé du département de l'agriculture des Etats-Unis, section des statistiques, les lignes suivantes extraites du bulletin des moissons publié aux Etats-Unis en décembre 1886, et rendant compte de la récolte de 1886 au Dakota :

“ Dans la vallée de la Rivière Rouge, on a obtenu une bonne récolte ; dans la vallée de la rivière James, les rapports sont que la récolte est *médiocre* ou *manquée* ; dans les comtés plus à l'ouest, les rapports sont que la récolte est faible : cinq ou six minots de l'acre seulement quelque part. Le rendement par acre pour le blé du printemps, dans le Dakota, a été de 11.5 minots, ce qui est moins que la moyenne totale relevée dans la région des blés.”

L'agent spécial du Dakota, correspondant avec le département d'agriculture des Etats-Unis, dit lui-même :

“ En faisant le relevé de la production du grain pour 1886, la *longue et terrible sécheresse* qui a si *fortement découragé* les cultivateurs durant la dernière saison, nous revient de nouveau à l'esprit. Cette sécheresse n'a pas seulement duré pendant le mois d'été et d'automne, mais elle se continue en plein milieu de la saison où prend l'hiver. Il n'y a pas eu de pluie durant le mois de novembre ; les puits et les cours d'eau sont si bas qu'il est *très difficile* en plusieurs parties du territoire d'obtenir suffisamment de l'eau pour abreuver les animaux. Cependant la *dernière tempête* nous a fait la faveur de nous laisser dix-huit pouces de neige.”

1887

Un autre rapport publié tout récemment par le même département de l'agriculture de Washington, sur la condition du Dakota en janvier et février 1887, dit :

“ Toutes les sortes d'animaux, à l'exception des moutons et des

pourceaux, sont tombés en valeur par suite de la petite récolte de grains de l'année et des prix réduits auxquels ces grains se vendent, ce qui fait que les cultivateurs sont obligés de vendre leurs animaux à sacrifices pour rencontrer leurs obligations urgentes."

Au printemps 1887, le *Messageur de Lewiston* écrit :

" Il nous arrive continuellement des familles du Canada. C'est plus que regrettable, puisqu'il y a ici plus de monde que d'ouvrage. Nous pouvons les compter par centaines ceux qui sont ici depuis un laps de temps assez raisonnable et qui n'ont pu se procurer encore le moindre emploi."

Vers la même époque (printemps 1887) l'*Indépendant*, de Fall River, s'exprimait ainsi :

" Des canadiens nous arrivent en très grand nombre du Canada. Dans tous les centres industriels, des familles viennent chercher de l'ouvrage. Malheureusement, le personnel de presque tous les ateliers est au complet, et les émigrants sont obligés d'attendre longtemps, de faire la concurrence aux autres, et souvent, de vivre à leur dépens."

De son côté le *Travailleur* disait, au mois d'avril 1887 :

" Compatriotes du Canada qui seriez tentés d'émigrer, demandez à nos compatriotes expatriés ce qu'il en coûte de vivre loin du pays qui conserve leur souvenir le plus cher. Restez aux champs qui ont été fécondés des sueurs de ceux que vous aimiez ; emparez-vous des terres fertiles que l'immigration européenne menace de vous enlever ; soyez des colons courageux et fermes, et vos enfants, heureux et prospères béniront plus tard votre mémoire."

Un correspondant de Wauregan, Conn., écrit au *Pionnier*, de Sherbrooke, une note que ce journal publie dans son numéro du 27 octobre 1887, comme suit :

" Un de nos abonnés de Wauregan, Conn. nous écrit : Dites donc à nos amis et compatriotes du Canada, de renoncer à la manie de venir aux Etats où il n'y a guère à gagner.

" Il y a dans les environs de Baltic plus de 1,500 ouvriers sans travail, dans la plus affreuse misère, regrettant d'avoir quitté le Canada, et soupirant vers l'heure du retour ; mais en vain, ils sont à bout de ressources et dans la pauvreté noire."

Voici ce que publiait à ce sujet le *Défenseur*, d'Holyoke, au mois de novembre 1887 :

" Les populations rurales, au Canada, sont trop souvent dupes de leur ambition ou de leur ignorance des affaires américaines. Si elles savaient généralement que sur tous les points des Etats-Unis, il existe chez la classe ouvrière, un mécontentement perpétuel contre les capitalistes ; qu'il y a surabondance d'ouvriers, dans toutes les industries :

si elles savaient, disons-nous, que le travail est peu rémunéré et très ardu, dans les usines et les fabriques américaines, elles seraient peut-être moins tentées de quitter le pays natal.

“ L’émigration, surtout dans un temps comme celui-ci, est souverainement déplorable. Nous croyons qu’il est du devoir de la presse et des hommes publics, au Canada, de tâcher d’en détourner le courant.

“ Compatriotes, restez au pays, si vous ne voulez pas vous exposer à d’amères déceptions ! ”

* * *

Et maintenant, lecteurs de bonne foi, dites-nous donc pourquoi vous iriez aux Etats-Unis ?

Supposons que votre situation au Canada ne soit pas en tout ce que vous le désirez, vous ne trouverez pas mieux là-bas. Les témoignages irrécusables que vous venez de parcourir, et qui couvrent une période de 10 ans, doivent vous en convaincre.

Si donc votre détermination est prise de changer de lieu, enfoncez-vous dans vos forêts de Québec, ou venez prendre place à côté de nous dans les plaines du Manitoba. Ici ou là, vous serez dans votre pays ; et aux jours de votre vieillesse, vous éprouverez un profond sentiment de bonheur à la pensée d’avoir échappé aux graves inquiétudes qui doivent nécessairement surgir dans l’âme de celui qui se demande : mes enfants, ou mes petits enfants, garderont-ils toujours leur foi, resteront-ils Canadiens-français ?

CHOSSES ET AUTRES

La classe agricole est celle dont le Manitoba a besoin ; c'est la seule que nous voulons solliciter.

L'homme de profession, les commerçants, les ouvriers, trouveront toujours en nous des amis prêts à les aider en toutes circonstances ; le succès n'est pas impossible pour eux, mais nous devons les avertir que leur position est plus précaire que celle du cultivateur.

Le soleil reluit pour tout le monde, selon l'expression populaire ; seulement, nous traversons une période où il n'a assez souvent pour ces classes que des rayons d'hiver.

Les temps peuvent néanmoins changer ; il y a quelques années la classe ouvrière trouvait ici un champ favorable à son activité ; l'ouvrage abondait, et les salaires étaient élevés. Il n'en est plus ainsi, du moins quant à l'abondance de l'ouvrage. Les salaires sont restés assez bons, mais les entreprises publiques et particulières sont plus restreintes, et rien n'exige dans le moment une augmentation de la main d'œuvre. Se tenir au courant du mouvement des affaires, soit par les journaux, soit par correspondance avec des amis déjà fixés au Manitoba, et régler ses projets sur ces renseignements, voilà ce que nous pouvons dire de mieux à la classe ouvrière.

Il en serait autrement, bien entendu, de l'ouvrier qui se destinerait à l'agriculture. A celui-ci, nous n'hésiterons pas à lui dire : venez, si vous avez des aptitudes pour la vie des champs, et des ressources pécuniaires suffisantes pour vous créer un établissement.

Et certes, parmi les ouvriers, ceux des villes surtout, combien n'y en a-t-il pas qui amélioreraient sensiblement leur position en s'adonnant à l'agriculture, eux et leurs enfants ? Les villes et les manufactures exercent sur la multitude une puissance d'attraction qui fait bien des victimes. Mais ni les villes, ni les manufactures ne peuvent, comme le champ du laboureur, donner de fermes assises à la famille, la moralité, et la permanence du travail, qui est la garantie la plus sûre et l'agent le plus constant de l'épargne, et finalement, de la richesse publique et individuelle. Dans une exploitation agricole bien dirigée, il n'y a ni grève ni chômage ; il peut y avoir des accidents, mais jamais, ou du moins très-rarement, ces événements imprévus n'atteignent les proportions d'un désastre irréparable.

Selon nous, ce serait accomplir un grand devoir social, que de diriger l'énergie et les aptitudes de nos populations vers l'agriculture, et de décourager leur affluence vers les villes.

Et en ces matières, l'exemple fait quelquefois plus que les longs discours.

A qui la province de Québec doit-elle ses institutions, ses établissements des premiers jours, ses premiers défrichements ? Sans doute à ces pionniers de la civilisation en Amérique, qui furent nos pères ! Mais aussi à la libéralité, aux sacrifices d'âmes généreuses, prêtres et laïques, hommes et femmes, familles et communautés, d'outre-mer, de la belle France ?

Pourquoi la Nouvelle-France ne ferait-elle pas pour les groupes du Nord-Ouest, ce qu'on a fait pour elle autrefois ! Ne pourrait-elle pas, par les mêmes moyens et des intermédiaires analogues, fortifier les postes existant, ou en créer de nouveaux ? De pareilles œuvres entraîneraient les populations sans entraîner de sacrifices réels, à la différence de celles d'où est sortie notre patrie.

* * *

Réussit-on toujours au Manitoba ?

Non !

Et pourquoi ?

Il y a d'abord une grande raison qu'on ne devrait jamais oublier.

Il y aura toujours des pauvres parmi vous, a dit le Sauveur du monde. Cette parole ne peut point passer.

La pauvreté est une loi de l'ordre chrétien ; les pays les plus riches, les peuples les plus avancés, ont à la subir.

Qu'on jette les yeux sur le monde ; nulle part, la richesse ou le bonheur, ne sont également distribués.

Notre pays n'échappe pas à cette loi universelle, qui va chercher sa raison d'être au-dessus de notre monde, mais qui produit néanmoins ses effets par des causes naturelles.

Ces causes sont multiples.

Tantôt, c'est l'intempérance, tantôt, l'amour du jeu ; celui-ci a horreur du travail, celui-là n'a point les aptitudes de son état ; à l'un, la Providence a refusé les talents ordinaires, à l'autre, elle envoie des accidents. Que sais-je enfin ?

N'y en a-t-il pas parmi nous qui ont voulu même se lancer dans la spéculation ? Le malheur leur en a voulu. Leur infortune peut être digne de toutes les sympathies ; mais enfin, qui peuvent-ils blâmer, si ce n'est eux-mêmes ?

D'autres étaient des jeunes gens sans expérience de la vie agricole,

qui ont cru qu'on pouvait faire ici de la culture en amateur. De leur erreur sont nés leurs déboires. Faut-il s'en étonner ?

D'autres encore ont été imprévoyants ; ils se sont endettés outre mesure, soit pour l'achat de terrains, soit pour l'achat d'instruments aratoires. Depuis, il leur a fallu remonter le courant ; tâche ingrate et rude, qui a fait des victimes.

D'autres, enfin, ont sombré quand ils semblaient devoir réussir ; braves gens, laborieux, rangés, ayant des ressources.

Les échecs de ces derniers donnent sans doute à réfléchir, mais d'une autre part, il est constaté que ces sortes d'échecs ne sont pas particuliers à notre pays. Le monde est rempli d'exemples analogues. Par conséquent, ils ne prouvent rien à l'encontre des ressources naturelles de l'Ouest Canadien.

* * *

Il y a eu beaucoup d'exagération de nos ressources ; ce n'est pas ce qui nous a fait le moins de mal.

On citait des cas de végétation exubérante, que des immigrants ont pris pour la règle générale, tandis qu'ils n'étaient que des exceptions. Il est important de ne pas laisser le public sous une fausse impression à ce sujet.

Il est bien vrai qu'en certains cas, le blé a donné un rendement de 40 à 50 minots à l'acre. Néanmoins, ce serait commettre une grave erreur que de faire de ces exemples la base d'un calcul.

D'aussi abondantes récoltes prouvent indubitablement la fertilité du sol. Mais ce même sol ne donnera pas toujours, ni à tous, les mêmes revenus. Qu'on se le tienne pour dit. Les saisons ne sont pas toujours également propices ; tous les cultivateurs n'ont pas la même conduite, le même amour du travail, les mêmes aptitudes.

* * *

Nous avons répété dans le cours de ces pages que la province de Québec avait un sérieux intérêt à diriger vers nous un bon courant d'émigration. Nous ne voulons pas dire par là que l'on doive arracher nos populations de leurs paroisses pour les jeter sans discernement au Manitoba.

Nous croyons au proverbe qui veut que l'on reste où l'on est bien.

Mais qui est bien, qui ne l'est point ? Voilà où il faut du discernement.

Tel qui se croit au-dessus de ses affaires a peut-être besoin qu'on

l'éclaire sur sa véritable situation, et qu'on lui ouvre de nouveaux horizons.

Il en est d'autres qui sont véritablement à leur aise. Il ne faudrait pas faire naître en ceux-ci le désir d'abandonner des champs qui sont peut-être un patrimoine de famille. Mais si un événement quelconque, si le désir de contribuer à l'expansion de notre influence et à l'affermissement de notre nationalité dans les plaines du Nord-Ouest, suggéraient à quelques âmes d'élite de venir nous prêter le secours de leur énergie, de leur dévouement et de leur fortune, il nous semble qu'il ne faudrait pas non plus étouffer ces généreux projets.

Il n'est pas à craindre que ces exemples exercent un grand empire sur les populations généralement. Ils ne créeront assurément pas d'enthousiasme ; la province de Québec n'en souffrira point. Le départ de ces familles sera à peine perceptible dans les localités où elles ont grandi et prospéré. Au Manitoba, il en sera tout autrement. Ce nouvel et sérieux appoint nous sera d'une utilité inappréciable.

C'est l'un de ces sacrifices auxquels la province de Québec pourrait consentir avec profit pour elle et pour nous.

* * *

Combien d'argent faut-il pour s'établir au Manitoba ?

C'est une question qui nous est souvent posée, et à laquelle il est difficile de répondre. Les goûts, les aptitudes, le genre et l'importance des établissements, diffèrent avec chaque colon ; celui-ci réussira avec un capital restreint ; celui-là, avec un capital plus considérable et dans des conditions plus avantageuses, végétera. En un mot, le succès dépend beaucoup plus des individus que du pays.

Toutefois, c'est notre opinion qu'aujourd'hui, une famille de cultivateurs à laquelle il resterait, une fois rendue au Manitoba, la somme de cinq cents piastres, peut s'établir dans des conditions propres à lui assurer un avenir prospère.

Il est évident qu'avec cette somme on ne peut acheter mille acres de terre dans le voisinage immédiat de Winnipeg. Mais en s'éloignant quelque peu, tout en restant dans nos vieux établissements, on peut trouver des propriétés, convenant, par leur site, leur fertilité, leur étendue et leur prix, à une famille n'ayant pas plus de ressources.

Pour commencer, cette famille aura peut-être à travailler davantage— la terre qu'elle aura achetée sera peut-être couverte de broussailles— ; elle aura peut-être à supporter quelques inconvénients résultant d'une cause ou d'une autre ; mais si cette famille sait comprendre sa situation, elle admettra que dans aucun pays il ne lui est possible de s'établir

avec une somme de cinq cents piastres aussi bien qu'avec deux mille piastres ; elle comprendra aussi que son travail est pour elle une partie de son capital, non la moindre,—celle qui lui assurera plus sûrement le succès et la prospérité, en quelque lieu qu'elle se fixe.

Il n'est pas nécessaire d'acheter une propriété de 160 acres. Pourquoi ne se contenterait-on pas d'une terre de 80 acres, si l'on n'a d'argent que pour cela ? Quatre-vingts acres forment cent arpents ; c'est assurément une propriété d'une belle étendue, qui peut donner en peu d'années des revenus suffisants pour solder de nouvelles acquisitions si le besoin s'en faisait sentir.

* * *

Ne pas confondre le Manitoba avec les territoires du Nord-Ouest.

Parce que le Nord-Ouest aura été la victime d'un événement quelconque, il ne s'en suit pas que la population du Manitoba en aura été affectée. Prenons pour exemple l'insurrection de 1885. A cette époque combien ont cru que nous étions, nous, les colons des plaines arrosées par la rivière Rouge, en plein théâtre de l'agitation. Nous en étions cependant à 700 ou 800 milles.

Nous pourrions faire la même réflexion concernant les accidents de température. S'il y a gelée, sécheresse, ou bourrasque quelque part dans l'Ouest, aux pieds des Montagnes Rocheuses ou au lac des Esclaves, il n'en faut pas conclure qu'il y a gelée, sécheresse ou bourrasque au Manitoba, et *vice versa*. Ces divers points sont à des milliers de milles les uns des autres.

L'Ouest canadien est à lui seul plus grand que le reste de la Confédération.

* * *

On objecte diverses choses contre le Manitoba. Pour les uns, c'est trop loin ; pour les autres, c'est trop froid ; celui-ci s' imagine qu'il n'y a pas de bois, celui-là, qu'il n'y a point d'eau ; mais d'autres ont peur des sauvages !

Rassurons ces derniers. On ne voit guère plus de sauvages à Winnipeg qu'à Montréal.

Les sauvages de Caughnawagha vont à Montréal vendre leurs ouvrages en rassades ; les nôtres viennent nous vendre les produits de leur chasse.

Ceux-ci sont aussi paisibles que ceux-là.

* * *

On a dit que des colons du Manitoba l'avait laissé pour s'en aller au Dakota. C'est vrai ! Mais toute médaille à son revers. Lisez la requête qu'en l'année 1886, adressaient 26 cultivateurs au gouvernement canadien :

“ Nous, soussignés, colons du Dakota, dans les Etats-Unis, vous supplions humblement d'ouvrir à la colonisation par *homestead* le township, rang 6, Manitoba. Un grand nombre de personnes résidant actuellement au Dakota, dont quelques-unes ont apposé leur signature à la présente requête, implorent de vous cette faveur en leur nom et au nom de leurs voisins. La raison pour laquelle nous faisons cette demande est l'excessive taxation à laquelle le colon est sujet dans le Dakota. Nous payons jusqu'à *quatre centins et demi* dans la piastre. Ajoutez à cela que tout ici est taxable, non seulement le terrain, mais les instruments d'agriculture, et jusqu'à la montre que le colon porte dans sa poche. Nous sommes prêts à abandonner nos droits (claims) au Dakota, pour nous placer sous le drapeau anglais..... Et vos requérants ne cesseront de prier :

Joseph Burkitt	R. Botterill	Robt. Forsyth
Sam. Lawrence	William Steele	R. Forsyth, Sr.
James Lewis	Wil. Botterill	Phil. Botterill
T. Lawrence	Alex Kehill	W. Botterill
R. Wilkinson	R. Botterill, Jr.	William Keown
Pat. McBride	Wm. I. Ridley	Alex. Thom
I. Steele	Joseph Ridley	Wm. J. Kehill
Joseph Ridly	M. Keown	David Thorn
E. Taylor	Charles Thom	

Pour être partis, voyez comme ceux-ci s'en mordent les poings !

Un M. I. Kelly, de Gananoque, Ont., écrit au *Reporter*, de cette ville, dans le mois de septembre 1886 :

“ D'après ce que j'ai vu, je considère le terrain au Canada de beaucoup supérieur à celui du Dakota ; ceux qui écrivent que la fertilité du sol au Dakota et au Minnesota surpasse celle du territoire canadien sont payés pour écrire ainsi, et ne disent pas la vérité.”

On peut multiplier ces témoignages. Ainsi :

Le *Woodstock Sentinel Review*, journal réformiste, commentant une lettre qu'il avait reçue d'un de ses correspondants établis au Dakota, disait à l'automne 1886 :

“ Cette lettre mérite d'être parcourue, non seulement à cause des renseignements qu'elle contient, mais aussi à cause de l'avis qui y est donné aux Canadiens. Elle n'offre aucun encouragement à ceux qui songeraient à aller au Dakota. Si le pays a ses avantages il possède aussi des désavantages. Cette année, selon notre correspondant, plusieurs champs de grain n'ont pas été jugés d'une valeur suffisante pour être coupés à raison de la sécheresse.”

M. l'abbé Bitsche, le digne curé de Saint-Léon, disait dans une lettre que j'ai déjà publiée :

“ Comme il y a partout et de tout temps des hommes qui ne sont pas contents de leur sort, quelques habitants de ma paroisse ont quitté le Manitoba pour s'établir dans le Dakota. Mais ils furent bien trompés. Quelques-uns sont déjà revenus, d'autres reviendraient bien volontiers s'ils en avaient les moyens. Ah ! disaient-ils, si j'avais à recommencer, je serais plus prudent ; maintenant il est trop tard, etc.”

M. l'abbé Samoïsette, m'écrivait aussi :

“ Trois familles sont allées s'établir dans le Dakota, pensant sans doute de mieux faire sous le rapport de la fortune ; mais c'est à peine si elles ont pu y passer une année ; aujourd'hui elles sont de retour dans ma paroisse, et bien décidées de ne plus retourner au Dakota.

Deux autres chefs de familles sont partis un jour pour aller se fixer dans le même Etat du Dakota, et après avoir bien examiné... ils ont constaté qu'il valait mieux retourner au Manitoba pour bien des raisons.”

* * *

Nous savons qu'on s'est étonné de la quantité de terrains qui se vendaient pour les taxes.

Quelques explications suffiront à dissiper cet étonnement.

Lors de la fièvre de spéculation dont nous avons été les victimes en 1881 et 1882, une bonne partie du sol est passée entre les mains d'étrangers, les uns domiciliés en Angleterre, les autres aux Etats-Unis, ceux-ci dans Ontario, ceux-là dans quelque autre province du Dominion. On comprend qu'avec des propriétaires dispersés aux quatre coins du monde, le paiement des taxes municipales se fasse avec négligence. Néanmoins, les municipalités doivent toucher leurs revenus annuellement pour rencontrer leurs obligations et faire les travaux publics nécessaires. Or, elles font vendre les terrains sur lesquels il y a des arrérages de taxes.

La plupart de ces terrains sont rachetés avec le temps. Ainsi, la ville de Saint-Boniface fit vendre une année, environ cent lots ; de ce nombre, deux seulement n'ont pas été rachetés.

Ces ventes, pour taxes qu'on a voulu exploiter contre nous, prouvent donc, lorsqu'on veut suivre l'opération jusqu'au bout, que la confiance en l'avenir de notre pays n'est pas ébranlée chez ceux qui y possèdent des intérêts.

* * *

Des touristes, animés d'ailleurs des meilleures intentions, nous expriment parfois leur étonnement de ne point rencontrer ici certaines

améliorations, certains essais qui leur paraissent aussi faciles que désirables.

Les étrangers qui nous honorent de leur visite ne devraient pas oublier que la province n'existe que depuis à peine dix ans. Auparavant elle était isolée du reste du monde, et elle n'avait alors que l'apparence de la vie. Il n'est pas étonnant que sa population n'ait pas encore tiré du sol tout ce que sa fertilité permet d'en attendre. La population est fort peu nombreuse, et disséminée un peu partout ; elle n'a pu ni changer l'aspect du pays, ni se livrer aux expériences. Nous utilisons pour le moment les ressources que la nature met à notre disposition, sans nous engager dans les cultures artificielles, expérimentales, ou de pur agrément.

*
* * *

Vous n'avez pas de mil, nous dira quelqu'un. Non, nous n'en avons point, ou que très peu. La raison en est simple, nous n'en avons pas besoin ; le foin de prairie le remplace avantageusement, et il ne nous coûte rien ; il croît naturellement. Pourquoi dédaignerions-nous cette ressource pour nous adonner à la culture du mil, qui exigerait le sacrifice d'un lopin de terre où nous pouvons autrement obtenir un rendement de céréales.

Ce n'est point que le mil ne réussirait pas. L'auteur de ce travail connaît un terrain où le mil semé il y a dix ans, persiste à se montrer, bien que ce terrain ait subi, depuis, deux labours.

C'est donc une erreur de dire que le mil ne peut se cultiver avantageusement au Manitoba ; mais c'est vrai pourtant qu'en fait nous ne le cultivons pas, pour la raison déjà donnée : nous n'en avons pas besoin.

*
* * *

Ces mêmes touristes nous diront aussi que notre sol s'épuisera par suite de notre persistance à semer grains sur grains, et que, par malheur, on n'a pas encore trouvé les moyens de le relever.

D'abord, le *grain sur grain* n'est pas général, par conséquent la réflexion manque d'exactitude.

En second lieu, il y a des exemples de terrains semés depuis 30 et 40 ans, et qui se sont fort bien maintenus sans engrais. A cela, rien d'étonnant. Un sol recouvert d'une couche de terre végétale et marneuse de deux à trois pieds de profondeur est vraiment inépuisable ; il peut cependant avoir besoin de repos. Or la théorie agricole enseigne comment il faut s'y prendre pour reposer la terre. Cette théorie est applicable au Manitoba, comme ailleurs. Elle y est aussi connue.

Au risque d'étonner plusieurs de nos lecteurs, nous leur apprendrons que notre département d'agriculture est peut être le mieux organisé de tous ceux qui existent dans la confédération, et notre population agricole, celle dont l'attention se tient le plus en éveil sur les procédés agricoles et sur les altérations possibles de notre sol.

Il y a déjà plusieurs années qu'on a commencé à mettre la population en garde contre l'épuisement du sol.

Quand il faudra des engrais, il sera facile d'en avoir ; nous en produisons plus qu'ailleurs, nos troupeaux d'animaux étant plus nombreux ; vu l'abondance du foin, les pailles seront peu utilisées comme fourrage ; par conséquent, elles augmenteront la quantité disponible des engrais végétaux.

Le rév. M. Beaudry, dont nous avons déjà invoqué le témoignage, a fait une étude sérieuse de cette question, après sa visite au Manitoba ; sa compétence en cette matière, impose sa conclusion :

“ En résumé, dit-il, un sol, la moitié moins fertile que celui du Manitoba, a donné une moyenne de 14 minots à l'acre pendant quarante ans ; ce qui laisserait aux gens du Manitoba au moins un siècle devant eux pour chercher un moyen de relever la fertilité de leur sol avant d'être descendus à la moyenne du rendement dans la province de Québec.

“ L'industrie laitière et l'élevage des animaux de boucherie prennent depuis quelques années une extension telle dans la province sœur que le colon du Manitoba peut envisager l'avenir sans crainte.

“ D'ailleurs, l'expérience est là pour confirmer cette dernière assertion.”

* * *

Nous appelons *casser*, donner le premier labour à la prairie. Le gazon de cette prairie est très serré ; afin d'en faciliter la désagrégation, on fait généralement un premier labour vers le mois de juin, d'une épaisseur d'environ deux pouces ; à l'automne ou au printemps suivant, cette terre est prête à subir le second labour destiné à recevoir la semence ; c'est une opération qui ne se fait qu'une fois pour le même morceau de terre ; on défriche le terrain boisé ; on casse la prairie. Une charrue spéciale (la charrue à casser) est nécessaire pour cette opération. Elle est tirée par deux chevaux, ou par une bonne paire de bœufs.

Nous connaissons cependant des colons qui se sont dispensés de cette opération ; ils ont labouré de la prairie neuve, ont semé de suite, et ont obtenu une récolte passable. Dans une année de sécheresse, ce mode serait risqué.

* * *

On appelle *vieille terre*, celle qui a été *cassée*.

* * *

On trouve ici toutes les machines, les instruments aratoires, et les petits instruments de ferme et de maison. Libre à l'immigrant qui possède déjà ces articles (nous parlons des petits instruments) et désire les apporter avec lui, de le faire s'il le peut sans se mettre à la gêne et sans qu'il lui en coûte beaucoup ; mais s'il devait lui en coûter quelque peu, il vaudrait mieux les prendre ici. Les charrues, etc., doivent s'acheter au Manitoba.

* * *

Les endroits où sont groupés les colons de langue française produisent généralement du bois convenable pour les constructions. Si la situation et les aptitudes du colon sont telles qu'il ne croit pas devoir utiliser cette ressource, et se bâtir lui-même, il trouve à acheter à différents endroits de la province, le bois et les autres matériaux de construction.

* * *

Les produits étrangers paient des droits à leur entrée dans le pays. Le colon ne paie aucune contribution à l'Etat.

* * *

Le territoire est divisé en municipalités, qui s'administrent elles-mêmes et élisent leurs maires et conseillers. Ces conseils ont pour principale attribution de faire exécuter les travaux publics dont le besoin peut se faire sentir dans les limites de leurs municipalités respectives. Pour rencontrer le coût de ces travaux publics, et les dépenses d'administration, le conseil impose une taxe municipale, dont le taux varie selon les besoins de chaque année. En fait, ce sont les contribuables eux-mêmes qui s'imposent à volonté. Cette taxe municipale est en moyenne de *un centin* dans la piastre, ou un par cent.

* * *

Dans tout établissement nouveau, l'ouverture des chemins est une question sérieuse. Si l'on colonise au sein de la forêt, il faut percer des routes ; autrement, les communications deviennent sinon absolument impossibles, du moins très difficiles.

Dans nos prairies, cet obstacle n'existe pas. On communique d'un endroit à l'autre, à travers la plaine, comme on pourrait le faire dans

la province de Québec, si dans les campagnes, l'on enlevait les clôtures et si l'on comblait les fossés.

* * *

Un mot de l'octroi gratuit (*homestead*). Cette gratuité exerce, à notre avis, une trop grande fascination sur l'esprit des étrangers. Sans doute, chacun connaît son affaire et ses ressources, et nous ne saurions prétendre enlever à l'immigrant le droit d'exercer son libre arbitre dans le choix du site de son établissement. Néanmoins, nous l'avons déjà dit, et nous le répétons : en certains cas, et selon la composition de la famille de l'immigrant, il peut valoir mieux pour celui-ci d'acquérir un terrain, à proximité des centres, des marchés, que de chercher un *homestead* où il se trouverait pour quelque temps trop isolé.

On le comprend, dans un pays nouveau, la colonisation fait tous les jours des progrès ; elle marche et il faut la suivre. Le *homestead* se trouve à la lisière des établissements, mais non au centre.

* * *

(*Extrait d'un rapport de l'honorable M. Robitaille, ancien lieutenant-gouverneur de Québec, au marquis de Lorne.*)

“ Nous avons dans le Nord-Ouest, un moyen sûr de détourner des Etats-Unis le courant d'émigration qui, chaque année, entraîne hors de la province un si grand nombre de ses enfants. Il y a là..... un grand avenir agricole..... Il y a d'excellents pâturages dans les prairies..... L'agriculteur peut donc choisir et pratiquer à son gré, ou la culture des céréales, ou l'élevage des bestiaux et la fabrication du beurre et du fromage L'exploitation des richesses naturelles du Nord-Ouest assurera pour longtemps à tous ceux qui aiment le travail et les bons salaires, une existence plus heureuse que celle de nos concitoyens des Etats-Unis. Et au point de vue politique, la Confédération gardera dans son sein une population dont l'énergie et l'activité lui seront précieuses.”

* * *

M. Archibald Hudson, qui était au mois d'octobre 1886 dans les Etats-Unis, écrivait du Nébraska :

“ J'ai été dans le Manitoba ; mon avis, basé sur l'expérience, est que tous devraient aller au Manitoba et dans le Nord-Ouest Canadien. Les Etats-Unis de l'Ouest ne sont pas de la moitié aussi bons que les provinces canadiennes pour la culture.”

* * *

(Opinion du révérend Père Nolin, S. J.)

“ S’il (le Canadien) ne se sent pas la force de se mesurer avec les géants de la forêt, qu’il se dirige vers le Manitoba ; il y trouvera des terres en prairie, toutes défrichées et d’une fertilité extraordinaire ; il aura encore avant de mourir, la consolation d’avoir placé avantageusement ses enfants dans son propre pays.”

* * *

(Opinion de M. Auguste Bodard.)

“ A tous ceux qui seraient tentés de quitter Québec pour aller travailler dans les manufactures des Etats-Unis, nous disons : allez au Manitoba et au Nord-Ouest, là est l’avenir. Vous ne le regretterez pas. Travailler pour le Manitoba, c’est encore travailler pour la nationalité française au Canada.”.....

“ Un français, M. Bigot, arrivé dernièrement de Nantes, en France, a acheté un de ces lots de terre. Quand on lui eût montré le terrain qui était devenu sa propriété, il ne pouvait pas le croire. Tout cela est à moi pour \$10, disait-il ; ah ! si en France on savait cela, tout le monde viendrait. Il est à peu près certain que toute la France ne viendrait pas au Canada, mais certainement si les Canadiens, les Belges et les Français connaissaient ce pays, ils arriveraient en grand nombre, car l’exclamation de M. Bigot peut s’appliquer à tout le Canada ; elle prouve que l’on peut y devenir propriétaire à bon compte. Pour quelqu’un qui a un peu d’argent, au lieu de prendre des terres gratuites (homesteads) qui sont un peu éloignées, il vaut mieux cependant acheter des terres de \$3 et \$4 de l’acre ; on a plus de choix.”

“ Nous défions la personne la plus prévenue qui aura examiné sérieusement la situation de ce pays au point de vue matériel et patriotique, de ne pas admettre que là se trouve l’avenir de la Confédération, et peut-être aussi celui de notre race.”

* * *

M. Bourbeau, ancien député aux Communes, a visité le Manitoba, il y a quelques mois. L’impression qu’il en a rapportée est telle que l’*Union des Cantons de l’Est*, se faisant peu de temps après son écho, disait, en s’adressant à nos nationaux :

“ Nous estimons plutôt qu’ils ne connaissent pas encore le Manitoba ni ses richesses agricoles.

“ S’ils les connaissaient, ils n’hésiteraient pas et l’émigration si regrettable de nos familles aux Etats-Unis aurait pris depuis longtemps la direction de l’Ouest canadien, la “ terre promise ” des habitants du Dominion.

“ Ce qui reste à faire pour le journaliste véritablement dévoué à notre pays, est donc, ainsi que nous le disait M. Bourbeau, de faire

connaître le Manitoba, et c'est ce que nous nous proposons de faire chaque fois que l'occasion s'en présentera."

*
* *

UN JOLI RENDEMENT.

La lettre suivante, adressée à M. le curé du Lac-des-Chênes, Manitoba, n'a pas besoin de commentaires. Ce n'est pas un fait isolé, il est pris d'entre plusieurs :

Lac-des-Chênes, 4 octobre 1887.

Monsieur—Je vous envoie le résultat de la récolte de M. Henri Olivier : Vingt-huit acres semés en blé lui ont rapporté onze cent quarante-huit minots : quarante-un minots à l'acre ; trois acres semés en avoine lui ont rapporté deux cent trente-quatre minots, savoir : soixante-dix-huit minots à l'acre. Si vous aimez à passer cette note au *Manitoba*, vous pouvez le faire, je la certifie correcte.

Votre dévoué serviteur,

ALCIDE MARCOTTE.

*
* *

Les émigrants français feront bien, avant de prendre leurs dernières dispositions, de se renseigner au Commissariat canadien, à Paris, 10, rue de Rome.

*
* *

Tous, venant d'Europe, des Etats-Unis, ou d'un point quelconque du Canada, doivent se rendre à Saint-Boniface, où il leur est plus facile d'obtenir tous les renseignements, et où ils peuvent trouver le logement qui leur convient.

Notes sur les groupes Canadiens-français les plus importants

Il s'agit ici des groupes ruraux ; il n'est pas nécessaire, par conséquent, de référer de nouveau à Saint-Boniface ; nous l'avons fait suffisamment ailleurs, au cours de ce travail.

SAINT-PIERRE.

M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, a eu l'obligeance de nous fournir les notes qui suivent sur sa paroisse :

1. Saint-Pierre, chef-lieu du comté de Carillon, cour de comté, bureau d'enregistrement.

2. Couche de terre végétale variant de 18 pouces à 5 pieds d'épaisseur, sise sur une couche de glaise. Même sol à peu près que le reste de la vallée de la rivière Rouge.

3. A 35 milles de Winnipeg ; la paroisse est traversée dans toute son étendue par la branche de Pembina du Pacifique Canadien ; elle est desservie par deux stations, celle d'Otterburne et de Dufrost ; la vente du grain se fait à Otterburne, à 5 milles de l'église.

Saint-Pierre est arrosée par les deux branches d'une petite rivière. Au-delà de 200 familles trouveraient encore à se placer très avantageusement dans cette paroisse, le long des cours d'eau.

Les bords de la rivière sont boisés en chêne, orme, frêne, liard, tremble, etc.

A 15 milles à l'est commence la forêt, où, moyennant une légère contribution au gouvernement, on peut trouver en abondance du bois de chauffage et de construction.

On peut aussi acheter du bois des particuliers pour un prix variant de \$2.00 à \$2.50 la corde.

L'eau se prend à la rivière ou dans les puits. Il y a dans la paroisse deux puits artésiens prenant l'eau l'un, à 103 pieds, l'autre à 107 pieds. On peut, je n'en doute pas, avoir l'eau jaillissante partout en creusant à cette profondeur.

Saint-Pierre est propice à la culture de toutes les céréales. La prairie n'attend que la charrue pour se transformer en champs fertiles. Le foin pousse partout en énorme quantité et est de qualité supérieure. Les bestiaux préfèrent ce foin naturel au mil de la Pro-

vince de Québec. Le pâturage est libre. On entoure de cloture le grain, et on laisse les troupeaux en liberté. Chaque soir ils reviennent à l'étable. Les chevaux passent très bien l'hiver dehors et sont gras au printemps. On étable les bêtes à cornes, mais on ne les nourrit qu'au foin, et en sortant d'hivernage, ils sont bons pour la boucherie. L'élevage se pratique en petit à Saint-Pierre, suivant les moyens de chacun, et est très rétributif. Une fromagerie fonctionne ici depuis trois ans ; elle appartient à un cultivateur qui m'a dit avoir retiré \$50.00 par vache par la fabrication du lait en fromage ; le veau, ajoute-t-il, paye amplement l'hivernage de la vache.

MM. Barré et Mignault ont établi le printemps dernier une beurrierie à système centrifuge, avec des machines—système Danois—introduit en Amérique par M. Barré lui-même. La moyenne de la richesse du lait a été pour la saison de 5 livres de beurre par 100 livres de lait. Le beurre de Saint-Pierre a obtenu le premier prix à l'exposition d'Ottawa et le second à celle de Toronto. Les cultivateurs ont retiré environ \$4.50 à \$5.00 par vache *par mois*, outre le bénéfice provenant de l'élevage des veaux, lequel donne environ 35% d'intérêt.

Un moulin à farine est en voie de construction.

5. Il y a 125 familles résidentes à l'heure actuelle. 500 autres familles trouveraient de la place dans la paroisse en donnant à chacune 200 acres de terre.

6. La valeur du terrain de prairie—lots de rivière, où il n'y a pas eu de culture encore—varie de \$4.00 à \$8.00 l'acre. Les terrains qui ne touchent pas à la rivière, de \$2.00 à \$4.00. Dans la partie sud-est, où le terrain est sablonneux et inégal, mais d'assez bonne qualité, il vaut environ \$1.00 ou \$1.50 de l'acre. Cette partie de la paroisse serait très bonne pour l'élevage et conviendrait aux colons arrivant avec peu de capital.

7. Le rendement du blé a été cette année de 30 minots à l'acre en moyenne. Patrick Carey a récolté 6,000 minots de blé sur 200 acres de terrain.

8. L'avoine a donné en moyenne 50 à 55 minots. M. Gratton a récolté de l'avoine qui a produit 70 minots à l'acre.

9. Eusébe Rougeau, arrivé ici avec rien du tout, possède aujourd'hui 150 acres de terre, deux chevaux, 17 vaches, environ 20 autres bestiaux, toutes les machines que demande la culture.

Hilaire Gagné, arrivé ici avec \$500, possède maintenant 200 acres de terre, chevaux, machines, et environ 25 têtes de bétail, autant de moutons.

C'est l'histoire des deux tiers des habitants de Saint-Pierre.

Citons encore Louis Lambert, arrivé ici avec quelques piastres seu-

lement ; il possède maintenant 200 arpents de terre, 40 têtes de bétail, chevaux, machines, etc., etc.

10. Nous avons une bonne église, un couvent tenu par les Rdes Sœurs de Jésus Marie, et trois autres écoles. Voilà 7 ans, il n'y avait rien, sinon quelques colons échelonnés de loin en loin le long de la Rivière-aux-Rats.

SAINTE-ANNE DES CHÈNES

(Notes sur la paroisse de Sainte-Anne des Chènes, transmises par M. l'abbé Giroux, curé de la paroisse).

Bois de chauffage et de construction en abondance, foin, et excellente eau donnée par la Rivière Sainte-Anne et par les puits.

Deux moulins à farine, une scierie, 4 magasins, 2 boutiques de forge, malle bi-hebdomadaire.

Sol excellent, terre très riche, d'alluvion dans le bas de la paroisse, mêlée d'un peu de sable dans le haut.

Cent soixante familles,—on peut y en établir 5 fois autant.

Homesteads à prendre sur la route Dawson, dans le township de Chambord.

John Dicaire, arrivé journalier en 1870, *vaut* \$10,000 ; Gosselin (Damase) arrivé dans la même situation, est maintenant un bon cultivateur à l'aise. Pierre Lacoste, Pierre Saint-Jacques, Rémi Delorme, François Girouard, Pierre Perron, Gilb. Johnson, Fr. Benoit, N. Rivard, Louis Dufresne, arrivés avec très peu d'argent, sont des cultivateurs à l'aise et en état d'établir leur famille.

Le foin et les pâturages sont en grande abondance, de sorte que l'élevage des bestiaux est facile et lucrative. Mon fermier a eu 375 minots de blé cette année, de la semence de 20 minots.

Nous avons une église de 95 x 35, un couvent fréquenté par 150 élèves, un pensionnat, trois autres écoles.

Il y a bon nombre de belles propriétés, aux environs de l'église, qu'on peut obtenir à des conditions faciles et à des prix modérés.

Nous aurons une fromagerie au printemps.

Le bois de construction est à proximité.

LORFETTE

(Notes fournies par M. l'abbé Dufresne, curé.)

La paroisse de Lorette est l'une des plus avantageusement situées.

Elle n'est qu'à 15 milles de Winnipeg, le principal marché de la province. Un cultivateur fait aisément le voyage dans sa journée, sans presque aucune dépense.

Nous avons le bois facilement, dans la paroisse et à quelque distance. L'eau n'est pas une question pour nous. La paroisse est traversée par la rivière La Seine, dont l'eau est très bonne. De plus, la municipalité creuse à ses frais (sauf le boisage) des puits artésiens. L'eau ainsi obtenue est excellente.

Le sol est le même à peu près que celui des bords de la rivière Rouge; c'est dire qu'on n'en peut trouver de meilleur.

Il y a aujourd'hui dans la paroisse 75 familles catholiques; elle peut en recevoir une centaine encore.

Le prix du terrain est depuis 4 piastres à 10 piastres l'acre, selon la qualité et les améliorations déjà faites.

Toutes les familles réussissent bien. On peut citer entr'autres, M. R. Manègre, originairement de Saint-Cuthbert, arrivé ici avec \$3000, il y a 5 ans, qui pourrait réaliser maintenant la jolie somme de \$7000; M. Simon Lavoie, arrivé en même temps avec \$3000, qui en vaut aujourd'hui le double; M. Norbert Plante, arrivé ici il y a 7 ans avec vingt piastres pour tout partage, et que l'on estime valoir maintenant \$3000; M. Joseph Gendron, arrivé il y a 10 ans, avec \$15, et qui a réussi à établir sa famille sur 500 acres de terre.

Non seulement le terrain est bon pour la culture des céréales, mais c'est un endroit très avantageux pour l'élevage. Il y a dans la paroisse au-delà de 800 vaches. Nous aurons au printemps 1888, deux fromageries.

Il y a trois écoles, une église complètement terminée, et un curé résident.

LA BROQUERIE

Le curé de cette paroisse nous écrit ce qui suit :

T. A. BERNIER, Ecr.,
Saint-Boniface.

Cher Monsieur,

Je vous remercie pour l'intérêt que vous voulez bien nous porter. Le sol, quoique sablonneux, est excellent et très propre à la culture comme vous le verrez tantôt par le rendement. Notre marché est celui de Winnipeg. La distance qui nous sépare de Winnipeg est de 42 milles. La première station du chemin de fer C. P. R. est à 23 milles (Niverville). Le chemin qui y conduit ne peut être meilleur. Le bois abonde ici: épinette, tremble, pins blanc et rouge. A 6 milles, nous trouvons du magnifique cèdre. L'eau de la Seine est excellente. Le foin est assez abondant pour quiconque veut en faire, puisqu'un seul endroit peut approvisionner tout le monde qui compose

ma jeune paroisse. Le pâturage ne peut être surpassé. On peut élever le nombre d'animaux que l'on veut. La paroisse n'existe, pour ainsi dire, que depuis 3 à 5 ans, et déjà chaque colon récolte (surtout cette année) de reste pour lui et sa famille, quelque nombreuse qu'elle soit. Le nombre de familles de ma paroisse est de 53. Dans mon opinion, un colon qui viendrait ici avec une paire de bœufs ou de chevaux, et très peu d'argent, pourrait vivre facilement au milieu de nous. Un M. Saint-Laurent, établi ici depuis 3 ans, a eu cette année 174 minots de blé supérieur, de 8 minots de semence. Un M. Pion, 180 minots de 10. D'autres un peu moins; mais en général tout le monde est étonné du bon rendement.

Les légumes parviennent très bien. On m'a apporté des navets de 18 lbs. pesant. Le chou, la betterave, la carotte, le blé d'inde, etc., etc., tout m'a surpris. J'ai ici des colons qui sont arrivés il y a 3 ans avec \$1.50 pour tout partage, et aujourd'hui ils commencent à prêter un peu d'argent. En général tout le monde vit bien et tous sont contents et encouragés. Ma paroisse est toute canadienne-française. Il y a un prêtre résident, une bonne chapelle, une bonne école.

P. PELLETIER, Ptre.

SAINT-CHARLES

M. Geo. Caron, de Saint-Charles a bien voulu nous fournir les notes suivantes sur sa paroisse :

1. Saint-Charles est à neuf milles de Winnipeg et le chemin de fer du Sud-Ouest traverse la paroisse en passant à deux milles de l'Eglise.

2. Le sol ici est aussi fertile que dans n'importe quelle partie de la province.

3. L'élevage des animaux peut se faire avec beaucoup d'avantage parce que les pâturages et les fourrages sont en abondance. La proximité de la ville permet aux habitants de Saint-Charles de vendre le surplus de leur foin au marché, chose très rémunératrice.

4. Il y a une beurrerie à Saint-Charles, ce qui est d'un grand avantage pour les cultivateurs.

5. Il y a une église et une école catholiques, et l'état financier de ces deux institutions est des plus prospères, n'étant grévées d'aucune dette quelconque. Notre école, tant pour l'enseignement que pour l'édifice, figurerait avec avantage dans nombre de villages de la province de Québec.

6. Il y a une quinzaine de terres à vendre ici, à des prix variant de trois à dix piastres de l'acre.

7. L'eau et le bois de chauffage sont en abondance ici. Pour ceux qui sont dans l'obligation d'acheter le bois de chauffage, ils peuvent

avoir, à la paroisse voisine, Saint-François-Xavier, le bois *mou* pour \$2.00 la corde, et les bois francs pour \$2.50 à \$3.00 la corde, du bois de quatre pieds de long. Le même bois peut s'acheter à meilleur marché en été et l'avoir à sa porte, car il s'en descend toujours de grandes quantités au radeau. Pour ceux qui n'ont pas les moyens ou qui sont effrayés de s'éloigner pour prendre les terrains du Gouvernement, ils pourraient se fixer avantageusement ici en louant un terrain et en se livrant à la culture des légumes et à l'exploitation de la laiterie. La culture des patates seulement fait vivre un grand nombre de familles dans les environs de Winnipeg.

Je me ferai toujours un plaisir de servir de guide aux colons qui désireraient s'établir à Saint-Charles.

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Cette paroisse fait suite à Saint-Charles, sur l'Assiniboine. Elle offre les mêmes avantages. Elle n'est qu'à quelques milles de Winnipeg.

Il y a un curé résident, une église, une académie tenue par les révérendes Sœurs de la Charité, et trois autres écoles.

Le prix des terrains est à peu près le même qu'à Saint-Charles. M. Urbain Delorme, de Saint-François-Xavier, a mesuré 160 minots, produit de trois minots de blé.

SAINT-LÉON

Une paroisse très avantageuse pour la culture et l'élevage, à proximité des stations de chemin de fer. Il y a abondance d'eau et de bois.

Plusieurs familles canadiennes trouveraient à s'y placer dans des conditions très enviables.

Le curé résident est M. l'abbé Bitsche. Il y a outre l'église, trois écoles.

On peut juger de la fertilité du sol généralement par ce qui suit :

Un correspondant de Saint-Léon, province du Manitoba, écrit à la date du 7 novembre :

Récolte de 1887. — Ce rapport est exact.

1. M. Eugène Rondeau, au delà de 4,000 minots d'environ 100 acres. L'ouvrage a été fait par un seul homme, un garçon de quatorze ans et une seule paire de chevaux.

2. M. Jérémie Rondeau, 3,000 minots sur 75 acres. Un homme maladif avec une paire de bœufs.

3. M. Phlippe Moreau, 1,300 minots sur 32 acres.

4. M. O. B. Lafrenière, plus de 3,000 minots sur un peu moins de 100 acres

5. M. le curé Bitsche, au delà de 1,500 minots sur 35 acres.

6. La famille Labossière, sur six terres, au delà de 15,000 minots.

Je ne nomme que quelques-uns de nos cultivateurs. La récolte de tous les autres est de la même abondance. — *Le Manitoba.*

LES ILES DE BOIS

Il y a là plusieurs familles formant un groupe, avec une école servant aussi de chapelle pour le prêtre missionnaire qui la dessert ; car il n'y a pas encore de curé résident.

L'endroit est excellent sous tous les rapports ; il mérite d'être signalé. Nous l'avons nous-mêmes visité et nous avons été frappé des avantages qu'il offre pour la culture et l'élevage ; il y a une station de chemin de fer à proximité.

SAINTE-AGATHE

Cette paroisse est située sur les bords de la rivière Rouge. C'est l'un des endroits les plus fertiles de la province. C'est aussi l'endroit le plus élevé des bords de la rivière Rouge.

Il y a un curé résident, une jolie église et trois écoles.

Il y a du bois tout le long de la rivière, sur le côté Est ; c'est dire que les colons de cette paroisse n'ont pas d'inquiétudes sous ce rapport. Il faut faire la même remarque pour l'eau ; la rivière traverse la paroisse.

Niverville, actuellement la station de chemin de fer la plus rapprochée, est à cinq milles. Quand le chemin de la rivière Rouge sera en opération (en l'année 1888), il y aura une station à quinze arpents de l'église.

La culture des céréales et l'élevage des animaux peuvent s'y faire séparément ou conjointement.

Il y a un bon nombre de terres, que l'on peut avoir pour un prix variant de \$2.50 à \$10.00 l'acre, selon leur position et leur état de culture.

Nul ne visite cette localité sans être frappé de la beauté des plaines et du site.

La paroisse peut recevoir au-delà de 100 familles en sus de celles qu'elle renferme aujourd'hui.

SAINT-JOSEPH

(Notes fournies par M. l'abbé N. Pelletier, curé).

Cette paroisse a été fondée par des familles venant des Etats-Unis.

Elle possède une église-chapelle et une école. Elle a un curé résident. Elle peut recevoir encore 60 à 70 familles.

Son sol est de première qualité, tout en prairie, facile à cultiver.

Les terres peuvent s'acheter à très bas prix.

Une terre de 160 acres (presque 200 arpents), avec maison, et 50 à 80 acres en culture, s'achèterait pour une somme de 700 à 1,000 piastres. On accepterait le paiement par installéments.

L'église est à 12 milles d'Emerson et à égale distance de Gretna, deux stations de chemin de fer.

Quand le chemin de la rivière Rouge sera en opération, il y aura une station à 3½ milles.

On se procure le bois sur la rivière Rouge, distance de 7 à 8 milles. On se chauffe aussi très avantageusement avec la paille.

• Les pâturages sont excellents.

Le rendement du blé pour la dernière saison a été de 30 à 40 minots à l'acre ; celui de l'avoine, de 40 à 60 minots à l'acre. De dix minots de graine de lin, on a récolté 350 minots.

Voici un exemple de succès, pris entre d'autres : André Dionne arrive en 1880, avec \$300.00 Il prend une concession gratuite (*homestead*). Aujourd'hui, il possède son terrain, une excellente maison, hangards, étable, chevaux, voiture, tous les instruments nécessaires pour la culture et il offrait, l'an dernier, de payer comptant une terre de \$800.00.

* * *

Un excursionniste de la Province de Québec, voyageant dans le Manitoba, rendant compte de ses impressions dans le *Colonisateur Canadien*, donne les renseignements suivants sur les paroisses de Saint-Norbert, Saint-Jean-Baptiste, et Saint-Pie :

SAINT-NORBERT

De Winnipeg à Saint Norbert, j'ai fait le trajet en voiture. Après neuf milles d'un parcours agréable nous arrivons à Saint Norbert. Cette paroisse a la réputation de posséder l'une des plus belles églises du diocèse de Saint-Boniface, et je ne crois pas cette réputation surfaite.

Pour compléter l'établissement religieux, il y a dans la paroisse un couvent tenu par les Révérendes Sœurs de la Charité, où les jeunes filles reçoivent une éducation soignée.

En arrière de l'église est le jardin de M. le curé, justement célèbre, dans les années passées, par les légumes vraiment prodigieux qui étaient admirés à toutes les expositions. J'ai admiré la variété et la qualité des produits de ce jardin. C'est une démonstration frap-

pante des avantages qu'offrent le sol et le climat pour la culture maraichère.

Dans l'après-midi, M. le curé me fit visiter sa paroisse. Partout le sol paraît un mélange de terre noire et d'argile, le meilleur que puisse désirer un cultivateur. Les moissons promettent partout de satisfaire les plus exigeants. Il y a encore là des terrains fertiles que l'on pourrait acquérir à des conditions faciles, et qui ne manqueraient pas d'assurer la fortune des colons sobres et laborieux. Que d'avenir ne trouveraient pas, sur les bords de la Rivière Rouge, tant de cultivateurs qui s'épuisent en vain sur les sables d'un bon nombre de nos paroisses canadiennes. En allant au Manitoba, ils y rencontreraient de nombreux exemples : que de gens qui en peu d'années se sont fait une position enviable ! M. Joseph Gaufard, par exemple, arrivé avec \$600.00 il y a huit ans, et qui pourrait réaliser au moins \$4,000.00. M. Gaufard n'a jamais fait autre chose que cultiver. M. Chs. Vauriot, venu de Lorraine en 1875, sans aucunes ressources, s'engagea journalier pendant une couple d'années, puis acheta une terre du R. Père Ritchot, pour \$200.00, et aujourd'hui possède valant \$15,000.00. Ils rencontreraient sur le chemin de la fortune presque tous les colons sobres et laborieux comme MM John Kenney, autrefois de Portneuf, Misaël Dufort, Régis Perreault, et tant d'autres encore.

Pour quiconque connaît l'étonnante fertilité du sol, ces succès n'ont rien de surprenant. La moyenne du rendement du blé est de 25 à 30 minots à l'acre ; mais une culture soignée dépasse de beaucoup cette moyenne. Ainsi M. J. B. Tourond, de Saint-Norbert, a récolté 300 minots de la semence de six minots de blé.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

La paroisse de Saint-Jean-Baptiste a pour curé M. l'abbé D. Filion, bien connu par son patriotisme. Nous avons reçu chez lui la plus cordiale hospitalité. Avec l'obligeance qui le distingue, il a conduit les excursionnistes qui l'ont visité par toute sa belle et riche paroisse. Le terrain est d'excellente qualité comme celui de toute la vallée de la rivière Rouge, et les récoltes promettent beaucoup. Il y a dans la paroisse une jolie église, de bonne écoles, un moulin à farine, etc, etc. Le printemps prochain verra s'ouvrir une fromagerie dont le succès sera assuré. Il y a de l'avenir pour un colon sobre et industriel, comme dans toutes les autres paroisses.

Elle a une station de chemin de fer à 6 milles ; l'an prochain, elle en aura une sur le terrain même de l'église.

SAINT-PIE

Nous avons visité avec M. Dansereau les terrains, d'une fertilité inépuisable, arrosés par la rivière Rouge et la rivière au Marais. Il y a la encore bien des terres que l'on pourrait acquérir à des conditions avantageuses par l'entremise de M. Dansereau. Ce monsieur est une preuve frappante des avantages qu'offre le Manitoba. En 1880, il arrivait avec environ cinq cents piastres ; aujourd'hui il a cent acres en blé et soixante en avoine, le tout d'apparence superbe ; cinq bons chevaux, dix-huit bêtes à cornes, tous les instruments aratoires nécessaires à son exploitation ; enfin une valeur réelle à peu près de \$5,000.00. Après avoir vu cela, l'on se demande quel est le pays qui peut offrir de semblables avantages au travail agricole ?

Les moissons sont partout magnifiques et promettent de satisfaire les plus exigeants.

Cette paroisse n'est qu'à quelques milles des stations de chemin de fer.

SAINT-EUSTACHE

Cette paroisse a un curé résident, une église, et trois écoles. Son sol est extrêmement fertile. Le bois est à proximité ; l'eau est abondante partout.

On peut se livrer à la culture et à l'élevage, selon son goût. Le foin et les pâturages sont abondants.

Il y a une excellente population, qui recevrait à bras ouverts de nouveaux colons.

Cette paroisse est en communication avec Winnipeg par le Pacifique Canadien.

SAINT-LAURENT

Les notes sur cette paroisse nous ont été fournies par M. Alex. de LaRonde :

Saint-Laurent occupe une position agréable sur le rivage Est du lac Manitoba. Nous serons bientôt en communication facile avec Winnipeg par la prolongation d'un chemin de fer dont le terrassement est déjà fait jusqu'à 8 milles de notre paroisse. Ce chemin de fer fera nécessairement de la paroisse de Saint-Laurent la place la plus considérable et la plus importante de cette partie de la province ; car elle deviendra l'entrepôt des produits agricoles et industriels de tous les environs du lac Manitoba. Pour ce qui regarde les avantages, se rapportant au sol et au climat, cette paroisse ressemble assez à toutes les autres paroisses de la province. Une des objections les plus communes

de l'immigrant à cette paroisse est que cet endroit est pierreux. Sans doute cet endroit est pierreux, mais pas assez pour arrêter la charrue du laboureur ; pas assez pour empêcher la culture et la végétation des grains et légumes.

La terre est légère et produit très bien les récoltes ordinaires, blé, avoine, orge, et les légumes.

Une des questions les plus importantes pour l'immigrant est sans contredit la question du bois et de l'eau. L'immigrant trouvera ici tout ce qu'il lui faut sous ce rapport. Il y a abondance de bois de chauffage et de bois de construction ; mais ce dernier doit être transporté d'un endroit plus éloigné que le premier. Quant à l'eau, elle est très bonne, soit qu'on la prenne au lac ou dans les puits. Ces puits, pour fournir une eau excellente, doivent avoir une profondeur de douze à quatorze pieds.

La paroisse et ses environs offrent en outre de magnifiques pâturages pour l'élevage des bestiaux, et c'est une des industries les plus lucratives et les plus faciles de cette localité.

Le prix moyen du terrain est de \$2.00 l'acre.

Les pêcheries sont l'objet d'un commerce considérable.

SAINT-ALPHONSE

La lettre suivante du curé de Saint-Alphonse, n'a pas besoin d'introduction :

Saint-Alphonse, 21 octobre 1887.

T. A. BERNIER, ECR.,
Saint-Boniface.

Cher monsieur,

J'apprends avec plaisir que vous vous proposez de rééditer et de réunir en une brochure vos divers articles sur la colonisation, qui ont paru dans *Le Manitoba*, l'hiver dernier. Je ne puis que vous féliciter de votre projet. En faisant connaître les avantages qu'offre le Manitoba aux Canadiens qui, pour une raison ou pour une autre, se voient obligés d'aller chercher fortune en dehors de la province de Québec, vous dirigez le flot de l'émigration vers le Manitoba, vous travaillez efficacement à la conservation de notre langue, de nos mœurs, de notre religion, en un mot, de notre nationalité, et par là même, vous faites une œuvre éminemment patriotique.

Si vous le permettez, je donnerai quelques notes sur Saint-Alphonse, et si vous les croyez utiles à votre cause, vous pourrez vous en servir à votre discrétion.

Saint-Alphonse, située à 95 milles au Sud-Ouest de Winnipeg, est une réserve exclusivement catholique, comprenant les cantons 5 et 6 des rangs 11 et 12 (ouest du 1er principal méridien). En général cette région est ondulée, c'est-à-dire, qu'elle présente tour-à-tour des plaines et des hauteurs ; mais ces élévations ne méritent pas le nom de montagnes, ce sont plutôt des collines, des côteaux aux croupes larges et arrondies, à pente douce, que la charrue peut facilement gravir jusqu'à leur sommet.

Avantages particuliers de la localité : L'eau est excellente. On peut creuser des puits partout et avoir de l'eau à une profondeur moyenne de quinze pieds. En outre la *rivière Cyprès* traverse la colonie, de l'Est à l'Ouest ; elle fournit une eau limpide et ne tarit jamais. On voit çà et là des lacs qui seront toujours d'une grande utilité pour les pâturages. La lac du Cygne (Swan Lake), le lac de la Roche et le lac Pélican abondent en poissons. Pendant l'hiver, nombre de personnes se rendent à ces lacs et font d'excellentes pêches.

Il est bon de remarquer qu'ici, comme dans le reste du Manitoba, la pêche et la chasse sont libres.

On a ici le *bois de construction*, la *Pierre à bâtir* (en petite quantité), la *Pierre à chaux*, la brique ; et les hommes pour utiliser toutes ces richesses ne manquent pas. M. A. B. Paradis, dont l'habileté est reconnue, est un mécanicien de première force. Parmi les ouvriers charpentiers ou menuisiers, je me contenterai de nommer M. Elie Lusignan, actuellement à Winnipeg. Il y en a une douzaine d'autres ici qui sont passablement capables. M. Octave Larrivée est un des premiers tailleurs de pierre ; M. F.-X. Langevin, bon briquetier ; M. O. Bédard, un maître forgeron ; il est aussi voiturier ainsi que M. Choquette.

Le sol est un terrain d'alluvion d'une couche dont l'épaisseur varie de huit à vingt pouces, et reposant sur un fond de terre forte. La moyenne du rendement cette année, est de trente-six minots par acre et au delà. M. Louis Malo a récolté 500 minots de blé sur onze acres. Quatre acres de culture en blé ont rapporté 170 minots à M. Arthur Larrivée. Le rendement en légumes n'est pas moins extraordinaire.

Facilité d'accès au marché : La station de Cypress-River, sur le chemin de fer Manitoba South-Western, est à un mille au nord-ouest de la Réserve. Il y a là trois magasins. Pilot-Mound, à sept milles au Sud-Est de la Réserve, reçoit ses marchandises directement des grands centres de commerce, de sorte que le marché en cette petite ville est à peu près le même que celui de Winnipeg. Pilot-Mound est une station du Pembina Mountain Section Railway.

La valeur du terrain varie de deux à dix piastres. Tous les nombres *impairs* et plusieurs nombres *pairs* sont la propriété de compagnies, de spéculateurs, et d'autres particuliers, mais presque tous ces terrains sont inoccupés, on peut les acheter à de bonnes conditions. En outre, il y a près de soixante-dix terres, ou quarts de section, à prendre comme homesteads au prix de dix ou de vingt piastres selon le cas d'une terre vacante ou d'une terre à annuler. Toutes ces terres sont propres à la culture. On trouve du foin presque partout.

Cinquante familles venues la plupart, des Etats-Unis, composent la paroisse. Pour se rendre à Saint-Alphonse on a dû faire des emprunts, aujourd'hui les dettes sont payées, et on commence à jouir d'une honnête aisance. Sept personnes seulement ont hypothéqué leur terrain pour une faible somme. Encore une année d'abondance comme celle-ci et personne ne sera en dette. Parmi les familles qui ont le mieux réussi, je puis citer M. J. Choquette qui a récolté, cette année, au-delà de 2,000 minots de grain, et les MM. Desrochers qui viennent des montagnes du nord de Montréal. Arrivés ici avec fort peu d'argent, aujourd'hui les quatre familles ont chacune une terre, et toutes font de très bonnes affaires.

Nous avons une église, des écoles, deux scieries, et cet hiver nous aurons un moulin à farine; en attendant nous allons à Pilot-Mound ou à Norquay. Il y a un magasin près de l'église; le bureau de poste est au magasin. Nous avons la malle deux fois par semaine.

On se rend à Saint-Alphonse par le Manitoba South-Western, en prenant un billet pour Cypress-River.

Espérant que ces informations vous seront utiles, je vous prie de me croire,

Votre humble serviteur,

T. CAMPEAU, Ptre.

LAC DES CHENES OU OAK LAKE.

M. Joseph Masson a bien voulu nous transmettre les renseignements que voici sur cette localité :

1o Oak Lake est situé sur la ligne principale du Pacifique Canadien, à 33 milles seulement de la ville de Brandon; ce village possède tout ce que nous pouvons désirer. Nous avons d'abord un prêtre résident, une église catholique, et une école; un médecin, une pharmacie, trois bons magasins généraux, un magasin de ferronneries, un ferblantier, deux forgerons, un boucher, deux hôtels, deux marchands de bois de sciage.

2o Nous avons au village un magnifique moulin à farine. M. Ogii-

vie a de plus un élévateur ; nous avons par conséquent deux moulins où nous pouvons écouler nos produits ; de bons chemins partout ; du bois en quantité ; nous avons d'excellente eau à une profondeur de douze pieds.

30 Le foin est en quantité ; tout est avantageux ici pour l'élevage, aussi les animaux abondent. Les abords du lac sont des plus propices à cette industrie ; c'est dans ces environs qu'est établie la plus grande partie des Canadiens.

40 Nous sommes ici 83 familles canadiennes ; tous les ans, il nous arrive de nouveaux colons qui, voyant la prospérité des premiers venus, et les avantages qu'offre Oak Lake, s'y fixent de suite, sans aller visiter ailleurs.

50 Il y a ici quantité de *homesteads* et de bons terrains pour tous ceux qui désirent venir s'établir ; les colons canadiens qui désirent venir, pourront obtenir tous les renseignements voulus, en s'adressant à M. A. L. Marcotte et à Joseph Masson.

60 On peut acheter de la Compagnie du Pacifique Canadien des terres non cultivées encore aux prix de \$2.00 jusqu'à \$4.00 par acre, payable en neuf paiements, avec les conditions les plus faciles.

70 Le rendement ordinaire du blé est de 20 à 35 minots par acre, et l'avoine de 35 à 50 ; les patates de 70 à 100 ; cette année, la récolte a été au-dessus de la moyenne. Je mentionnerai particulièrement M. H. Olivier, qui, cette année, a récolté 41 minots de blé par acre, et 78 minots d'avoine par acre.

M. Marcotte a eu 35 minots par acre, etc.

M. Marion a remporté les premiers prix à l'exposition pour les légumes, patates, navets, oignons.

Plusieurs colons sont arrivés ici avec peu, il y a 4 ou 5 ans ; ils sont aujourd'hui les possesseurs d'un *homestead*, c'est-à-dire de 160 acres de terre, et cultivent chaque année depuis 50 à 80 acres et plusieurs au-delà de 100 acres ; ils possèdent aussi des animaux superbes.

Le climat est sain. Nous avons très peu de neige—de douze à seize pouces environ ;—il est très facile d'abriter les animaux, les jeunes animaux surtout passent des hivers entiers sans connaître les abris, et, tout de même, jouissent d'une parfaite santé.

DE QUI PEUT-ON ACHETER ?

Les concessions gratuites (homesteads) s'obtiennent du gouvernement fédéral. Des bureaux sont établis en diverses parties de la province, et le colon, en s'y adressant, obtient les renseignements qu'il désire sur le site des terrains et les conditions auxquelles il peut les acquérir.

Outre les *homesteads*, le gouvernement fédéral possède une certaine étendue de territoire, un peu partout dans la province, qu'il a mis en réserve pour être vendu aux immigrants. Les agents préposés à la réception des entrées pour les concessions gratuites sont aussi autorisés à vendre ces terrains. Lorsqu'ils ne peuvent eux-mêmes terminer la transaction, ils font la correspondance avec le commissaire des terres, à Winnipeg, ou avec le ministre, à Ottawa.

Dans toutes les localités où sont groupés nos nationaux, on trouve des terrains à acheter des anciens habitants du pays.

Généralement les curés des diverses paroisses sont en état de renseigner les immigrants sur les terres à vendre dans leur voisinage, sur la valeur et la position de ces terres ; ils le font très volontiers.

Nous avons déjà parlé de la puissante compagnie qui a jeté à travers le territoire canadien cette grande ligne transcontinentale unissant l'Atlantique au Pacifique, et mettant les points les plus reculés du Canada en rapport avec tous les marchés du monde.

Cette compagnie possède aussi, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, une vaste étendue de terrains qu'elle concède à des termes faciles.

Comme les immigrants arrivent tous à Winnipeg, il leur est facile d'entrer au bureau des terres du Pacifique, à la gare même de Winnipeg, où ils peuvent obtenir tous les renseignements désirables, outre des brochures et des cartes, elles mêmes remplies de renseignements.

La compagnie de la baie d'Hudson possédait à l'origine 7,000,000 d'acres de terres. Bien qu'elle en ait vendu depuis une grande quantité, il lui en reste encore dans toutes les parties de la province et du Nord-Ouest. *Elle en a particulièrement au milieu des centres canadiens-français, le long de la rivière Rouge, de la rivière Assiniboine et dans les cantons avoisinant.* Ces terres, comme toutes celles de la province, sont propres à la culture des céréales et des légumes, et à l'élevage des animaux.

En certains endroits, dans l'ouest, la compagnie possède aussi des terrains miniers.

Elle tient ses titres de la couronne même : de sorte que les titres qu'elle donne sont inattaquables. Ses terrains sont par section de 640 acres ; ayant la propriété absolue de son domaine, elle le concède de la façon qu'elle veut, soit par lopin de 640 acres, soit par demi section ou quart de section de 320 et de 160 acres respectivement ; soit en plus grande étendue.

Les prix de la compagnie de la baie d'Hudson, sont modérés et faciles à rencontrer. A ceux qui n'ont point de fortes sommes à disposer comptant, elle ne demande qu'un huitième du prix de la terre en passant le contrat ; la balance est payable en sept instalments égaux, annuels, avec intérêt de sept pour cent par an.

La compagnie n'exige pas des colons qu'ils résident sur les terrains ; ce qui peut quelquefois être d'un certain avantage.

Tous ces terrains ont été examinés par les employés de la compagnie ; de sorte qu'un immigrant peut, avant de se rendre sur les lieux mêmes, avoir une idée exacte de la nature de la localité où il a l'intention de s'établir en référant aux notes descriptives des différents lots, conservées au bureau général de la compagnie à Winnipeg.

Les sections 8 et 26 de chaque canton sont celles qui appartiennent à cette compagnie. Elle possède en outre des lots de ville, dans presque toutes les parties du pays, mais entr'autres endroits à Winnipeg, Portage-la-Prairie, West Lynne, Qu'Appelle, à Prince Albert et à Edmonton.

Le bureau général de la compagnie est à Winnipeg. En s'adressant à son commissaire des terres, M. C. Brydges, (208 Main St., Winnipeg), on peut obtenir tous les renseignements désirables. Des cartes, et la description fidèle des terrains, sont envoyées à qui en fait la demande.

La compagnie de chemin de fer du *Manitoba et North Western* possède aussi des terrains qu'elle concède à des termes avantageux.

Le chemin de cette compagnie est destiné à devenir l'une des principales lignes du Nord-Ouest canadien.

Il est en opération sur un parcours de plus de 200 milles. Le long de cette route existent déjà plusieurs villes offrant aux cultivateurs des environs d'excellents marchés.

Pour aider la compagnie à construire son chemin, le gouvernement lui a accordé un *bonus* en terre de 6,400 acres par mille. Ce sont ces terres qu'elle vend aujourd'hui. Par cela même que ces terrains forment partie du *bonus* que la compagnie a obtenu du gouvernement, ils sont présumés être de bonne qualité ; ainsi le stipule l'acte de concession.

Au reste, ils ont tous été examinés avec soin par des personnes compétentes, et les rapports de ces personnes constatent la qualité du terrain, l'existence du bois, de la prairie, de l'eau, des ruisseaux, de lac, des collines ou des bas-fonds, etc.

Le colon peut avoir accès à ces descriptions au bureau de la compagnie, à Winnipeg (622, Main St.) qui est aussi le bureau du commissaire, M. A. F. Eden.

Ces terrains sont de différents prix selon le site, leur proximité d'une des stations du chemin de fer, ou autres particularités.

La règle de la compagnie est d'exiger un sixième du prix, comptant. Néanmoins, pour les colons qui vont immédiatement résider sur leurs lots, elle fait des conditions spéciales, dont l'une ne peut manquer de s'imposer à la réflexion des immigrants ayant peu de ressources. Ainsi, elle ne demande rien à ces colons durant les deux premières années ; ce n'est qu'à l'expiration de ces deux années qu'elle commence à demander l'intérêt sur la somme, et ce n'est qu'à la fin de la troisième année qu'elle demande un premier instalment sur le capital.

Dans ces conditions un établissement peut assurément être tenté avec moins de 500 piastres ; le colon peut utiliser son petit capital pour se bâtir et mettre une partie de sa terre en culture, et acquérir quelques têtes de bétail. Quand sa terre est ainsi en valeur, il ne lui est pas difficile de rencontrer ses paiements.

Au nord de la ligne, sur tout son parcours, et à quelque distance, se trouve une région boisée fournissant le combustible et des bois de construction.

Aux conditions qu'elle fait, cette compagnie dispose rapidement de ses terres.

Le *Canada North West Land Co.*, est une autre association en faveur de laquelle une étendue de 2,000,000 d'acres de terre a été réservée par la Compagnie du Pacifique Canadien.

Ces terres sont ouvertes à la colonisation ; la compagnie en dispose sans astreindre le colon à des conditions de culture ou de résidence.

Elles sont situées le long de la ligne principale du Pacifique, et dans la partie sud-ouest du Manitoba. Elles ont été choisies de façon à offrir aux colons tous les avantages que ceux-ci recherchent : terrain à culture et à pâturage, prairie et bois, approvisionnement d'eau.

Ces terres sont entrecoupées de *homesteads* (concessions gratuites) dont le colon peut prendre avantage. Les agents de la compagnie se chargent de diriger les colons et de leur faciliter les recherches et les entrées à faire dans les bureaux publics.

Des familles, immigrant au pays indépendamment de toute organisation, obligées de se diriger seules dans leurs recherches, éprouvent

quelque fois des mécomptes. On conçoit qu'une association qui s'offre à conduire le colon, à lui choisir un *homestead*, s'il n'est pas disposé à acheter le terrain des compagnies ; à lui éviter en un mot les inconvénients de courses répétées et souvent inutiles, peut rendre en beaucoup de cas des services signalés.

Tous ces services sont rendus *gratuitement* par les employés de la compagnie.

Le domaine de cette compagnie se compose de terrains choisis. Le prix en est fixé à \$5.00 l'acre, en montant, mais, il faut faire remarquer que le colon peut payer avec les actions de la Compagnie, lesquelles se vendent à 50 pour cent au dessous du pair, et sont néanmoins acceptées en paiement par la compagnie au pair. De sorte qu'un terrain dont le prix serait de \$5.00 l'acre, ne coûterait en réalité à l'acquéreur que \$2.50 l'acre. Un tiers est payable au comptant.

Le bureau principal, sous la direction de M. Scarthest, à Winnipeg, rue Principale, 624. Il y a du reste des sous-agents dans les principales villes du Manitoba.

Remarque importante, les compagnies que nous venons d'indiquer ne doivent pas être mises au rang des spéculateurs. Par diverses circonstances, soit par des bonus obtenus comme subvention à quelque entreprise publique, soit par des arrangements intervenus entre elles et le gouvernement Canadien, ou le Pacifique, elles disposent aujourd'hui d'une grande étendue de terrains. Leurs intérêts sont liés à ceux du pays et des colons ; elles ne sauraient abuser de la bonne foi et des ressources de ceux-ci. Elles offrent au contraire des garanties qu'on ne trouve pas toujours ailleurs ; le prix de leurs terrains est fixe, et les bons procédés de leur administration sont encore relevés par l'affabilité de leurs commissaires ou directeurs-gérants, et des employés généralement.

VALEUR DES DENRÉES ET AUTRES ARTICLES.

Voici quel était à la ville, au mois de novembre 1887, le prix des articles et des animaux ci-après énumérés. Les prix à la campagne sont naturellement un peu différents, et plus variés. Ainsi, presque partout dans nos paroisses on peut avoir du bon bois de chauffage pour un prix variant de \$2.00 à \$3.00 la corde.

Le prix des marchandises sèches, nouveautés, hardes faites, etc. etc., n'est point donné ici ; il suffit de dire qu'il ne diffère presque point du prix des mêmes articles dans la Province de Québec.

Beurre, frais, la lb.....	\$ 0 22	à	\$ 0 25
Beurre, salé, la lb.....	0 15	à	0 18
Œufs frais, la doz.	0 20	à	0 22

Œufs en boîtes, la doz.....	0 00	à	0 20
Patates, le minot.....	0 00	à	0 35
Navets, le minot.....	0 00	à	0 20
Carottes, le minot.....	0 50	à	0 60
Panais, le minot.....	0 75	à	1 00
Betterave, le minot.....	0 50	à	0 75
Oignons, le minot.....	1 50	à	1 80
Choux, par 100	3 00	à	5 00
Oie, par lb.....	0 00	à	0 12
Canards, par lb.....	0 00	à	0 11
Dindes, par lb.....	0 00	à	0 15
Poulets, par lb.....	0 08	à	0 10
Bois, épinette, la corde.....	5 00	à	5 50
“ tremble	3 00	à	4 50
“ perches de tremble.....	3 50	à	4 00
Foin, la tonne.....	6 00	à	6 50
Paille, la tonne.....	2 00	à	2 50
Bœuf, par lb. par quartier	0 03 $\frac{1}{2}$	à	0 05
Bœuf vif, par lb.....	0 00	à	0 02 $\frac{1}{2}$
Porc, abattu, par lb.....	0 00	à	0 07
Cochons, vif par lb.....	0 00	à	0 05
Mouton, vif, par lb.....	0 00	à	0 10
Veau, abattu, par lb.....	0 06	à	0 07
Veau, vif, par lb.....	0 00	à	0 05
Blé, le minot.....	0 53	à	0 59
Farine de blé, par 100 lbs.....	1 75	à	2 50
Avoine, le minot.....	0 23	à	0 25
Orge, le minot.....	0 33	à	0 34
Vache à lait.....	25 00	à	40 00
Bœufs de travail, la paire.....	75 00	à	125 00
Chevaux du pays (<i>ponies</i>), la paire	150 00	à	200 00
Bons chevaux de trait (ordinaires) la paire	300 00	à	350 00
Harnais (simple)	13 00	à	20 00
Harnais (double).....	25 00	à	50 00
Voiture à 4 roues (wagon) légère.....	75 00	à	150 00
Autre wagon léger (Buckboards)... ..	0 00	à	50 00
Voiture à 4 roues (wagon de travail).....	60 00	à	80 00
Voiture à 2 roues (charrette).....	5 00	à	10 00
Sleigh (traîneau) double.....	0 00	à	30 00
Hache-paille (à main).....	0 00	à	25 00
Hache-paille (à pouvoir).....	0 00	à	60 00
Coupe-racines.....	0 00	à	40 00
Machine à casser le grain pour animaux..	40 00	à	60 00
Marmite pour cuire les légumes (seule) se vend à la livre.....	0 00	à	0 07 $\frac{1}{2}$
Marmite pour cuire les légumes avec fournaise portative, 30 gallons.....	0 00	à	20 00
Marmite pour cuire les légumes, avec fournaise portative, 45 gallons.....	0 00	à	25 00
Marmite pour cuire les légumes, avec fournaise portative, 60 gallons.....	0 00	à	32 00

Charrue à casser	18 00	à	25 00
Charrue à vieille terre.....	15 00	à	18 00
Charrue, à roues, fixe n'ayant pas besoin d'être tenue, et sur laquelle le con- ducteur s'assit (<i>sulkey plough</i>) à deux oreilles.....	0 00	à	75 00
Herse en fer (double).....	0 00	à	15 00
Semoir, à la volée.....	0 00	à	20 00
Semoir, monté.....	0 00	à	50 00
Faucheuse à 2 chevaux.....	0 00	à	80 00
Râteau.....	0 00	à	30 00
Moissonneuse à 2 chevaux (elles coupent et attachent)	0 00	à	190 00
Machine à battre, 2 chevaux (rendement par jour : 300 à 400 minots) ces ma- chines nettoient le grain convena- blement.....	0 00	à	400 00
Machine à battre, 12 chevaux (rende- ment par jour : 1200 à 1500 minots) ces machines nettoient le grain con- venablement.....	0 00	à	800 00
Crible (machine à nettoyer le grain).....	30 00	à	40 00
Presse à foin.....	200 00	à	450 00
Broche à cloture, la livre.....	0 00	à	0 07
Corde à attacher le grain, la livre.....	0 00	à	0 15
Bois de construction, le 1000 pieds.....	12 00	à	25 00
Bois de chauffage, la corde, selon qualité.	3 00	à	5 00

Pour le fermier qui n'a pas sa machine à battre, il y a des entrepre-
neurs de battage ambulants.

Les faucheuses, moissonneuses, et machines à battre à un cheval ne
sont pas en usage.

EVITONS A TOUT PRIX LES MALENTENDUS

Nous donnons ci-haut le prix de certains articles. Si, dans quelques mois, ces prix n'étaient plus les mêmes, il ne faudrait pas nous accuser d'erreur. Nous donnons les prix actuels ; mais toutes ces choses étant des articles de commerce, on conçoit que les prix peuvent varier. On peut aujourd'hui acheter une bonne paire de chevaux pour 300 ou 350 piastres. Qu'au printemps, le flot de l'immigration grossisse ; que des terrassements soient requis pour l'ouverture d'une nouvelle voie ferrée, ces deux causes seraient suffisantes pour amener une hausse notable sur le marché aux chevaux. Cette remarque s'applique à tous les autres articles, aux terrains eux-mêmes.

TABLEAU COMPARATIF DES VALEURS, POIDS ET MESURES.

ARGENT.

Francs.	Centimes.		Piastres.	cents.
0	05	=	0	01
0	26	=	0	05
1	30	=	0	25
5	00	=	0	96
5	21	=	1	00
100	00	=	19	20
125	00	=	24	00
1000	00	=	192	00 ou 40 louis sterling.

L'argent peut se transmettre par lettres de change sur les banques canadiennes, ou par bons sur la poste.

Dans tous les cas, on devrait faire les lettres de change, ou les bons, payables en piastres au Canada.

PRIX COMPARÉ.

24 cents par minot = 3 francs 44 centimes par hectolitre.

POIDS.

Dans le commerce : 1 kilo = 2 1/5 livres } 28 1/3 gramme = 1 once.
 " 5 " = 11 " } 16 onces = 1 livre.

MESURES DE LONGUEUR.

1 mètre	=	3 pieds 3 $\frac{1}{4}$ pouces	=	11-10 verge.
30 centimètre	=	1 pied	}	3 pieds = 1 verge
10 "	=	4 pouces		11 mètres = 12 verges
500 mètres	=	1640 pieds		kil. mètre.
				1 mille = 1.609
				5 " = 8.047
				25 " = 40.233

MESURES DE SUPERFICIES.

Hectares.

160 acres	=	64 74
50 "	=	20 23
40 "	=	16 19
5 "	=	2 02
1 "	=	00.40.46

640 acres forment une section = 2 $\frac{1}{2}$ kil. carrés approximativement.
 4 acres en superficie égale 5 arpents.

MESURE DE CAPACITÉ.

1 gallon	=	4 5435 litres ou 4 $\frac{1}{2}$ littres	approximativement.
2 "	=	9 litres	approximativement
8 "	=	1 minot = 36 litres	
2 $\frac{3}{4}$ minots	=	1 hectolitre	

15 minots par acre	de rendement	=	13 47	hectolitres	par hectare.
20 "	"	=	17 96	"	" "
25 "	"	=	22 46	"	" "
1 "	"	=	0 90	"	" "

CONCLUSION.

En résumé, notre province possède un sol extrêmement fertile ;

La culture y est facile ;

Les récoltes y parviennent, règle générale, à parfaite maturité ;

C'est un préjugé de croire que le froid est insupportable, ou que nous n'avons ni bois, ni eau ;

L'idée généralement répandue que nous sommes ensevelis sous la neige, est également une erreur ; nous n'avons en moyenne pas plus de dix-huit pouces de neige ; juste ce qu'il faut pour faire de beaux chemins ; nous n'avons pas de *cahots* ;

Les terrains sont actuellement à bon marché ;

Le temps est extrêmement propice pour se créer un établissement au Manitoba ;

On peut s'établir soit comme propriétaire, soit simplement comme fermier ;

Non seulement le pays est favorable à la culture du grain, mais l'élevage des bestiaux s'y fait avec un profit qui dépasse celui que donne la culture ;

Les pâturages et le foin sont à l'état naturel, abondants et gratuits ;

Nous sommes généralement exempts des tempêtes qui désolent fréquemment les Etats de l'ouest des Etats-Unis : nous sommes en dehors de la zone des tempêtes.

L'ouverture du Pacifique Canadien met en toute saison en communication avec les ports de mer, et avec tous les marchés du monde européen et asiatique ;

Nos institutions civiles et politiques sont les mêmes que dans la province de Québec ;

Nous jouissons de la plus grande liberté religieuse ;

Nous ne sommes jamais appelés à contribuer pour un seul denier au soutien des écoles qui ne sont point de notre confession religieuse ;

Nos propres écoles sont reconnues par la constitution et subventionnées par l'Etat ;

Nous possédons pour l'instruction de la jeunesse des ressources qui nous mettent sur un pied d'égalité avec la province de Québec ;

Nous avons un collège dirigé par les Révds. Pères Jésuites ;

Nous avons plusieurs pensionnats dirigés respectivement par les Révérendes Sœurs de la Charité, des Saints Noms de Jésus et Marie,

et par les Fidèles Compagnes de Jésus ; plusieurs académies ou écoles modèles, également dirigées par des Sœurs ; en outre, des écoles élémentaires dans toutes nos paroisses ;

Nous n'avons rien à envier, sous aucun rapport, aux Etats qui se trouvent au sud de nous ; tandis qu'au contraire, les catholiques de ces Etats ont à nous envier pour le moins les facilités que le catholique possède ici pour la pratique de sa foi, et la supériorité de notre système d'éducation ;

Au-dessus de cela, il faut se rappeler que le Manitoba est une province du Canada ; le Canadien qui y vient ne s'expatrie donc pas ; il trouve ici des compatriotes, parlant comme lui le français, aimant comme lui la province de Québec et ses traditions, pratiquant comme lui la foi catholique ; il y trouve un système d'éducation semblable à celui de la province de Québec, le nôtre est même encore plus prononcé dans son affirmation des droits des catholiques à garder leurs contributions pécuniaires pour le seul soutien de leurs écoles ; il y trouve un clergé dévoué, éclairé, patriotique, présidé par le digne et vénérable archevêque de Saint-Boniface, Mgr Taché, dont la paternelle sollicitude s'étend à tous et à toutes choses.

Nous ne sommes pas noyés au milieu des nationalités étrangères ; nous sommes seulement dépassés ; le peu de secours que nous demandons suffirait à nous remettre sur un pied d'égalité.

Si nous pouvions nous maintenir ici sur un pied d'égalité avec les autres nationalités, nous serions plus tard une grande force pour la province de Québec.

Le Manitoba offre à nos compatriotes des Etats-Unis un champ de rapatriement qui leur donnerait à eux et à leurs descendants, un avenir plus solide que les hasards de la vie manufacturière.

C'est ici que devraient également venir ceux qui songent à laisser la province de Québec. Parmi la population de celle-ci, il est des familles dont les affaires sont dans un état tellement précaire, ou qui sont si nombreuses, que c'est presque un devoir pour elles d'entreprendre l'amélioration de leur sort par une transmigration, soit vers les terrains boisés de leur province, soit vers les prairies de l'ouest.

Tout le monde devrait s'intéresser à l'œuvre de la colonisation.

C'est un moyen pour notre race de s'emparer d'une bonne partie du sol qui appartenait à nos ancêtres ;

C'est un moyen d'augmenter le bien-être de la famille, et la fortune publique ;

C'est un moyen de parer les inconvénients du trop grand morcellement de la propriété ;

C'est un moyen efficace de contrecarrer l'émigration aux Etats-Unis,

émigration si regrettable, qui nous enlève des populations intelligentes et laborieuses, lesquelles trouveraient leur vie au Canada mieux, en beaucoup de cas, qu'aux Etats-Unis.

Nous n'avons pas de forces à perdre, si nous voulons exercer une influence appréciable dans une confédération qui sera ultérieurement composée de peut-être douze provinces.

S'il en est qui doutent de nos avantages, de notre position, de nos ressources, qu'ils viennent visiter ; le Pacifique Canadien mène le visiteur à très bas prix, d'un bout à l'autre du Canada.

Le temps pour visiter est depuis la dernière quinzaine de juin jusqu'à l'automne.

Le temps pour venir s'établir est aux mois de mars et avril. Celui qui arrive à cette époque peut se placer, se mettre à la culture de suite, et obtenir à l'été la vie de sa famille, quelquefois même un surplus.

Cela ne vaut-il pas mieux, même en ne considérant les choses qu'au seul point de vue matériel, abstraction faite de la supériorité de notre système scolaire, de l'excellence de notre situation au point de vue religieux, de tout ce que nous devons à notre pays comme citoyens, cela ne vaut-il pas mieux que la perspective qui nous est dévoilée par l'article suivant du *Défenseur*, de Holyoke :

“ On nous écrit de plusieurs endroits qu'un grand nombre d'émigrés canadiens sont arrivés aux Etats-Unis, depuis le commencement du mois d'octobre. Nous ne pouvons que déplorer sincèrement l'action de ces compatriotes en s'expatriant dans un temps critique où l'ouvrage est rare et les salaires comparativement insignifiants, dans la plupart des centres de la Nouvelle-Angleterre.

Nous ne serions nullement surpris d'apprendre, avant peu, que plus d'une famille canadienne est plongée dans la plus affreuse misère.

Les populations rurales, au Canada, sont trop souvent dupes de leur ambition ou de leur ignorance des affaires américaines. Si elles savaient généralement que sur tous les points des Etats-Unis, il existe, chez la classe ouvrière, un mécontentement perpétuel contre les capitalistes ; qu'il y a surabondance d'ouvriers, dans toutes les industries ; si elles savaient, disons-nous, que le travail est peu rémunéré et très ardu, dans les usines et les fabriques américaines, elles seraient peut-être moins tentées de quitter le pays natal.

L'émigration, surtout dans un temps comme celui-ci, est souverainement déplorable. Nous croyons qu'il est du devoir de la presse et des hommes publics, au Canada, de tâcher d'en détourner le courant.

Compatriotes, restez au pays si vous ne voulez pas vous exposer à d'amères déceptions ! ”

“ Nous mêlons notre voix, ajoute l'*Etendard*, à celle de notre confrère pour faire un appel à nos compatriotes et les prier de ne pas s'expatrier. ”

Dans la lettre de Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Saint-Boniface, placée en tête de ces pages, le vénérable prélat nous dit avec bienveillance : *Je bénis votre entreprise.*

Sur le point de terminer notre travail, nous aimons à nous rappeler ces bénédictions parce que nous avons foi en ce secours plus que dans notre raison, parce que nous espérons qu'elles nous auront préservé d'erreurs préjudiciables à ceux que nous avons voulu sincèrement aider, ou à la cause que nous voudrions toujours servir avec autant de discrétion que de constance.

Cette voix de notre grand évêque, est connue et vénérée de toute l'Amérique, et par de là l'océan ; elle est la plus autorisée à parler de notre pays, et nous voulons qu'elle soit le dernier écho à retentir aux cœurs de nos lecteurs :

“ Nous marchions d'égal à égal autant par le nombre que par la
“ position, ayant un pied-à-terre sur tous les points principaux du
“ Manitoba ; aujourd'hui, bien que nous ayons réussi à garder notre
“ position, nous ne laissons pas pourtant que d'avoir été dépassés en
“ nombre..... Il est néanmoins temps encore..... Les distances sem-
“ blent en quelque sorte effacées..... L'échange des produits de nos
“ campagnes, pareillement, avec les richesses des pays étrangers, n'est
“ plus une question ; et aujourd'hui que Manitoba devient comme le
“ point d'attraction entre les deux immenses réservoirs qui bornent
“ la terre d'Amérique l'un à l'est, l'autre à l'ouest ; maintenant que
“ des années d'expérience ont montré les ressources de notre pays
“ comme terrain propre à la culture et à l'élevage, il me semble
“ impossible que nos frères aînés de la province de Québec ne se
“ déterminent pas à venir ou à envoyer leurs enfants recueillir la part
“ d'héritage qui les attend sur la terre du Manitoba..... Je demande
“ au ciel qui déjà m'a accordé de voir se multiplier si admirablement
“ l'humble semence jetée par mon illustre prédécesseur, Mgr Proven-
“ cher, sur les bords de la rivière Rouge, je demande à Dieu de réjouir
“ mes vieux jours, et de mettre le couronnement à ses miséricordes
“ en me donnant le plaisir de voir nos frères de la Province-mère
“ venir assurer, ici au Manitoba, l'avenir de notre religion sainte et de
“ cette noble nationalité dont tous nous sommes si fiers et si glo-
“ rieux.”

